

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMÈRI TIZI-OUZOU  
FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION  
DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION



# Mémoire de fin de cycle

*En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences financières et comptabilité*

*OPTION : Finance et banques*

*Thème*

## L'impact des réformes économiques sur le commerce extérieur en Algérie (1963- 2019)

Réalisé par :

- ACHICHE Ania
- HAKKOUM Dyhia

Encadré par :  
M<sup>me</sup> BOULIFA Yamina

Jury de soutenance :

Présidente : D<sup>r</sup> AMIAR Lila  
Rapporteur : M<sup>me</sup> BOULIFA  
Examineur : M<sup>r</sup> SAM Hocine

Promotion: 2018 - 2019

## ***Remerciements***

*Nous remercions d'abord Dieu qui nous a donné la patience et la volonté d'achever ce travail.*

*Nous tenons à adresser nos vifs remerciements à notre encadreur Madame BOULIFA Yamina pour ses précieuses orientations, son encouragement et ses conseils qui ont été très bénéfiques.*

*Nos remerciements s'adressent également aux membres de jury pour le temps qu'ils accordent à l'évaluation de notre mémoire.*

*On remercie nos parents et nos familles pour leurs encouragements, leur patience et leur soutien. On ne les remerciera jamais assez.*

*Enfin, nous remercions toutes les personnes ayant contribué, d'une façon  
ou d'une autre, de près ou de loin à notre travail.*

*Du fond du cœur, merci infiniment*

***DYHIA ET ANIA***

## ***Dédicaces***

*Je dédie ce modeste travail à*

***Mes chers parents***

*Qui m'ont toujours encouragé et soutenu durant mon parcours scolaire,  
universitaire et dans mes choix dans la vie.*

***Mes adorables sœurs,***

*DYHIA et KATIA, pour leurs précieux conseils  
Et à leurs merveilleux enfants SAMI, SOFIA, INES ET MARIA*

***Mon petit frère et mon meilleur ami***

*ANIS*

***Mes chers beaux frères***

*NABIL et HABIB pour tout le soutien qu'ils m'ont apporté*

***Mon binôme, ma camarade et ma chère amie***

*DYHIA qui a été patiente et ambitieuse.*

***Mes deux amies***

*CELIA et ROZA*

***Mes défunts grands parents paternels,***

***A mes grands parents maternels***

***A mes tantes et oncles, mes cousins et cousines.***

*A toute ma chère famille, Mes amis et camarades.*

*Merci infiniment.*

***Ania***

## ***Dédicaces***

*Je dédie ce travail*

***A mes chers parents***

*Qui n'ont jamais cessé, de formuler des prières à mon égard, de me soutenir  
Et de m'épauler pour que je puisse atteindre mes objectifs.*

***A ma chère sœur Soraya et son mari Tarek,***

*Pour leur soutien moral et leurs conseils précieux tout au long de mes études.*

*A leur fils, et mon chouchou adoré Ilyas, A mon petit frère Mohamed Saïd*

***A ma chère tante Nadia et ses deux fils Massi et Nassim***

***A ma chère binôme Ania,***

*Pour son soutien moral, sa patience et sa compréhension*

***A mes chères amies, Amel, Célia et Roza***

*Pour leurs aides et supports dans les moments difficiles.*

***A toute ma famille,***

***A tous mes autres ami(e)s***

*A tous ceux que j'aime et ceux qui m'aiment.*

*Merci infiniment*

***Dyhia***

## Annexes

---

<b>Numéro de l'annexe</b>	<b>Intitulé de l'annexe</b>
<b>Annexe N°01</b>	Echanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques (année 2013/2014)
<b>Annexe N°02</b>	Echanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques (année 2014/2015)
<b>Annexe N°03</b>	Echanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques (année 2015/2016)
<b>Annexe N°04</b>	Echanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques (année 2016/2017)
<b>Annexe N°05</b>	Echanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques (année 2017/2018)
<b>Annexe N°06</b>	Echanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques (année 2018/2019)

## Liste des figures

---

<b>Figure N°</b>	<b>Intitulé de la figure</b>	<b>Pages</b>
Figure N°01	Le déroulement d'une opération de crédit documentaire	<b>12</b>
Figure N°02	Le déroulement d'une opération de remise documentaire	<b>14</b>
Figure N°03	évolution du prix du brut (1980-1989) en Dollar	<b>53</b>
Figure N°04	Evolution des importations, des exportations et du solde de la balance commerciale (1990-1997) en milliards de dollars	<b>60</b>

## Liste des tableaux

---

<b>Tableau N°</b>	<b>Intitulé du tableau</b>	<b>Pages</b>
<b>Tableau N°01</b>	Panier de devises du régime de change en Algérie durant les années 80	<b>26</b>
<b>Tableau N°02</b>	Evolution du taux de change du Dinar Algérien de 1995 jusqu'à 2019	<b>29</b>
<b>Tableau N°03</b>	Evolution de la balance commerciale (1963-1978)	<b>46</b>
<b>Tableau N°04</b>	Evolution des exportations énergétiques et leur part dans les exportations totales (1963-1978)	<b>42</b>
<b>Tableau N°05</b>	Evolution des importations, des exportations et du solde de la balance commerciale (1979-1988) en milliards de dollars	<b>52</b>
<b>Tableau N°06</b>	Evolution de la dette extérieure (1980-1989)	<b>54</b>
<b>Tableau N°07</b>	Evolution de la balance commerciale (1997-2012) en milliards de dollars	<b>63</b>
<b>Tableau N°08</b>	Les principaux pays clients de l'Algérie en 2014	<b>83</b>
<b>Tableau N°09</b>	Les principaux pays fournisseurs de l'Algérie pour 2015, 2016, 2017 et 2018	<b>86</b>
<b>Tableau N°10</b>	Montant des importations, exportations et solde commercial de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 en millions USD	<b>88</b>
<b>Tableau N°11</b>	Listes des produits importés durant les huit premiers mois de 2018 et les huit premiers mois de 2019, en millions USD	<b>90</b>
<b>Tableau N°12</b>	Liste des produits exportés durant les huit premiers mois de 2018 et les huit premiers mois de 2019 en millions USD	<b>91</b>
<b>Tableau N°13</b>	Récapitulatif des montants des importations, exportations et solde commercial des huit premiers mois de 2018 et huit premiers mois de 2019 en million USD	<b>92</b>

## Liste des abréviations

---

- **AGI** : Autorisation Générale d'Importations
- **BA** : Banque d'Algérie
- **BCA** : Banque Centrale d'Algérie
- **BCIA** : Biofeedback Certification International Alliance
- **BIPE** : Bureau d'Informations et de Prévisions Economiques
- **BM** : Banque Mondiale
- **CBMT** : Cadre Budgétaire à Moyen Terme
- **CEE** : Communauté Economique Européenne
- **CKD** : Complete Knock Down
- **CNIS** : Centre National d'Information et des Statistiques
- **CREDOC** : Crédit documentaire
- **CT** : Court Terme
- **DAPS** : Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde
- **DEPD** : Direction des Etudes et de la Prospective des Douanes
- **DGC** : Direction Générale de la Comptabilité
- **DGD** ; Direction Générale des Douanes
- **DGI** : Direction Générale des Impôts
- **FMI** : Fonds Monétaire International
- **FOB** : Free On Board
- **GATT** : General Agreement of Tariffs and Trade
- **GNL** : Gaz Naturel Liquéfié
- **GPA** : Groupement Professionnel d'Achat
- **IRES** : Institut de Recherche Economique et Social
- **JORA** : Journal Officiel de la République Algérienne
- **MT** : Moyen Terme
- **OMC** : Organisation Mondiale du Commerce
- **ONACO** : Office National de Commercialisation
- **OPE** : Ordre de Paiement Emis
- **OPEP** : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
- **PAS** : Plan d'Ajustement Structurel
- **PDG** : Président Directeur Général
- **PGE** : Programme Général d'Exportation
- **PGI** : Programme Général d'Importation

## Liste des abréviations

---

- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- **PNB** : Produit National Brut
- **PPA** : Parité Pouvoir d'Achat
- **SECE** : Secrétariat d'Etat au Commerce Extérieur
- **SKD** : Semi Knocked Down
- **SWIFT**: Society of Worldwide Interbank Financial Telecommunication
- **TIC** : Taxe Intérieure de Consommation
- **TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- **UE** : Union Européenne
- **UMA** : Union du Maghreb Arabe
- **USA** : United States of America
- **USD** : United State Dollar

# Sommaire

---

<b>Introduction générale.....</b>	<b>01</b>
<b>Chapitre I : Cadre conceptuel et théorique du commerce extérieur.....</b>	<b>04</b>
Section 01 : Le Commerce extérieur et la domiciliation bancaire .....	05
Section 02 : Le taux de change.....	25
Section 03 : La croissance économique.....	33
<b>Chapitre II : Evolution du commerce extérieur en Algérie .....</b>	<b>39</b>
Section 01 : La période de socialisme (1963-1988) .....	40
Section 02 : La transition vers une économie de marché (1988-2014) .....	56
Section 03 : La libéralisation de l'économie (à partir de 2014) .....	64
<b>Chapitre III : L'impact de la libéralisation et des réformes économiques sur les échanges extérieurs .....</b>	<b>72</b>
Section 01 : Les plans économiques adoptés dans le cadre du commerce extérieur .....	73
Section 02 : L'impact des plans de croissance économiques sur la balance des paiements .....	80
Section 03 : L'impact des plans économiques sur le niveau de change.....	93
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>97</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Annexes</b>	
<b>Tables des matières</b>	

*Introduction*  
*Générale*

## Introduction Générale

---

Le commerce extérieur est né de la nécessité ressentie par les êtres humains d'exécuter des échanges au-delà des frontières géographiques, linguistiques, raciales ou religieuses vu la diversité des richesses.

C'est ainsi que les échanges internationaux se sont développés et ont pris de l'ampleur jour après jour. Des millions de produits sont commandés, cédés et transportés par voie aérienne, maritime ou terrestre à travers le monde.

L'objectif primordial de toute économie est de réaliser les grands équilibres économiques, la stabilité des prix, la croissance économique, le plein-emploi, l'équilibre de la balance commerciale, qui sont exprimés à travers un certain nombre d'indicateurs macroéconomiques tel que le PIB, le PNB, la balance de paiements...etc.

Avant l'indépendance, l'Algérie était encore sous l'effet de la colonisation. En effet, l'économie algérienne était, durant des années, le reflet du régime français, elle était spécialisée dans l'exportation des produits agricoles puis de l'énergie à la fin des années 50.

Elle importait des inputs et des biens de consommation durable, mais sa capacité industrielle était faible et son organisation commerciale libérale était encore liée au pouvoir colonial.

Après 1962, l'Algérie a pris son indépendance et par conséquent, a connu un bouleversement structurel. Le secteur économique a été marqué par des mutations administratives, une montée rapide en puissance de l'industrie des hydrocarbures, une dépendance croissante en biens d'équipements et de consommation industrielle et dans le domaine alimentaire.

L'année 1986 a été marquée par la chute brutale des prix du pétrole ce qui a induit à l'éclatement du système économique algérien qui reposait sur la rente pétrolière.

Depuis 1989, année marquée par l'entrée de l'Algérie dans une phase de transition vers l'économie de marché, le commerce extérieur est progressivement libéralisé ouvrant ainsi la voie au secteur privé qui, de plus en plus, prend de l'ampleur et intensifie le volume des importations.

Pour remédier aux déficits de sa balance des paiements, l'Algérie a sollicité l'aide des institutions financières internationales et signé avec le Fonds Monétaire International (FMI) deux accords de crédit (1989, 1991). La persistance de la crise économique a contraint l'Etat

## Introduction Générale

---

algérien à recourir une autre fois au FMI et signe deux accords de crédits en 1994 et 1995.

Ces derniers ont été accompagnés par le rééchelonnement de la dette publique. Selon les données de la Banque d'Algérie, le service de dette algérienne qui représentait, en 1993, 82,8% des recettes des exportations, a été ramené à 47,2% en 1994, 38,8% en 1995 et 30,7% en 1996 tandis que le volume de la dette algérienne n'a cessé pas d'augmenter pour atteindre 33,7 milliards de dollars en 1996 après avoir été de 31,6 milliards de dollars en 1995, 29,5 milliards de dollars en 1994 et 26,4 milliards de dollars en 1993.

En contrepartie de son appui, le FMI impose l'application d'un programme d'ajustement structurel dont la libéralisation du commerce extérieur est l'une des clauses qui a conditionné son aide et son expertise. En effet, pour répondre aux recommandations du fonds, plusieurs mesures visant à supprimer toutes les restrictions aux importations ont été prises (Les restrictions à l'importation des biens d'équipement et matériels industriels d'occasion ont été levées...).

A partir de l'année 2000, en vue d'une plus grande libéralisation du commerce extérieur, l'Algérie intensifie ses négociations avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et signe, en 22 avril 2002, un accord d'association avec l'Union Européenne. Cet accord, à l'issue duquel l'Algérie s'engage dans un démantèlement tarifaire progressif, est entré en vigueur depuis le 1er septembre 2005.

En Algérie, la libéralisation du commerce extérieur ouvre la voie aux algériens, détenteurs de capitaux, à recourir aux pratiques d'importations plutôt qu'à l'investissement productif de biens et services et créateur d'emplois. Cette tendance a entraîné des effets défavorables sur la production nationale et stimule l'essor du marché parallèle de la devise car ce dernier est le lieu privilégié aux importateurs pour s'approvisionner en devises afin de financer leurs importations.

Par conséquent, la libéralisation est un élément essentiel visant une plus grande intégration au marché mondial. Cet accès peut se matérialiser soit à travers une multiplication des échanges commerciaux ou par le biais d'une stratégie d'investissement direct étranger, ou encore par le recourt à de multiples financements extérieurs (capitaux étranger en vue de satisfaire les besoins de l'économie nationale.

Le choix du thème de travail est motivé par le fait que :

## Introduction Générale

---

- Le commerce extérieur occupe une place très importante dans l'économie d'un pays ;
- L'importance des réformes économiques dans l'ouverture des pays aux différents organismes internationaux ;
- Connaître les phases d'évolution du commerce extérieur de l'Algérie.

Dans ce constat et dans le cadre de notre recherche, nous tenterons de répondre à la question principale suivante à laquelle nous avons l'ambition d'apporter des éléments de réponse :

**« Quel est l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs en Algérie ? »**

Dans le cadre de notre réflexion nous articulerons notre travail en trois chapitres :

- Le premier chapitre est axé essentiellement sur l'aspect théorique relatif au commerce extérieur qui est composé de trois sections : la première qui aborde le commerce extérieur et la domiciliation bancaire, la seconde est consacrée au taux de change, et enfin la troisième section qui porte sur la croissance économique;
- Le deuxième chapitre est consacré à l'Evolution du commerce extérieur en Algérie. il est subdivisé en trois sections : la première aborde le commerce extérieur en Algérie durant la période du socialisme (1963-1988) ; la deuxième porte sur la transition vers une économie de marché (1988-2014) ; et la troisième section est consacrée à la libéralisation de l'économie (à partir de 2014) ;
- Le troisième chapitre est consacré pour l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs, ce chapitre comporte trois sections, la première va traiter les plans économiques adoptés dans le cadre du commerce extérieur, la seconde va porter sur l'impact de ces plans sur la balance des paiements. Enfin, la troisième qui traitera l'impact des plans économiques sur le niveau de change.

### Introduction

L'échange extérieur entre les nations est devenu une nécessité, puisqu'aucune nation ne peut prétendre satisfaire la diversité de ses besoins de façon autonome. Certes, l'apparition d'une économie mondiale, l'extension des investissements et des technologies et l'accroissement de la spécialisation internationale, ont favorisé l'essor du commerce extérieur et l'intégration économique.

L'objectif ultime de toute économie est d'atteindre les grands équilibres économiques ; à s'avoir la stabilité des prix, la croissance économique, le plein-emploi et l'équilibre de la balance commerciale, la régulation des équilibres internes et externes de l'économie qui s'expriment à travers un certains nombres d'éléments tel le PIB, le PNB, balance de paiements...etc. Ces éléments sont considérés comme nécessaire et comme solution pour maximiser le bien- être de la nation, et peuvent être un facteur essentiel pour déterminer la qualité de sa croissance économique.

Ainsi, le présent chapitre est une introduction au commerce extérieur, il s'articulera autour de trois sections : la première traitera les éléments fondamentaux du commerce extérieur et de la domiciliation bancaire, la deuxième section sera consacrée au taux de change qu'on a jugé nécessaire dans toute opération à l'international. Et enfin la troisième section qui va porter sur la croissance économique.

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

### Section 01 : Le commerce extérieur et la domiciliation bancaire

La banque est l'un des acteurs principaux dans le processus d'échanges commerciaux internationaux. Elle joue en effet, un rôle important dans le cadre de son activité, plus précisément, de la domiciliation bancaire.

La banque est au cœur du système économique et financier. Elle établit trois principales fonctions proprement bancaires, en plus d'autres activités annexes et non- bancaires.

Une banque est une entreprise qui fait le commerce de l'argent. Elle peut exercer différentes activités ; gérer les dépôts et collecter l'épargne des clients, fournir des moyens de paiements (chèques, cartes bancaire...) et de change, accorder des prêts et offrir des services financiers. Elle effectue cette activité en général grâce à un réseau d'agences bancaires.

Elle peut aussi se définir à partir de son rôle économique. Elle est considérée comme une entreprise de services qui participe à la satisfaction des besoins divers des agents économiques ; Ces besoins peuvent aussi bien porter sur des capitaux que sur les services nécessaires au bon déroulement des activités envisagées.

Selon l'article L 511-1 du Code monétaire et financier, la banque est une entité dont l'activité consiste à recevoir des fonds remboursables du public et à octroyer des crédits. Les banques peuvent effectuer toutes les opérations dites « de banques », c'est-à-dire ;

- La réception des fonds remboursables du public ;
- Les opérations de crédit ;
- Les services bancaires de paiement ;
- Les opérations de change.

Dans la présente section, on mettra l'accent dans un premier lieu sur le commerce extérieur, puis sur la domiciliation bancaire.

#### 1. Le commerce extérieur

Avec la nécessité des échanges internationaux et l'intégration croissante des économies mondiales, aucun pays ne peut se permettre de vivre en autarcie. Le commerce extérieur peut être défini comme «..... *Une discipline qui concerne les opérations d'achat et de vente des marchandises réalisées entre espaces économiques nationaux, il s'agit d'un aspect plus dynamique dans ce sens que tout ce qui est produit quelque part est vendu, et consommé*

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

*ailleurs. Il est divisé en commerce, d'importation<sup>1</sup>, d'exportation<sup>2</sup> et du transit<sup>3</sup> », commerce extérieur est l'ensemble des échanges de biens et services entre les nations, il « ... regroupe toutes les activités liées aux importations et aux exportations d'un pays ...<sup>4</sup> »*

De ce fait le commerce extérieur permet aux pays d'élargir leurs marchés de biens et de services qui, autrement, n'auraient peut-être pas été disponibles sur le marché intérieur.

### 1.1. Les contrats du commerce extérieur

Toute opération de commerce extérieur s'appuie sur des contrats importants.

*« Le contrat est un accord de volonté qui crée des obligations à la charge de ceux qui y sont parties »<sup>5</sup>* . C'est un acte juridique essentiel dans les différentes transactions effectuées entre importateurs et exportateurs. Il s'établit sur la base d'une offre ferme du vendeur suivie d'une acceptation ; sans conditions de la part de l'acheteur.

Le contrat entre en vigueur à la signature des deux parties, généralement après avoir rempli certaines conditions préalables (paiement des acomptes, mise en place d'une garantie de restitution d'avance ....)

#### 1.1.1. Les formes du contrat

Les clauses du contrat sont variables selon la nature des opérations et elles se divisent en quatre, qui se présente comme suit :

##### 1.1.1.1. Clauses préliminaires

Il s'agit d'une part, du préambule qui rappelle les éléments contextuels ainsi que l'intérêt des parties et d'autre part, de l'objet du contrat qui définit et précise le contenu de la transaction, la marchandise concernée.<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> « Action d'introduire, dans un territoire douanier, une marchandise quelconque. Elle est matérialisée par l'arrivée de marchandises originaires d'un pays tiers ». (CHERET Kamel ; "L'économie de A...jusqu'à Z, aide mémoire" ; Alger-Livres Edition ; 3<sup>e</sup> édition, revue et augmentée ; Alger 2006 ; page29.)

<sup>2</sup> Elle consiste à la vente d'une partie de production des biens ou de services d'un ensemble économique, pays ou région à l'étranger.

<sup>3</sup> BEITTON-A et autre, " Dictionnaire des sciences économiques", 2eme ÉdiArmand Colin, Paris 2007, P60

<sup>4</sup> <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/commerce-exterieur.html>

<sup>5</sup> CHAUVIER S, le contrat international, édition VUIBERT, Paris, 2007, page 5

<sup>6</sup> GARSUAULT. P et PRIAMI. S, "techniques bancaires ", 2eme edition RB, 18 rue la Fayette 75009 ; www.revue-banque.fr, 2015 ; page43

## **Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur**

---

### **1.1.1.2. Clauses commerciales et techniques**

Ces clauses regroupent des paramètres relatifs aux prix ainsi que l'incoterm utilisé<sup>7</sup>, aux modalités de livraison, à la garantie ainsi qu'aux conditions du contrat.

### **1.1.1.3 Clauses juridiques**

Ces clauses juridiques sont :

- Protège le cocontractant durant l'exécution du contrat ;
- Conditions de transfert des propriétés des marchandises et des risques des biens vendus;
- Conditions d'entrée en vigueur du contrat au versement d'un acompte ;
- Clause d'exonération qui limite les responsabilités.

### **1.1.1.4. Clauses financières**

Elles consistent en :

- Frais inclus dans le prix, ainsi que l'incoterm utilisé ;
- Conditions de paiement et la monnaie de facturation ;
- Garanties bancaires à mettre en place ;
- Données fiscales et douanières ;
- Préciser la banque domiciliaire.

## **1.2 Les instruments et moyens de paiement**

Le déroulement des échanges extérieurs s'appuie sur un ensemble d'instruments et moyens de paiements.<sup>8</sup>

### **1.2.1 Les instruments de paiement**

Dans ce qui suit, nous allons présenter ces instruments de paiements :

#### **1.2.1.1 Le chèque**

Le chèque : « est un écrit qui permet au tireur (celui qui émet le chèque, titulaire ou mandataire du compte) de donner l'ordre au tiré (établissement qui tient le compte) de payer

---

<sup>7</sup> Terme normalisé qui définit les obligations et les responsabilités respectives du vendeur et de l'acheteur dans le commerce international

<sup>8</sup> Instrument qui, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé, permet à une personne de transférer des fonds

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

une certaine somme à un tiers ou bénéficiaire ». <sup>9</sup>

Dans le cadre du commerce extérieur ;

*« Le chèque est un ordre écrit et inconditionnel de paiement à vue, en faveur d'un bénéficiaire, ce moyen de paiement peut être utilisé beaucoup plus à l'importation qu'à l'exportation, libellé en monnaie nationale ou en devises étrangères. ».* <sup>10</sup>

### 1.2.1.2 Les effets de commerce

Pour garantir le paiement à l'échéance, le vendeur peut exiger la remise d'un document nommé « effet de commerce » qui est un Titre négociable qui donne droit au paiement d'une somme d'argent à court terme. La lettre de change (traite), le billet à ordre et le warrant sont aussi des effets de commerce.

#### a) La lettre de change (traite)

Est un effet de commerce ou « ...un document commercial, nécessairement rédigé dans les formes prescrites par la loi... », <sup>11</sup> par lequel une personne( créancier) ordonne à son débiteur de verser, à une date indiquée, une somme déterminée à lui-même ou à une autre personne désignée, cette lettre est principalement utilisé pour des transactions entre professionnels et pour des paiements à l'international .

Pour les transactions à l'international ; une lettre de change permet de matérialiser l'existence de la créance et de fixer l'échéance de paiement.

Trois acteurs sont principalement concernés par la lettre :

- Le tireur (fournisseur) ou créancier ;
- Le tiré ou le client (débiteur) ;
- Le bénéficiaire du paiement, ou porteur.

#### b) Le billet à ordre (Promissory Note)

C'est un engagement écrit pris par le débiteur (le souscripteur) de payer une certaine somme à son créancier (le bénéficiaire) ou à l'ordre de celui-ci à une échéance déterminée.

---

<sup>9</sup> MONNIER Philippe et MAHIER Sandrine, "Les techniques bancaires", Edition Dunod, Paris, 2008, Page 71.

<sup>10</sup> LEGRAND.G et MARTIN.H ;" Gestion des opérations import-export", édition DUNOD, Paris, 2008, p. 128.

<sup>11</sup> BEGUIN Jean-Marc, L'essentielle des techniques bancaires, Edition Eyrolle, 2008, Page 56

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

Dans le cadre des transactions à l'international, le billet à ordre consiste :

*« L'acheteur étranger est à l'initiative de l'émission de billet à ordre (le souscripteur) en faveur de son fournisseur (le bénéficiaire). Il est soumis au même formalisme que la lettre de change. L'aval de la banque de l'acheteur apporte plus de sécurité pour le bénéficiaire.*

*Cependant, la banque avalisant peut être tentée d'exiger au souscripteur (ou du tiré pour la lettre de change) le versement d'une provision ou l'apport d'une garantie financière, ce qui est contraignant pour ce dernier ».*<sup>12</sup>

### c) Le warrant

Les importateurs et fabricants qui désirent placer leurs marchandises pendant un temps déterminé s'adressent à des organismes publics appelés "magasins généraux".

Ces organismes exploitent de vastes locaux destinés à entreposer des marchandises de grandes consommations (sucre, café, coton...). Les magasins généraux à l'occasion du dépôt délivrent, soit de simples reçus permettant contre présentation un retrait ultérieur, soit des "récépissés warrant"<sup>13</sup> (au choix de l'importateur).

### 1.2.2 Les moyens de paiements à l'international (virements à l'international)

Avant de procéder aux virements à l'international il y'a lieu de définir d'abord la notion du virement :

C'est une instruction (mandat) donnée par le débiteur à sa banque de débiter son compte pour créditer celui du bénéficiaire.

Quant au virement international :

C'est une opération dans la quelle un client demande à sa banque de débiter une certaine somme de son compte en contre partie de créditer le compte d'un autre client lors de la réalisation d'une opération à l'international. Les virements sont constatés dans un document nommé bon de virement.

Les virements à l'international peuvent être matérialisés par :

---

<sup>12</sup> LEGRAND.G et MARTINI.H, Op.cit., Page 132.

<sup>13</sup> C'est la réunion de deux titres à ordre, transmissibles par endossement, soit ensemble ou séparément. Ces eux titres (récépissé et warrant) qui portent les mêmes indications, sont établis sur une même feuille détachée d'un "registre à souche"

## **Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur**

---

### **1.2.2.1 Les virements par TELEX (telegraphic transfert)**

Le TELEX est un réseau de communication entre téléscripteurs.

Le virement par TELEX est un moyen rapide et qui offre un certain niveau de sécurité, mais le support papier reste l'instrument traditionnel du virement, ce qui laisse subsister un risque d'erreur.

### **1.2.2.2 Le virement par SWIFT**

Les réseaux de télécommunication utilisés auparavant par les banques tel que le TELEX ...etc. n'étaient pas suffisamment rapide pour la réalisation des opérations financières à l'international, pour cela les banques ont eu recours à une société appelée SWIFT (Society for World inter Financial Transmission) à fin d'améliorer les paiements internationaux.

### **1.2.3 Les techniques de paiements du commerce extérieur**

Les opérations avec l'extérieur comportent beaucoup de risques en raison de l'éloignement des partenaires, de la différence des langues et des réglementations, des montants colossaux sur lesquels elles portent ; d'où la nécessité d'intervention d'un agent connaisseur en la matière notamment, la banque.

Les banques, dont le but de minimiser ces risques, n'ont pas arrêté d'imaginer des techniques de paiement et de financement de plus en plus compliquées, afin de proposer des techniques de couvertures adaptées à chaque risque et que les opérateurs du commerce international soient sécurisés.

Parmi les techniques de financement du commerce international, on cite :

#### **1.2.3.1 Les techniques de paiement des importations**

Il existe plusieurs techniques parmi eux on cite :

##### **a) Le crédit documentaire**

L'une des techniques de financement des importations est le crédit documentaire (Credoc). « *Le crédit documentaire est l'engagement occupé par la banque d'un importateur d'affirmer à l'exportateur le paiement des marchandises (ou l'acceptation d'une traite) contre la remise de documents certifiant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au*

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

*contrat* ». <sup>14</sup>

Le crédit documentaire est mis en place par l'importateur. Cependant, il n'est pas rare qu'il soit mis en place à l'initiative des 2 parties, celui-ci apportant à chacune des garanties. Cette mise en place s'effectue en plusieurs temps :

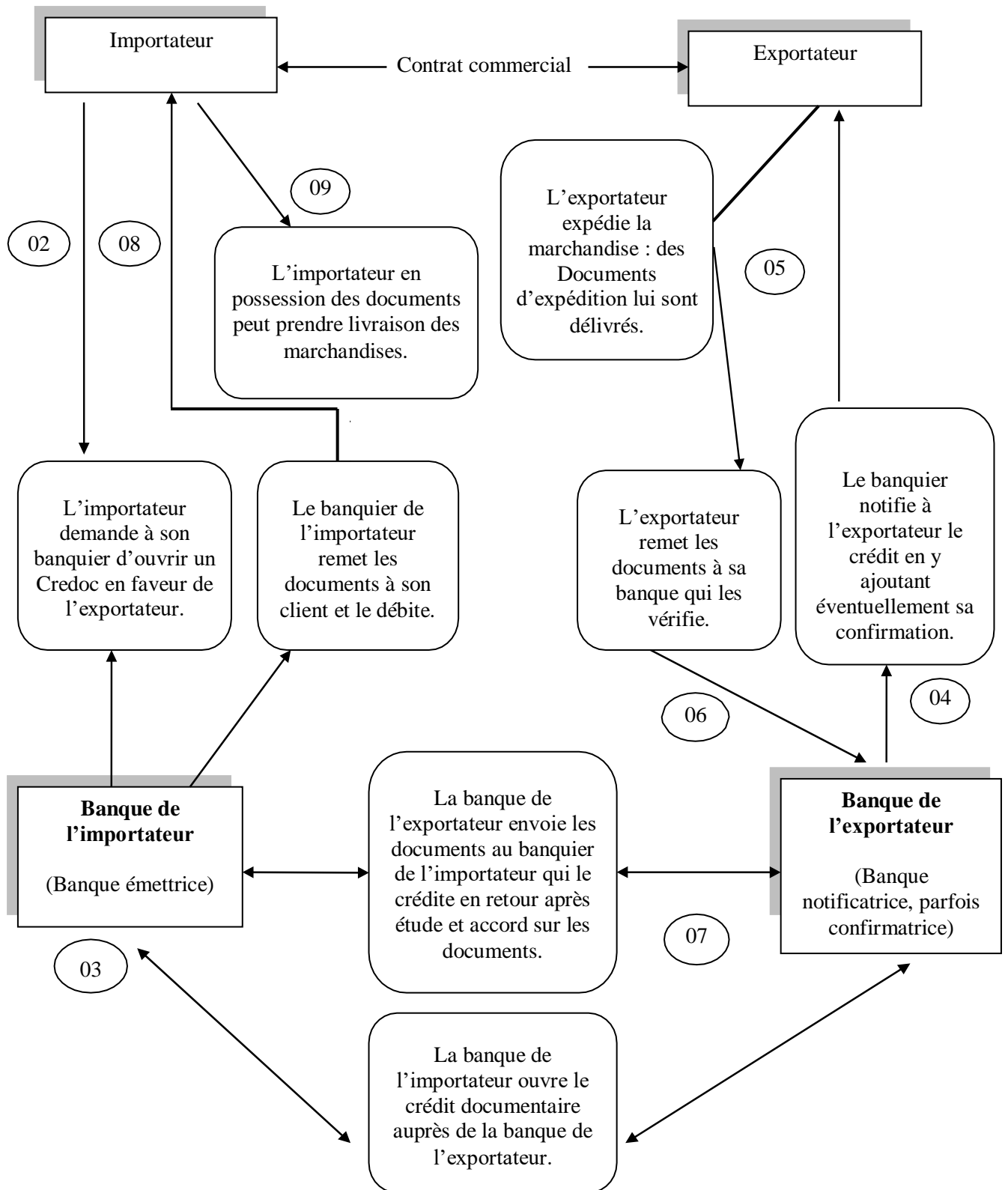
- L'acheteur doit rédiger une demande d'ouverture de crédit documentaire reprenant l'essentiel du contrat commercial conclu entre l'acheteur et le vendeur à savoir :
  - Marchandise ;
  - Prix ;
  - Modalités d'expédition ;
  - Documents demandés au vendeur ;
  - Coordonnées du bénéficiaire et de la banque intermédiaire.
- Il transmet la demande à sa banque ;
- La banque émet le crédit et le transmet à la banque intermédiaire ;
- La banque intermédiaire avise le bénéficiaire de l'ouverture d'un crédit documentaire en sa faveur ;
- Le bénéficiaire procède à l'expédition de la marchandise ou lance sa fabrication en veillant à respecter les délais ;
- Il demande les documents exigés par le client au transporteur ;
- Il remet les documents à la banque intermédiaire ;
- La banque intermédiaire vérifie les documents et les transmet à la banque émettrice ;
- Elle paie le bénéficiaire ;
- La banque émettrice vérifie les documents reçus et règle la banque intermédiaire ;
- Elle remet les documents au client et débite son compte du montant dû.

La figure suivante représente le déroulement d'une opération de crédit documentaire.

---

<sup>14</sup> BERNET Rolland: "Principes de technique bancaire", 25 éditions DUNOD, Paris, 2008, p. 358.

**Figure N°01 : Le déroulement d'une opération du crédit documentaire**



Source : GARSULT.P et PRIAMIS ; "opérations bancaires à l'international ; Ed.RB, 2ème édition, 18 rue la Fayette 75009 ; 2015 ; p120.

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

### b) La remise documentaire (encaissement documentaire)

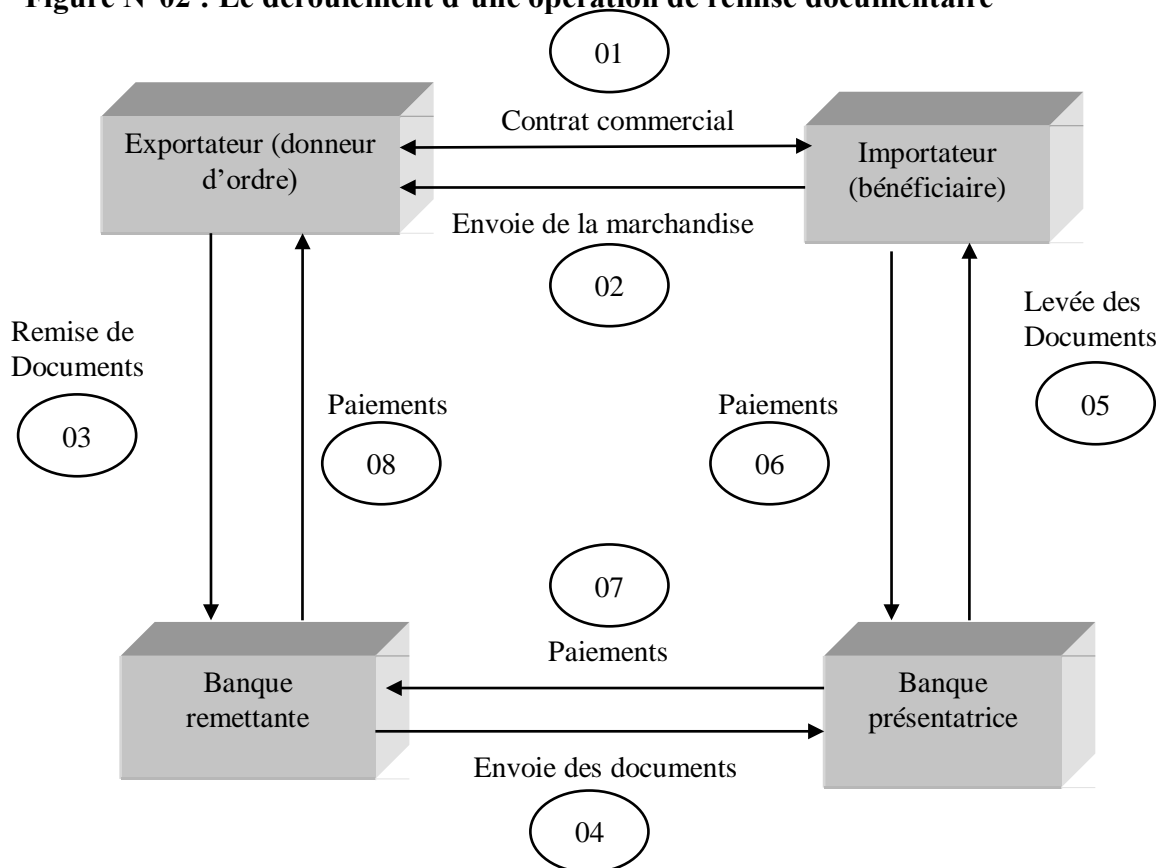
La remise documentaire (ou encaissement documentaire) est une opération par laquelle le client mandate sa banque de recueillir, selon ses indications, une somme due ou l'acceptation d'un effet de commerce par un acheteur contre remise de documents. Il s'agit de documents commerciaux accompagnés ou non de documents financiers. C'est un mode de paiement à l'international est moins lourd et moins coûteux que le crédit documentaire mais offrant plus de sécurité que le virement bancaire international.

La remise documentaire peut se faire en deux formes :

- **Documents contre paiement (D/P) :** la banque ne remet les documents que si le paiement est immédiat.
- **Documents contre acceptation (D/A) :** la banque ne délivre les documents à l'acheteur que s'il accepte une ou plusieurs traites qui seront payées plus tard.

Le schéma ci-dessous représente le déroulement d'une opération de remise documentaire.

Figure N°02 : Le déroulement d'une opération de remise documentaire



Source : JAMMAL.N ; ‘‘Commerce international’’ 2eme Edition ; PEARSON, France, 2005, p 358.

D’abord, le donneur d’ordre et le bénéficiaire s’entendent sur des clauses et concluent un contrat commercial, puis l’importateur envoie la marchandise en question.

L’exportateur, quant à lui, remet des documents à sa banque (remettante), cette dernière les envoie à son tour à la banque de l’importateur (banque présentatrice) pour justifier la transaction au près du bénéficiaire. Une fois que l’importateur possède les documents et qu’il est sûr de leur conformité celui-ci procède au paiement qui sera transmis à l’exportateur par le biais de la banque présentatrice puis de la banque remettante.

### 1.2.3.2 Les techniques de paiement des exportations

Afin de promouvoir les exportations et remédier à la concurrence accrue sur les marchés internationaux, la pratique bancaire a mis en place les deux formes de crédit suivantes : le crédit fournisseur et le crédit acheteur.

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

### a) Le crédit fournisseur

Le crédit fournisseur est un crédit fait par des fournisseurs à des importateurs étrangers. « C'est une forme de crédit dans laquelle le banquier consent à l'exportateur, soit des crédits de préfinancement lui permettant de rassembler les biens à exporter, soit des crédits lui permettant de mobiliser, après livraison, sa créance née sur l'étranger ». <sup>15</sup>

De cette définition, on distingue :

- Les crédits de préfinancement : sont des crédits consentis par le banquier à un industriel afin de lui permettre de financer l'essentiel des besoins spécifiques résultants de l'activité exportatrice de son entreprise ;
- La mobilisation des créances nées : ce financement s'adresse aux exportateurs qui accordent des délais de paiement à leurs clients étrangers. Il permet de mobiliser les créances détenues sur ces derniers.

### b) Le crédit acheteur

C'est un crédit accordé par une banque ou un groupe de banques à l'acheteur étranger (importateur) ou à son banquier afin de régler l'exportateur.

« Le crédit acheteur est un prêt direct consenti à un acheteur installé dans un pays A par la banque d'un pays B. Cette banque paie au comptant le fournisseur local, à la réception, par l'acheteur du pays A, des équipements ou matériels commandés ». <sup>16</sup>

Ce crédit repose sur deux contrats distincts :

- D'une part, le contrat commercial signé entre l'exportateur et l'importateur ;
- D'autre part, le contrat de crédit signé entre la ou les banque(s) prêteuse(s) et l'acheteur.

Le crédit acheteur finance une exportation de biens d'équipement sur une durée allant de 2 à 7 ans.

Le crédit acheteur permet à l'exportateur de se libérer du risque commercial et des charges financières car il sera payé au comptant par sa banque au moment de la livraison de la

---

<sup>15</sup> BENHALIMA A, 'pratiques des techniques bancaires. Référence à l'Algérie', Edition DAHLEB, Alger, 1997.

<sup>16</sup> Farouk BOUYACOUB "L'entreprise et le financement bancaire", Casbah Editions, Alger, 2000 ;, page 269.

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

marchandise ou à fur et à mesure de l'avancement du contrat commercial.

### 2-La domiciliation bancaire

Pour effectuer des opérations de commerce extérieur, il est impératif pour les deux parties de la transaction (importatrice et exportatrice) de passer par la procédure de domiciliation en choisissant leurs banques respectives.

*« La domiciliation bancaire des opérations d'import-export est une procédure administrative obligatoire qui nécessite l'intervention de la banque afin d'attribuer un numéro d'immatriculation d'enregistrement à ces opérations ; Ce qui permet à la banque d'Algérie d'avoir un état des flux d'entrée et de sortie des marchandises et des fonds financiers ».*<sup>17</sup>

La domiciliation des importations et des exportations est régie par des règlements édictés par la Banque d'Algérie, il s'agit :

- Le règlement N°91-12 du 14/08/1991 relatif à la domiciliation des importations ;
- Règlement n°95-07 du 23 décembre 1995 modifiant et remplaçant le règlement n° 92 04 du 22 mars 1992 relatif au contrôle des changes.

Selon l'article 33 du règlement n°2016-01 du 06 mars 2016 modifiant et complétant le règlement n°07-01 du 03 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes de devises, les opérations dispensées de la domiciliation bancaire sont :

- Les importations/ exportations dites sans paiement réalisées par les voyageurs pour leur usage personnel, conformément aux dispositions de loi de finances ;
- Les importations dites sans paiements réalisées par les nationaux immatriculés auprès des représentations diplomatiques et consulaires algériennes à l'étranger lors de leur retour définitif en Algérie conformément aux dispositions des lois de finances ;
- Les importations dites sans paiements réalisées par les agents diplomatiques et consulaires et assimilés ainsi que ceux des représentations des entreprises et les établissements publics à l'étranger lors de leur retour en Algérie ;
- Les importations/ exportations d'échantillons de dons et marchandises reçus dans le

---

<sup>17</sup> Crédit Populaire D'Algérie, Manuel des procédures de domiciliation à l'import, Alger, page 63.

## **Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur**

---

- cas de la mise en jeu de garantie ;
- Les importations/exportations d'une valeur inférieure à la contre-valeur de 100.000 da en valeur FOB ;
- Les importations de marchandises réalisées sous le régime douanier suspensif.

### **2.1 La domiciliation des importations**

La domiciliation bancaire d'une opération d'importation de biens ou de services est soumise à l'obligation de domiciliation auprès d'un intermédiaire agréé.

Elle consiste pour l'importateur résidant de choisir la banque domiciliaire pour déposer un contrat commercial, une facture pro forma, une facture définitive, ou un bon de commande pour ouvrir un dossier de domiciliation à l'appui d'une demande sur un imprimé fourni par la banque, valablement renseigné et signé par le client.

La domiciliation bancaire d'importation est régie par le règlement N°2016-01 du 06 mars 2016 modifiant et complétant le règlement N° 07-01 du 3 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes de devises.

#### **2.1.1 Ouverture du dossier de domiciliation**

La domiciliation constitue l'opération préalable à tout début d'exécution physique ou financière d'un contrat commercial ou factures.

L'ouverture d'un dossier d'importation donne lieu à la délivrance d'un numéro de domiciliation la banque domiciliaire sur demande écrite de l'importateur après vérification du tarif douanier en liaison avec le produit à importer, et de la liste des produits interdits, prohibés ou soumis à une restriction.

#### **2.1.2 Gestion et suivi du dossier**

Cette phase se situe entre la date d'ouverture et la date d'apurement du dossier de domiciliation.

Toute imputation rentrant dans le cadre d'un dossier de domiciliation doit se faire en respectant des dispositions de l'ouverture (montant, fournisseur, monnaie de facturation...)

Chaque utilisation sera justifiée par une facture définitive appuyée d'un document

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

attestant l'expédition des marchandises à destination exclusive du territoire douanier national dont un exemplaire sera conservé dans le dossier.

La procédure consiste donc ;

- Pour l'importateur, à s'engager à effectuer ou à faire effectuer pour son compte les opérations et les formalités bancaires requises par la réglementation en vigueur ;
- Pour la banque, à effectuer pour le compte du client les opérations et les formalités prévues par la réglementation des changes, et l'ouverture d'un dossier destiné à recevoir tous les documents préalables et définitifs (facture pro forma et définitive, contrat commercial, autorisation du Ministère du commerce, tous documents, commercial, financier et douanier).

### 2.1.2.1 Règlement financier (transfert des fonds)

Les transferts en devises sont réalisés conformément aux clauses contractuelles et en conformité avec les accords éventuels régissant les relations financières de l'Algérie avec les pays fournisseurs et les règles et usances internationales. Les transferts peuvent s'effectuer sous différentes formes, qui sont universellement admis, à savoir :

- Versements des acomptes pour l'importation des biens d'équipements prévus au contrat commercial, dans la limite de 15% du montant de l'opération, subordonnés dans tous les cas à une caution bancaire de restitution d'acompte émanant d'une banque de premier ordre, d'égale valeur ;
- Lors de la réalisation d'un crédit documentaire, et ce en respect des dispositions réglementaires d'ouverture ;
- Le transfert peut également s'effectuer sur la base d'une remise documentaire appuyée d'un document de transport à destination de l'Algérie.

NB : Depuis le 08 Février 2009 par note N° 16/DGC/BA/2009, il est souligné que pour tout règlement d'une importation de bien par « remise documentaire » ou par « crédit documentaire » il y a lieu d'exiger parmi les documents constitutifs du dossier :

- Le certificat phytosanitaire pour tout produit agroalimentaire ;
- Le certificat de contrôle de qualité de la marchandise ;
- Le certificat d'origine de la l'importation.

Ces documents doivent être établis par des organismes dûment habilités du pays

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

exportateur, lesquels sont nécessairement différents du fournisseur.

- Le transfert peut également s'effectuer sur la base des factures définitives et des documents douaniers (exemplaire BANQUE) de mise à la consommation des marchandises, appelé couramment paiement par virement, ou ordre de paiement émis (OPE) ;
- Lorsqu'il s'agit d'importations de services, le transfert s'effectue sur la base des factures définitives visées par l'importateur résident accompagnées des attestations de services faits y afférents ;
- Les transferts de fonds effectués par les sociétés étrangères « non résidentes » sont soumis à la production d'une attestation de transfert délivrée par la Direction Générale des Impôts en vertu de l'article 10 de la loi des finances pour 2009 et lettre N°16 du 17 Janvier 2009 de la DGI.

### 2.1.2.2 Inventaire et contrôle des dossiers de domiciliation

L'inventaire des dossiers de domiciliation doit être assuré d'une manière constante et préalablement aux dates butoirs d'envoi des déclarations au contrôle des changes ;

L'apurement étant le dernier acte de domiciliation, il est donc impératif de l'exécuter correctement et d'en assurer le contrôle préalablement aux dates de déclarations statistiques au contrôle de change.

Dans son article 53, le règlement 07/01 du 03 février 2007 de la Banque d'Algérie spécifie que :

- Le contrôle des dossiers de domiciliation et de transfert des opérations d'importations doit s'achever :
- Pour les contrats commerciaux réalisés au comptant, dans les 3 mois qui suivent le règlement financier de l'opération ;
- Pour les contrats commerciaux réalisés par paiements différés, dans un délai maximum de 30 jours suivant le dernier règlement de l'opération.
- Au terme de la période de contrôle et d'apurement des dossiers de domiciliation, la banque domiciliaire :
  - Apure le dossier s'il est régulier et conforme aux dispositions ;
  - Doit adresser les observations nécessaires à l'importateur pour l'amener à régulariser

## **Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur**

---

le dossier s'il présente des irrégularités (insuffisance ou excédants de règlement). En cas de carence de l'importateur et passé un délai supplémentaire de 30 jours, la copie du dossier est transmise au contrôle des changes de la BA lorsque l'opération dégage un excédent supérieur à 100.000 DA dans le mois qui suit la date limite de validité du dossier concerné.

### **2.1.2.3 L'apurement**

L'apurement des comptes est un terme financier et comptable qui désigne l'opération consistant à vérifier les comptes d'une entreprise ou d'une banque afin de s'assurer que tout est en règle.

Le dossier dans cette étape peut être classé directement, soit en insuffisance de règlement soit en excédent de règlement et d'être soumis à la BA.

Après avoir effectué les étapes qui constituent les éléments fondamentaux du commerce extérieur, les acteurs économiques sur le marché international font recours aux moyens de paiement afin de compléter leurs opérations.

### **2.1.2.4 Périodicité des déclarations d'ouverture et d'apurement à l'importation**

Les textes en vigueur mettent à la charge de chaque Banque des dates fixes qui sont définies par l'instruction N° 03/07 du 31/05/07 de la Banque d'Algérie relative à la procédure de déclaration et de suivi des dossiers de domiciliation de transactions courantes avec l'étranger, pour déclarer au contrôle des changes les dossiers de domiciliation, à savoir :

- Mensuellement et dans les deux semaines qui suivent le mois de référence, les déclarations d'ouverture et d'apurement des dossiers de domiciliation à l'importation des biens et services.

## **2.2. La domiciliation des exportations**

La domiciliation des exportations peut être définie comme étant une procédure administrative qui consiste pour les banques à enregistrer et donner une assise réglementaire à toutes les opérations d'exportation de biens ou de services pour le compte de leurs clients « exportateur » en conformité, et au respect des dispositions de la réglementation des changes en vigueur.

## **Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur**

---

Elle consiste également pour un exportateur de choisir une banque intermédiaire agréée, auprès de laquelle il s'engage à réaliser sa transaction commerciale dans le cadre du commerce extérieur, tout en respectant l'ensemble des formalités bancaires.

### **2.2.1 La domiciliation des dossiers**

Comme pour les importations, la domiciliation des dossiers relatifs aux opérations d'exportations de biens et de services permet aux banques d'enregistrer ces opérations et de leurs donner une assise légale conforme à la réglementation.

La domiciliation des exportations est régie actuellement par le règlement N° 07/01 du 3 /02/07 de la Banque d'Algérie.

Les exportations d'une valeur de 100.000,00 DA FOB sont dispensées de la domiciliation, toutefois les services des douanes apposeront la mention suivante. « Importation/exportations non domiciliée » sur le document douanier.

Pour les opérations d'exportation, on distingue 02 types de domiciliation :

- La domiciliation des exportations à court terme (CT) : ce sont des exportations dont le règlement doit intervenir dans un délai n'excédant pas les « 120 jours » à compter de la date d'expédition des marchandises ;
- La domiciliation des exportations à moyen terme (MT).

Toutes exportation vers l'étranger de produits ou de service hors hydrocarbures et produits miniers ouvrent droit à la part en devises qui revient à l'exportateur conformément à la réglementation en vigueur et qui est logé dans le compte devises. Toutefois, pour les rapatriements effectués hors délais réglementaires (dossiers déclarés à la BA en insuffisance de rapatriement), l'intégralité du virement sera comptabilisée sur le compte courant du client en Dinars Algériens, sauf avis contraire de la BA.

### **2.2.2. L'ouverture du dossier de domiciliation à l'export**

L'ouverture d'un dossier de domiciliation à l'export s'effectue sur présentation par l'exportateur à sa Banque des documents a savoir une demande d'ouverture de dossier de domiciliation export adressé au siège domiciliaire qui doit être dument signée par le client exportateur et doit comporter les mêmes indications que celles relatives à la demande de

## **Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur**

---

domiciliation d'import :

- La date d'établissement de la demande ;
- La nature du produit à exporter ;
- Les références de l'acheteur ;
- Le tarif douanier (il retrace les caractéristiques du produit en question).

Après s'être assuré de la conformité des documents, le préposé à la domiciliation procédera aux opérations suivantes ;

### **2.2.2.1 Attribution d'un numéro d'ordre chronologique de domiciliation**

Comme pour les importations, l'agent préposé à la domiciliation, attribue un numéro d'immatriculation pour chaque dossier d'exportation, pris d'un répertoire spécial dument coté et paraphé par un responsable, ouvert à cet effet et appose la griffe de domiciliation.

### **2.2.2.2 Remise à l'exportateur des exemplaires de la facture dument domiciliée**

L'agent préposé à la domiciliation remet à l'exportateur les exemplaires de la facture dument domiciliée revêtue du visa de domiciliation. L'agent préposé à la domiciliation établit la fiche de contrôle réglementaire pour l'enregistrement des renseignements concernant les conditions de la transaction.

### **2.2.2.3 Etablissement d'une fiche interbancaire**

Qui reprend les caractéristiques essentielles de la vente (le nom et l'adresse de l'exportateur, de l'acheteur étranger, le pays de destination, période d'exportation...). Cet imprimé doit être gardé au niveau de l'agence même si le dossier de domiciliation est transmis à la BA.

Aussi, l'ouverture du dossier de domiciliation export donne lieu à la perception de frais et de commissions suivant les conditions de banque en vigueur.

A cet effet, l'agence établit un débit en compte « client » en créditant le chapitre « produit » de la banque.

Conformément à l'instruction N° 03-2007 du 31/05/07 relative à la procédure de déclaration et de suivi des dossiers de domiciliation de transactions courantes avec l'étranger,

## **Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur**

---

dans son article 2, une déclaration d'ouverture de dossier est transmise mensuellement dans les deux semaines qui suivent le mois de référence, à cette institution.

### **2.2.3. La gestion et le suivi du dossier**

La période de gestion du dossier de domiciliation export se situe au même titre que pour l'import, entre la date d'ouverture et la date d'apurement du dossier de domiciliation.

Durant cette période et avant d'aborder l'apurement du dossier, l'agence domiciliaire opère un suivi et intervient, en cas de besoin auprès de son client pour complément d'informations, ou pour réclamer des documents éventuellement manquants qu'elle devrait verser au dossier ouvert à cet effet.

La banque domiciliaire est tenue de constituer un dossier, afin de réunir les documents commerciaux (factures commerciales ou contrats financiers) et documents douaniers qui permettront de vérifier que le produit des exportations a bien été rapatrié et que le rapatriement est régulier au regard de la réglementation des changes.

#### **2.2.3.1 L'apurement**

L'apurement des dossiers de domiciliation à l'export consiste pour la banque domiciliaire, à s'assurer de la conformité et de la régularité d'exécution de l'opération suivant la réglementation des changes en vigueur et ce jusqu'à la réalisation financière, soit durant le trimestre suivant le délai réglementaire de rapatriement.

La banque domiciliaire durant la période de contrôle des dossiers de domiciliation (la gestion) est tenue de réunir dans les délais fixés, les différents documents que le dossier doit comporter pour son apurement à savoir ;

- L'original du contrat commercial domicilié ;
- La facture définitive domiciliée et les notes de frais accessoires ;
- Le document douanier ;
- Le document de transport ;
- Les formules statistiques de cession de devises ;
- Le message SWIFT concernant le virement reçu de l'étranger.

## **Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur**

---

Pour résumer, les lois et les règlements en vigueur qui régissent le déroulement des opérations de commerce extérieur exigent à l'importateur et à l'exportateur de passer par des procédures administratives et des formalités bancaires qui sont les opérations de domiciliation des importations et des exportations. Les banques se chargent alors de rassembler les documents nécessaires de ses clients (importateurs et exportateurs) et accompagnent ces derniers tout au long de la transaction.

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

### Section 02 : Le taux de change

Pour définir le taux de change il faut d'abord savoir le sens de « change », le change est une opération qui consiste à convertir une monnaie étrangère en une monnaie nationale.

*« Le taux de change indique le nombre de variable d'unité étrangère qu'on peut obtenir pour une unité de monnaie nationale, à un moment donnée et dans des conditions données ».*<sup>18</sup>

Autrement dit, le taux de change c'est la valeur d'une monnaie par rapport à une autre qui s'exprime par la somme qu'il faut payer pour assurer une monnaie étrangère.

Cette section va porter sur le taux et le marché de change en Algérie.

#### 1. Le taux de change en Algérie

L'Algérie, étant un pays membre du fonds monétaire international(FMI) depuis 1963, a pris l'engagement de libéraliser la convertibilité du dinar.

Après la rupture du système de Bretton Woods, le dinar algérien a subi plusieurs changements substantiels en raison des dépréciations et dévaluations de la valeur du dinar :<sup>19</sup>

Dans un régime de change fixe, le système monétaire international était essentiellement basé sur l'or jusqu'à 1973 où chaque pays doit définir sa propre monnaie par un poids d'or.

L'Algérie a fixé le taux de change du dinar à 0.18 gramme d'or, c'est-à-dire la même parité avec le franc français au cours de la période 1964.

La situation économique en Algérie a toujours expliqué l'évolution du régime de change. Jusqu'à 1964, l'Algérie assure la libre convertibilité de sa monnaie à l'intérieur de la zone franc dont elle était membre. Le dinar algérien en avril 1964 a remplacé le franc algérien par la loi 64-111 du 10 avril 1964 instituant l'unité monétaire nationale. Il était coté plus au moins à 1 dinar pour 1 franc français pour 180 milligrammes d'or selon l'article 2 de la loi 64-111 du 10 avril 1964. Le dinar algérien est passé à 1 dinar pour 1.25 franc français entre 1969 et 1973.

---

<sup>18</sup> BRANCIARD.M, ' ' dictionnaire économique et social ' ', 11<sup>ème</sup> édition entièrement revue et corrigée (59<sup>ème</sup> mille), les éditions ouvrières, paris 13,1978, P84

<sup>19</sup> DEBOUB.Y, ' ' Le nouveau mécanisme économique en Algérie ' ', édition OPU, Alger, 2000, pp. 67-72

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

En 1973, il est passé à 4.19 franc français. Le dinar est à parité fixe avec le franc français et les valeurs des autres monnaies par rapport au dinar algérien étaient déterminées par référence à leur parité avec le franc français.

En 1974, avec l'effondrement du système de Bretton Woods des changes fixes, l'Algérie avait adopté le régime de change fixe où le dinar algérien a été fixé sur l'étalon d'un panier de 14 monnaies dans les années 80.

Le tableau suivant représente le panier de devises du régime de change en Algérie durant les années 80.

**Tableau N°01 : Panier de devises du régime de change en Algérie durant les années 80**

Devises	Pondération en %
Dollar US	40,15
Franc Français	29,2
Deutschemark	11,5
Lire Italienne	4,0
Livre Sterling	3,85
Franc Belge	2,5
Franc Suisse	2,25
Peseta Espagnole	2,0
Florins Hollandais	1,5
Dollar Canadien	0,75
Couronne Danoise	0,2
Couronne Norvégienne	0,1
Schilling Autrichien	0,5
Couronne suédoise	1,5

Source : réalisé à partir des données de la banque d'Algérie

Le taux de change varie essentiellement en fonction des variations sur le marché des changes des cours des monnaies constituant le panier, notamment le dollar US qui possédait un coefficient de pondération élevé puisqu'il constitue la monnaie de paiement par excellence dans les transactions internationales en raison de l'importance des recettes provenant des exportations de pétrole et des paiements au titre du service de la dette.

La forte appréciation du dollar US au cours de la première moitié des années 1980 s'est traduite par une augmentation sensible de la valeur réelle du dinar algérien, ce qui a réduit la compétitivité des exportations hors hydrocarbures et stimulé les importations. Suite à la chute brutale des cours des hydrocarbures passant de 27 dollar US en 1985 à 11 dollar US en 1986, l'administration publique a réagi en empruntant à l'étranger et en multipliant les restrictions à l'importation. En même temps, la banque d'Algérie a adopté une politique de

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

taux de change active, et le dinar algérien s'est déprécié de 31% par rapport à son panier de monnaie de 1986 à 1988.

Ce choc pétrolier a entraîné une forte dépréciation du dinar de 150% face au dollar US, le dinar a perdu près de trois quarts de sa valeur par rapport à la période de stabilité du cours de change en 1970.<sup>20</sup>

Toutefois, les restrictions s'appliquant à la distribution des devises étrangères a accru la demande de devises sur le marché non officiel, d'où une augmentation du taux de marché parallèle d'environ 500%. Depuis la fin de 1987, la valeur de la monnaie nationale a connu une tendance à la baisse dans des proportions considérables passant de 1 dinar égal 2 franc français en 1987 à 1,415 dinar égal 1 franc français au milieu de l'année 1990. Ainsi le cours du dinar par rapport au dollar US baisse de 103% entre le 31 décembre 1987 et le 31 décembre 1990.<sup>21</sup>

L'Algérie tente depuis plusieurs années de mettre en place un ensemble de mesures lui permettant d'effectuer une transition réussie vers une économie de marché afin de s'intégrer d'une manière compétitive dans les échanges internationaux.

Le régime de taux de change de l'Algérie depuis 1995 est un régime de flottement dirigé mais sous le contrôle de la banque centrale. Ce régime a été mis en vigueur au moyen de séances de fixing entre la Banque d'Algérie et les banques commerciales.

Un marché interbancaire a été établi en 1996 pour permettre une libre détermination du taux de change. Autrement dit, le taux de change du Dinar est déterminé par le libre jeu de l'offre et de la demande avec les interventions de la banque centrale sur le marché interbancaire des devises pour ajuster les fluctuations du cours du dinar. Les autorités monétaires visent à modifier la valorisation du marché d'un taux particulier en influençant les déterminants de l'activité du marché comme le montant des réserves de changes et le marché parallèle des devises plutôt qu'en intervenant directement sur les marchés des changes.

En décembre 1996, la banque d'Algérie a donné son autorisation à l'ouverture des bureaux de change dans le but de remplacer les marchés noirs de devises. Ensuite après le choc externe de 1998-1999, les réserves de change n'étaient que de 6,846 milliard de dollar ce

---

<sup>20</sup> HASSAM.F, 'Chronologique de l'économie algériennes, vingt ans de réformes libérales', édition l'Economiste d'Algérie, Alger, 2005, pp. 5-8.

<sup>21</sup> DEBOUB,Y op.cit, pp. 73-81.

## **Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur**

---

qui a amené à une dépréciation du taux de change du dinar. Cette dépréciation s'est poursuivie jusqu'au début de 2001 où il a enregistré une dépréciation de 26% de la valeur du dinar.

En 2003, le Dinar a connu un mouvement de dépréciation par rapport au Dollar. En effet, il est passé de 77,60 en 2003 à 64.58 en 2008 mais il s'apprécie à nouveau à partir de 2011 suite aux fortes augmentations de salaires des fonctionnaires durant cette année. L'appréciation continue jusqu'en 2019 pour atteindre 119.39 DZD/USD.

Le régime de change flottant, tel qu'il fonctionne en Algérie, ayant pour objet d'adapter le mouvement des importations et des exportations, les variations du taux de change du dinar, ainsi que pour permettre la correction des déséquilibres extérieurs.

Le tableau ci-après montre l'évolution du taux de change du dinar algérien de 1995 jusqu'à 2019.

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

**Tableau N°02 : Evolution du taux de change du dinar algérien de 1995 jusqu'à 2019**

Année	Unité monétaire	DZD/EUR	DZD/USD
1995		59,85	44,94
1996		72,47	57,55
1997		71,80	65,03
1998		64,81	55,34
1999		77,67	76,85
2000		69,78	77,78
2001		69,20	77,26
2002		75,35	79,68
2003		87,46	77,36
2004		89,64	72,06
2005		91,32	73,36
2006		91,24	72,64
2007		95,00	69,36
2008		94,85	64,58
2009		101,29	72,64
2010		103,49	74,31
2011		102,21	72,85
2012		102,16	77,55
2013		105,43	79,38
2014		106,91	80,56
2015		111,44	100,46
2016		121,18	109,47
2017		125,32	110,96
2018		137,69	116,62
2019		133,71	119,36

Source : réalisé à partir des données de la banque d'Algérie

Depuis 1995, la politique de change en Algérie visait à maintenir un taux de change stable contre un panier de monnaies pondérée selon l'importance relative des principaux compétiteurs et partenaires commerciaux. Par conséquent, le régime de flottement dirigé a été mis en vigueur au moyen de séances de fixing entre la Banque d'Algérie et les banques commerciales, un marché interbancaire des changes a été établi en 1996 pour permettre une libre détermination du taux de change.

### 2. Le marché de change en Algérie

Le marché des changes est le cadre institutionnel dans lequel les individus, les firmes et les banques achètent et vendent des devises. C'est également le lieu sur lequel fluctuent les taux de change.

Le marché des changes est le marché dans lequel s'échangent les différentes monnaies ; il détermine le cours de chaque devise en monnaie nationale. Il assure la confrontation des

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

offres et des demandes de devises.<sup>22</sup>

### 2.1. Le mécanisme du marché des changes

Le fonctionnement du marché des changes nécessite l'intervention de plusieurs acteurs puisqu'il comporte plusieurs compartiments.

#### 2.1.1. Les intervenants sur le marché des changes

Ils existent cinq acteurs qui contribuent au fonctionnement du marché des changes : <sup>23</sup>

**2.1.1.1 La clientèle privée :** les entreprises n'interviennent pas en général directement elles-mêmes sur le marché, mais passent des ordres d'achat ou de vente d'une devise contre une autre à des banques ou à des courtiers ;

**2.1.1.2 Les banques commerciales :** elles transmettent les ordres de la clientèle privée et agissent pour leur propre compte. Un nombre limité de banques réalise des opérations dont l'impact est suffisamment important pour donner au marché le sens de son évolution. On les appelle les Market Makers ;

**2.1.1.3 Les courtiers :** ils interviennent seulement en tant qu'intermédiaires, ils gissent our le compte de leurs clients. Ils mettent en relation des agents à besoins complémentaires et préservent leur anonymat ;

**2.1.1.4 Les banques centrales :** elles réalisent des opérations sur le marché des changes pour faire varier le taux de change en monnaie nationale en termes d'une ou plusieurs monnaies étrangères ;

**2.1.1.5 Les institutions financières non bancaires :** elles comprennent les filiales financières ou bancaires des groupes industriels. A côté de ces filiales, on trouve les investisseurs institutionnels (fonds de pension, caisses de retraite, sociétés d'assurance, fonds gérés pour le compte de tiers, fonds d'investissement), départements des banques commerciales chargée de la gestion de fortune de leur clientèle privée. Elles interviennent généralement pour spéculer sur le marché.

---

<sup>22</sup> J.COLLOMB, « Finance de marché », édition Eska, Paris, 1998, p. 19.

<sup>23</sup> B.GUILLOCHON et A.KAWECKI, « Economie internationale commerce et macroéconomie », 5ème édition Francis Lefebvre, Paris, 2006, p. 290.

## **Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur**

---

### **2.1.2 Les compartiments du marché des changes**

Le marché des changes comporte deux compartiments, chacun étant régi par des règles particulières : <sup>24</sup>

**2.1.2.1 Le marché des changes au comptant (spot) :** sur le marché au comptant, les conditions de l'échange des devises (prix et quantité) sont fixées par les cocontractants le jour "j" et la transaction effective (remise des devises) aura lieu au plus tard deux jours ouvrable après le jour j ;

**2.1.2.2 Le marché des changes à terme (forward) :** sur le marché à terme, les conditions de la transaction sont fixées le jour j et l'exécution de la transaction aura lieu après le deuxième jour ouvrable qui suit le jour j. Les échéances les plus utilisées sont trente jours, soixante jours, quatre-vingt-dix jours, six mois et un an.

### **2.1.3. Les types de marché de change en Algérie**

On constate en Algérie l'existence de deux types de marchés des changes à savoir, le marché officiel et le marché parallèle.

#### **2.1.3.1 Le marché officiel**

Le marché de change officiel ou interbancaire est un marché non localisé ; les opérations sont traitées par téléphone, fax ou autres systèmes électroniques. C'est un marché réservé aux banques et établissements financiers où sont traitées toutes les opérations de change (achat et vente) de devises contre monnaie nationale au comptant ou à terme entre la monnaie nationale et les devises étrangères librement convertibles, constituant ainsi le lieu de détermination des cours de change pour le libre jeu de l'offre et de la demande.

C'est un marché réglementé, dans lequel la BA joue un rôle prépondérant du fait qu'elle est le principal fournisseur de devises. En effet, la BA en tant qu'autorité monétaire est responsable de la politique de change <sup>25</sup> et détient à ce titre le monopole de la gestion des ressources en devise du pays qui sont les recettes provenant des exportations hors hydrocarbures et produits miniers à l'exclusion de la partie revenant à l'exportateur, les

---

<sup>24</sup> P.FONTAINE, « Marchés des changes », 2ème édition Pearson, France, 2011, pp. 6,13.

<sup>25</sup> La politique de change représente l'action des pouvoirs publics visant à modifier le taux de change de la monnaie nationale. ... Une dévaluation est une décision officielle des autorités monétaires consistant à diminuer la valeur de la monnaie nationale par rapport à un étalon de référence (or, une autre monnaie, etc.)

## **Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur**

---

sommes provenant de tout crédit financier ou d'emprunt en devises contracté par les banques et établissements financiers pour leur besoin propre ou pour celui de leur clientèle et les sommes provenant d'achat effectués sur le marché des changes.<sup>26</sup>

### **2.1.3.2 Le marché parallèle**

Le marché de change parallèle est un marché noir qui existe dans la majorité des pays en développement. Les restrictions existantes sur le marché officiel ont majoritairement favorisé l'apparition de ce marché informel. Comme tous les pays en développement l'Algérie est caractérisé par un marché de change parallèle qui répond aux restrictions et aux contrôles sur les opérations de change.

L'apparition de ce marché est due au contrôle rigoureux des changes, au contingentement qui limite les importations de certains produits dans le but d'augmenter le prix intérieur du produit importé et l'inefficacité du système productif algérien qui a conduit le consommateur algérien à chercher la devise pour avoir ces besoins. Cette apparition était considérée au début comme un problème alors que dans les pays en développement qui autorisent parfois l'existence d'un autre taux de change pour faire face aux désajustements de la balance des paiements. C'est un marché libre sur lequel les devises sont échangées avec un prix plus élevé à celui du marché officiel.

Le taux de change en Algérie est sous un régime de change flottant administré ; il flotte selon une fourchette déterminée et plafonnée.

---

<sup>26</sup> [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz).

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

### Section 03 : Généralités sur la croissance économique

La conjoncture au sens propre du terme, est la situation, l'état ou l'évolution d'une activité ou un phénomène d'une discipline donnée dans un intervalle de temps à court terme.

Le terme de conjoncture fait référence aux évolutions économiques de court terme d'un ensemble économique. Elle s'apprécie à l'aide d'indicateurs économiques tels que : le taux de croissance du PIB, le taux d'inflation ; évolution du taux de chômage, la balance commerciale....

Le gouvernement et la Banque Centrale d'un pays tentent généralement de limiter l'influence néfaste des grandes variations de conjoncture sur la croissance économique au moyen de politique conjoncturelle et structurelle.

Par exemple, en période de « surchauffe économique », <sup>27</sup> la Banque Centrale peut augmenter ses taux d'intérêt pour éviter les « bulles spéculatives », <sup>28</sup> l'accélération de l'inflation et le surinvestissement, c'est-à-dire les investissements dans des projets non rentables ou l'accumulation des capacités excédentaires de production dans certains secteurs économiques.

A l'inverse, quand un risque de récession économique se présente, la Banque Centrale peut réduire ses taux, dans la mesure où cela ne risque pas de provoquer des tensions inflationnistes.

L'activité économique est irrégulière, on parle alors de cycle d'expansions ou de croissance quand des indicateurs économiques connaissent un accroissement. On parle de crise quand il y a rupture de cet accroissement et donc de la croissance économique.

La troisième phase cyclique qu'un ensemble économique peut connaître est la phase de ralentissement, qui peut être une phase de récession, c'est-à-dire une diminution passagère de l'activité économique ou une phase de dépression et de chute importante et durable de l'activité économique. Enfin la reprise quand les indicateurs augmentent progressivement.

---

<sup>27</sup> Surchauffe économique s'emploie souvent dans une économie de croissance, pour caractériser une situation où la pression de la demande et où la capacité de réponse de l'offre.

<sup>28</sup> Une bulle spéculative, aussi appelée « bulle boursière » ou encore « bulle financière » est une hausse des prix très excessive sur un marché d'actifs financiers (actions, obligations, taux de change). De l'immobilier, des matières premières ....

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

### 1. Politique structurelle et conjoncturelle d'une économie

La politique conjoncturelle est une politique dont l'objectif est d'agir sur les fluctuations économiques, sur les structures économiques de l'Etat, tandis que Politique structurelle est la politique dont l'objectif est de modifier en profondeur le fonctionnement de la structure de l'économie sur le long terme.

La politique structurelle est mise en œuvre en s'appuyant sur des politiques et procédures susceptibles de changer l'état cyclique de l'économie d'un ensemble, d'un pays par exemple. On cite :

- La politique industrielle, en favorisant des secteurs d'activité spécifiques ;
- Décisions relatives au commerce extérieur en appliquant des mesures protectionnistes (contingentement tarifaire...)
- La formation, en développant l'employabilité de certains secteurs (chercheurs ingénieurs...)
- La recherche et le développement ;
- L'aménagement du territoire ; positionner certaines activités dans certains territoires, attirer les capitaux étrangers pour booster l'économie... ;
- La création d'infrastructure publique... autoroute aéroport.

### 2. La croissance économique

Dans cette sous section nous allons présenter le concept de croissance économique tout en s'intéressant à ses différentes notions, mesures ainsi que ses facteurs.

La croissance économique est un indicateur important pour évaluer la capacité d'un pays à améliorer le niveau de bien-être de sa population. Le niveau de vie d'un pays dépend de son aptitude à produire des biens et services. La croissance économique veut dire production de biens et services, de création d'emplois et de richesses.

#### 2.1. Définition de la croissance économique

*« La croissance est l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs période longues, d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global en terme réel ».*<sup>29</sup>

---

<sup>29</sup> BEITONE.A et autres op cite, P110.

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

La croissance économique peut se définir comme étant un phénomène que l'on peut appréhender à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs statistiques ou comptables généralement le PIB ou le PNB réel, total ou par habitant ; comme elle peut être considérée aussi comme une expansion du revenu national, c'est-à-dire la production de tous les biens et services pour une période donnée.

### 2.2. Les indicateurs de la croissance économique

La mesure de la croissance économique s'appuie sur de nombreux agrégats économiques : le taux de croissance, le produit national brut (PNB), le produit intérieur brut (PIB) et la parité de pouvoir d'achat (PPA).

#### 2.2.1 Le taux de croissance

Le taux de croissance est le pourcentage de variation de la production de biens et services d'une année à l'autre. Ce taux de croissance permet de faire la comparaison entre le bien-être économique national et international ainsi que de faire des prévisions sur l'évolution du cycle économique.

Le taux de croissance se calcule comme suit :

$$\frac{(\text{Valeur de la variable de 2}^{\text{ème}} \text{ année} - \text{valeur de la variable de la 1}^{\text{ère}} \text{ année}) * 100}{\text{Valeur de la variable de la 1}^{\text{ère}} \text{ année}}$$

Valeur de la variable de la 1<sup>ère</sup> année

### 2.2.2 Le produit National Brut (PNB)

Le PNB est un agrégat employé par certaines organisations internationales à des fins de comparaison entre les pays. Il repose sur le critère de nationalité. Il comptabilise la production des facteurs de production nationaux, qu'ils soient produits par les résidents ou les non résidents. Il diffère du PIB par la prise en compte des revenus reçus ou versés, du reste du monde.<sup>30</sup>

Le PNB est donné par la formule suivante :

$$\text{PNB} = \text{PIB} + \text{revenu des facteurs versés par reste du monde} - \text{revenu de facteur versé à l'étranger.}$$

### 2.2.3 Le Produit Intérieur Brut (PIB)

Comme le montre Romain.Ch : « le PIB est l'un des indicateurs statistiques les plus fréquemment utilisés pour estimer la situation économique d'un pays ».

Le PIB représente le total de la production d'un pays sur une période donnée (en général un an). Son calcul consiste à additionner les productions de toutes les unités économiques résidentes sur le territoire national ; qu'elles soient locales ou étrangères. C'est-à-dire, il ne prend pas en considération la production des entreprises locales à l'étranger.

### 2.2.4 La parité du pouvoir d'achat (PPA)

La parité de pouvoir d'achat désigne un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer les pouvoirs d'achat des différentes monnaies dans une même unité. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même bien ou service. Ce taux de conversion peut être différent du taux de change.

---

<sup>30</sup> BERNARD.B, YVES.S " Initiation à la macroéconomie", 9eme édition, Dunod, Paris, 2007, P36.

## Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur

---

### 2.2.5 La balance des paiements

La balance des paiements est un document statistique élaboré sous forme comptable, élément de la comptabilité nationale recensant les flux de biens, de services, de revenus, de transferts de capitaux, et les flux financiers que les résidents d'un pays dans leur ensemble (particuliers, entreprises ou État) entretiennent avec ceux du reste du monde ; la balance des paiements doit être toujours équilibrée car les opérations sont enregistrées selon le principe de la partie double de la comptabilité.

### 2.2.6 La balance commerciale

La balance commerciale des biens et services retrace la différence entre les importations de biens et services et les exportations de biens et services, exprimée en pourcentage du PIB.

Autrement dit, la balance commerciale représente la différence, en termes de valeur monétaire, entre les exportations et les importations de biens ou de biens et services (dépend du pays) dans une économie sur une période donnée.

$$\text{Balance commerciale}_{\text{année N}} = \text{Importations}_{\text{année N}} - \text{Exportations}_{\text{année N}}$$

Donc comme on peut le constater à travers l'ensemble des points qu'on a abordé ci-dessus, il y'a une relation directe entre le commerce international et le niveau de croissance économique d'un pays donné.

## **Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel du commerce extérieur**

---

### **Conclusion**

La banque joue un rôle important et primordial en matière de financement des opérations de commerce extérieur en rendant les échanges commerciaux plus souples et plus rapides. Elle participe en tant qu'intermédiaire financier à travers les crédits accordés aux entreprises importatrices et exportatrices et s'engage directement dans certaines opérations. Dans ce cadre, des garanties ont été mises en place dans le but de les couvrir.

Le degré de la croissance économique d'un pays influence de façon directe sur sa balance des paiements et sa balance commerciale et donc, plus l'économie du pays est prospère, plus ses échanges extérieurs le seront.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

### Introduction

La libéralisation est un élément essentiel dans tout objectif visant une plus grande intégration au marché mondial, cet accès peut se matérialiser soit à travers une multiplication des échanges commerciaux ou par le biais d'une stratégie d'investissement direct à l'étranger, ou encore par le recours à de multiples financements extérieurs (capitaux étrangers) en vue de satisfaire les besoins de l'économie nationale.

Les échanges commerciaux de l'Algérie comme ceux de tout autre pays sont marqués par le système d'organisation de l'économie. En effet, le commerce extérieur d'un pays impliquant le libéralisme est différent du commerce extérieur d'un pays impliquant le protectionnisme. C'est le cas pour l'Algérie dans la mesure où le commerce extérieur de l'indépendance à la fin des années 80 était fortement protectionniste, tandis qu'à partir de 1990, l'Algérie applique le libéralisme économique et le répercute sur son commerce extérieur. A cette époque l'Algérie s'est engagée dans un processus d'ouverture qui a abouti en 2001 à la conclusion de l'accord d'association avec l'Union Européenne (UE) pour la mise en place d'une zone libre échanges. Sur le plan multilatéral, ce processus se poursuit aujourd'hui encore dans le cadre des négociations pour l'accession à l'organisation mondiale du commerce. L'Algérie est également sollicitée pour conclure d'autres accords de libre-échange dans un cadre bilatéral ou régional.

Ce présent chapitre est scindé en trois sections ; la première sera consacrée au commerce extérieur en Algérie durant la période du protectionnisme ; la deuxième portera sur l'évolution du celui-ci dans le cadre d'une économie de marché et enfin la troisième traitera sur la libéralisation de l'économie.

## **Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie**

---

### **Section 01 : La période du protectionnisme (1963-1988)**

Après l'indépendance, l'Algérie avait adopté la politique soviétique, qui se base sur les principes du monopole de l'Etat sur les échanges extérieurs.

L'étatisation et la nationalisation du commerce extérieur s'est officialisée par la loi de 1978 mais pour arriver à cette étape, plusieurs événements se sont produits et ont, de ce fait, joué un rôle dans la mutation de la gestion des échanges extérieurs.

#### **1. Période de la gestion administrée (1963-1978)**

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie avait décidé d'adopter les principes d'une économie fermée basée sur des mesures et des procédures socialistes, protectionnistes et soviétiques, prenant tous les secteurs de l'économie comme propriété de l'Etat. Un système de gestion centralisée a donc régit l'économie algérienne et ses échanges extérieurs ; parmi ces mesures protectionnistes on cite alors la politique tarifaire, le contingentement à l'importation et le contrôle de change.

##### **1.1. Les mesures protectionnistes adoptées par l'Etat**

Les mesures protectionnistes consistent en :

###### **1.1.1. Le contrôle de change**

En 1963 l'Algérie faisait encore partie de la zone « franc » où elle assurait la libre convertibilité et le transfert de sa monnaie. Cependant, la fuite des capitaux, provoquée par le départ massif des européens et les transferts de fonds privés de nationaux algériens (puisque le système productif s'effondrait), a poussé l'Algérie, en octobre 1963, à sortir de la zone Franc et d'en étendre le contrôle des changes. Cette attitude rend ainsi toutes les transactions commerciales avec l'extérieur et tous les transferts de fonds soumis obligatoirement à l'autorisation de la « Banque Centrale d'Algérie » (BCA).

L'Algérie a ainsi créé l'unité monétaire nationale : le dinar algérien <sup>31</sup>qui remplace le franc algérien et met fin à sa circulation.

---

<sup>31</sup> La loi N°64-1 du 10 avril 1964 instituant l'unité monétaire nationale.

## **Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie**

---

### **1.1.2. Le contingentement à l'importation**

Le contingentement est une pratique qui consiste en une limitation quantitative dans le volume des marchandises à importer tout en déterminant leurs natures et, éventuellement, leur origine. Elle a été instaurée en mai 1963 et a été concrètement mise en œuvre en juin 1964 par l'intermédiaire des licences d'importations. Cette pratique était la première tentative relative au contrôle du commerce extérieur après l'indépendance. Les buts recherchés de ce cadre contingentaire étaient principalement de protéger la production nationale et permettre à l'économie une meilleure allocation des ressources en limitant les importations et, par conséquent, améliorer l'état de la balance des paiements.

La politique de contingentement s'est avérée inefficace. En effet, la liste des produits contingentés ne comporte qu'un nombre limité de produits, tandis que les autres étaient libres à être importés et les quotas d'importation officiellement autorisés sont souvent dépassés car le contrôle était inefficace.

### **1.1.3. La politique tarifaire**

Le premier tarif douanier a été instauré et mis en place en 1963. Son fonctionnement repose sur deux classifications ; la classification par pays et classification par produits.

#### **1.1.3.1 La classification par produits**

Ce tarif distingue trois types de biens :

- Les biens d'équipement et les matières premières pour lesquels est appliqué un droit de douane de 10% ;
- Les demi-produits pour lesquels est appliqué un taux qui varie entre 5% et 20% ;
- Les produits finis pour lesquels est appliqué un taux qui varie entre 15% et 20%.

Cette classification privilégie l'importation des biens d'équipements et de matières premières et donc favorise l'industrialisation, et pénalise l'importation des produits finis afin de stimuler la production nationale sachant que celle-ci porte, essentiellement, sur la production agricole à laquelle s'ajoute une faible part de la production de certaines branches de l'industrie légère.

Plusieurs limites peuvent être associées à cette classification :

- Le montant de droits de douane était très faible pour mettre au même niveau les prix

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

bas des partenaires étrangers et les prix domestiques ;

- Au sein des biens de consommation, ce tarif ne fait pas la distinction entre les biens de première nécessité ou les biens de luxe ce qui est incompatible avec l'option socialiste.

Ces limites sont en premier lieu liées au manque d'expérience et à l'absence de stratégie de développement puisque le pays avait arraché que nouvellement son indépendance.

### 1.1.3.2 La classification par pays

Ce tarif introduit une discrimination par pays. En effet, deux tarifs spéciaux sont instaurés, l'un pour la France et l'autre pour les autres pays de la CEE. Les pays bénéficiant de la « clause de la nation la plus favorisée » leur est appliqué un tarif de droit commun. Enfin, les autres pays leur est appliqué un tarif général. *« Une telle attitude se justifiait par le souci de ne pas compliquer d'avantage la situation entre l'Algérie et la France dès lendemain de l'indépendance, à condition bien sur de n'être que provisoire ».*<sup>32</sup>

Afin de remédier aux insuffisances du premier tarif douanier, un nouveau tarif a été instauré en 1968 et qui met fin au régime de faveur accordé à la France. Ce tarif distingue uniquement entre trois types de pays :

- La CEE (y compris la France) qui bénéficie d'un tarif préférentiel ;
- Les pays ayant signé un accord commercial avec l'Algérie ;
- Enfin, les autres pays.

Ce tarif a pour objectif de faciliter la diversification géographique des importations et, par conséquent, de réduire la dépendance de l'Algérie vis à vis de l'économie française, c'est ainsi que la France est, désormais, traitée comme tous les autres pays de la CEE.

Par rapport au tarif douanier de 1963, le nouveau tarif fixe les droits de douanes à un niveau plus élevé et apporte une classification plus détaillée selon la nature des produits :

- Une première distinction est opérée entre biens de consommation et biens d'équipement : les premiers étant soumis à de lourdes taxes par rapport aux seconds et cela dans le but d'encourager la production industrielle ;

---

<sup>32</sup> Nachida M'HAMSADJI-BOUZIDI : le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, l'expérience algérienne (1974 – 1984), OPU, Alger 1988, p 121

## **Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie**

---

- Une deuxième distinction est opérée au sein des biens de consommation, entre les biens de première nécessité, bénéficiant de taxes douanières relativement faibles, et les produits de luxe, pour lesquels sont appliquées de lourdes taxes douanières. Cette procédure tend à protéger les revenus des plus larges masses ;
- Enfin, une troisième distinction est opérée entre les biens transformés et les biens non transformés. En effet, les biens transformés, aussi bien dans la catégorie des produits de consommation que dans celle des produits d'équipement, sont lourdement frappés par rapport aux produits non transformés. Une telle discrimination tend à encourager le processus de substitution d'importation.

### **1.2 Les organes du commerce extérieur**

Deux organes principaux sont intervenus durant la période socialiste qu'a connu l'Algérie, les Groupements Professionnels d'Achat (GPA) et L'Office National De La Commercialisation (ONACO).

#### **1.2.1 Le Groupement Professionnel d'Achat (GPA)**

Les Groupements Professionnels d'achat ont été créés en 1964 réunissant l'Etat et les importateurs privés et constituant des sociétés à capital, en majorité, public. Ils ont pour objectif l'exécution du programme d'importation annuel de produits relevant de leur compétence ainsi que leur commercialisation entre les différents demandeurs.

Les GPA sont organisés par branches d'activité économique dans lesquelles ils détiennent le monopole d'importation. Néanmoins, seuls cinq GPA étaient effectivement créés:

- Le BOIMEX pour le bois et dérivés ;
- Le CITEXAL pour les textiles artificiels ;
- Le CADIT pour les autres textiles ;
- Le CAIRLAC pour le lait et ses dérivés ;
- Le GICP pour les cuirs et peaux.

Le contrôle de l'Etat sur ces organismes est exercé à deux niveaux :

- Un contrôle au niveau du conseil d'administration par la présence de représentants permanents du ministère de tutelle ;

## **Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie**

---

- Un contrôle financier sur toutes les opérations financières par l'intermédiaire d'un agent comptable nommé par le ministère de tutelle.

Malgré le rôle prédominant de l'Etat dans ces organismes, ils évoluent selon les règles du marché dont la motivation est le profit privé. C'est d'ailleurs cette situation qui, à partir de 1966, avec la mise en application de plans ambitieux de développement et la création de multiples entreprises publiques, constituera un paradoxe et finira, en 1970, par la dissolution des GPA et l'attribution, en 1971, du monopole des opérations du commerce extérieur aux entreprises publiques.

### **1.2.2 L'office national de la commercialisation (ONACO)**

L'ONACO est mis en place en 1963, sa finalité consiste à approvisionner le marché national avec les différents produits de grande consommation (café, sucre, thé, beurre...etc.) pour lesquels il dispose d'un monopole d'importation et d'exportation. Cet office a joué un rôle important dans la stabilisation des prix de ces produits, ses pertes sur certains produits sont compensées par des bénéfices élevés sur d'autres produits ou par des subventions du Trésor.

## **2. Le monopole des entreprises publiques**

L'année 1970 marque la fin des GPA et la généralisation du monopole des entreprises publiques sur le commerce extérieur. En 1971, déjà une vingtaine d'entre elles détenaient le monopole sur les échanges extérieurs et en contrôlaient 80%.

### **2.1. L'étendue du monopole des entreprises publiques**

La liste des produits placés sous monopole d'une entreprise publique comporte assez souvent deux parties, la première comporte les produits pour lesquels l'entreprise possède un monopole exclusif, tandis que la seconde concerne les produits pour lesquels l'entreprise renonce à l'exercice direct de ce monopole en faveur des importateurs publics et privés auxquels elle accorde des visas d'importations pour la satisfaction de leurs propres besoins internes.

Les visas d'importations sont assortis d'une durée limitée généralement à six mois et leur obtention suppose le paiement d'une taxe de monopole comprise entre 1 et 5% de la valeur des marchandises importées. En contrepartie, les entreprises qui en bénéficient

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

disposent de toutes les prérogatives quant au choix de fournisseur et la qualité du produit à importer.

Les visas d'importations ont été élaborés dans le but de faciliter le fonctionnement des entreprises étatiques en rendant les monopoles d'importations inopposables à leur approvisionnement en différents produits objets des monopoles.

### 2.1.1. La mise en place de la domiciliation bancaire des opérations d'importation

Le Ministère des Finances impose, en 1972, l'obligation préalable de domiciliation bancaire des importations. En effet, toute entreprise doit choisir, de manière définitive, une banque intermédiaire agréée dont le rôle est d'assurer la gestion financière des ses opérations d'importations. La domiciliation bancaire consiste à introduire une demande d'ouverture de crédit auprès de cette banque et avant la mise en œuvre du contrat, pour chaque opération d'importation à réaliser. L'accord de la banque implique l'imputation du montant de chaque opération d'importation de la somme correspondante. L'avis de l'imputation bancaire est exigé par les services douaniers lors de dédouanement des marchandises.

### 2.1.2. L'instauration du Programme Général d'Importation (PGI)

En 1973, le Ministère du Commerce émane une circulaire qui vient réformer la réglementation du commerce extérieur. Celle-ci vise à attribuer des responsabilités plus larges aux entreprises socialistes et aux organismes publics exerçants ou susceptibles d'exercer des compétences en matière de commerce extérieur. De ce fait, le secteur privé doit nécessairement passer par le secteur public pour assurer toute opération d'import – export. Concrètement, cette circulaire n'a vu son application qu'en 1974 avec la promulgation de l'ordonnance N° 74 – 12 du 30. 01.1974 Portant l'instauration du Programme Général d'importation (PGI).

*« Les objectifs que se donne cette réforme ne s'appliquent pas particulièrement aux monopoles : ils concernent plus généralement le fonctionnement du monopole de l'Etat sur l'importation ; fonctionnement qu'il s'agit d'améliorer, par l'introduction d'une programmation des importations plus rigoureuses et un assouplissement des procédures ». <sup>33</sup>*

---

<sup>33</sup> Nachida M'HAMSADJI-BOUZIDI, op. Cit, p212

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

### 3. Évolution du commerce extérieur durant la période 1963-1978

Cette période a été marquée par une baisse continue des exportations traditionnelles et l'importance des exportations des hydrocarbures.

#### 3.1 Evolution de la balance commerciale (1963-1978)

Cette évolution est expliquée dans le tableau suivant ;

Tableau N°03 : Évolution de la balance commerciale (1963-1978) en millions de DA

Année	Exportations	Importations	Solde	Taux de couverture (%)
1963	3748	3437	311	109.05
1964	3588	3472	116	103.34
1965	3145	3312	-167	94.96
1966	3080	3153	-73	97.98
1967	3572	3154	418	113.25
1968	4097	4023	74	101.84
1969	4611	4981	-370	92.57
1970	4980	6205	-1225	80.26
1971	4208	6028	-1820	69.81
1972	5854	6694	-840	87.45
1973	7479	8876	-1397	84.26
1974	19595	17754	1841	110.37
1975	18565	23756	-5191	78.15
1976	20204	22226	-2022	90.90
1977	24089	29534	-5445	81.56
1978	25037	34439	-9402	72.70
<b>Total</b>	<b>155 852,00</b>	<b>181 044,00</b>	<b>-25 192,00</b>	<b>-</b>

Source : Hocine BENISSAD : économie du développement de l'Algérie, sous développement et socialisme, OP

Le tableau N° 03 montre que les exportations ont connu une baisse continue qui dure jusqu'à 1966. Cela est principalement causé, d'une part, par le recul de la production agricole suite au manque d'expérience et leur ignorance des méthodes modernes d'exploitation agricole et, d'autre part, la suppression des avantages tarifaires accordés par la CEE aux produits agricoles algériens.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

L'essor des exportations algériennes en 1967 est dû essentiellement à l'amélioration des recettes des exportations de pétrole qui ont rapporté en 1967 ; 2605 millions de DA contre 1819 millions en 1966, soit un accroissement de près de 44%. Une telle évolution des exportations de pétrole provient de la mise en service d'un nouveau réseau d'évacuation (Haoud El Hamra) qui accroît de 10 millions de tonnes la capacité d'évacuation de pétrole.

La chute des exportations en 1971 est le résultat de la crise pétrolière qui a causé la mévente des produits algériens, notamment les produits agricoles et les hydrocarbures, sur les marchés internationaux. L'année 1971 montre bien la vulnérabilité extérieure de l'économie algérienne résultant de la non diversification géographique de ses échanges. Suite au choc pétrolier résultant de la guerre israélo-arabe d'octobre 1973, et le maintien des prix de pétroles à des niveaux élevés à partir de cette date, la valeur des exportations a connu un accroissement important qui sera maintenu jusqu'à 1978.

Tout comme les exportations, les importations n'ont pas cessé de décroître jusqu'à 1966. Cette tendance à la baisse est due, dans une large partie, au départ massif des étrangers et, par conséquent, à la baisse des importations qui leurs sont destinées, mais aussi à la mise en application, dès 1963, du premier code tarifaire et contingentaire qui a contribué à la baisse des importations, notamment celles des biens de consommation finale qui représentaient, en 1961, 58% des importations totales.

A partir de 1967 nous assistons à une augmentation nette des importations résultant, d'une part, de la mise en exécution des plans de développement qui ont impliqué une importation massive des produits semi-finis, nécessaires à la construction d'usines et, d'autre part, à l'augmentation des prix des produits importés suite à des stratégies de riposte mises au point par les pays industrialisés dans le but d'effacer les effets d'une augmentation des prix de pétrole. En effet, « *entre 1970 et 1974 les prix du blé et des produits plastiques ont plus que triplé, celui du sucre roux a été quintuplé, celui des produits sidérurgiques a été multiplié par 2,44 ; ceux des équipements ont augmenté de 80 à 85%* »<sup>34</sup>

---

<sup>34</sup> Abdelhamid BRAHIMI, " l'économie algérienne", OP, Alger, 1991, p 149.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

### 3.2 Evolution des exportations des hydrocarbures

La déclinaison des exportations traditionnelles (produits agricoles et miniers) résulte essentiellement de la percée des exportations d'hydrocarbures. En effet, comme le montre le tableau N°04 ci-après, les produits énergétiques tiennent une place de plus en plus prépondérante dans la balance commerciale algérienne.

**Tableau N° 04 : Evolution des exportations énergétiques et leur part dans les exportations totales (1963-1978)**

Année	TOTAL des exportations	Dont les exportations énergétiques	EN %
1963	3 748	2 168	7.84
1965	3 145	1 690	53.74
1967	3 572	2 605	72.93
1968	4 098	2 962	72.28
1969	4 611	3 291	1.37
1970	4 982	3 456	9.37
1971	4 210	3 150	4.82
1972	6 005	4 817	0.22
1973	7 472	6 206	3.06
1974	19 022	18 261	6.00
1975	18 551	17 274	3.12
1978	25 021	22 379	9.44

Source : Etabli à partir des données de Hocine BENISSAD : économie du développement de l'Algérie, sous-développement et socialisme, OP

Bien qu'à la veille de l'indépendance (1961) les exportations des produits énergétiques et des lubrifiants représentaient 0,1% du total des exportations, elles augmentent soudainement pour représenter plus de la moitié en l'espace de deux années (1963), environ  $\frac{3}{4}$  en 1971 et plus de 90% à partir de 1974. La croissance qu'enregistrent les exportations énergétiques résultait essentiellement de : L'essor des exportations de pétrole dont les recettes des exportations représentaient plus de 90% des recettes des exportations énergétiques. En effet, comme le montre le tableau N° 04, la valeur des exportations de pétrole brut a été multipliée par 9 entre 1967 et 1977 et cela à la suite de la combinaison de trois facteurs :

- La récupération des richesses nationales à la suite des mesures de nationalisation de 24.02.1972 qui transfèrent à l'Etat algérien la propriété des actifs détenus par les sociétés étrangères ;

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

- L'augmentation des prix de pétrole à partir de 1973 ;
- L'augmentation du volume des exportations.

Finalement, bien que la structure des exportations algériennes ait connu un changement radical en l'espace de quelques années, le caractère vulnérable qui caractérisait l'économie algérienne a été maintenu car les exportations restent concentrer sur un seul produit: le pétrole qui se substitue au vin.

### **4. La généralisation du monopole de l'Etat**

A la fin des années 70, la nationalisation et la généralisation du monopole de l'Etat s'est confirmée à travers la loi 78.02 du 11 février 1978 relative au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (JORA.(7),14/2/78 :114-116) stipule que le recours aux intermédiaires est interdit et que toute transaction avec l'étranger, doit passer par l'Etat ou un organisme public.

#### **4.1. La loi 78.02 du 11 février 1978**

La loi 78.02 du 11 février 1978 relative au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, confirme dès son article premier l'attribution, aux seuls organismes étatiques, le pouvoir d'intervenir en matière d'échanges extérieurs. En vertu de cet article, la participation des opérateurs privés se trouve formellement interdite. C'est d'ailleurs ce qui confirme l'article 18 prévoyant la « dissolution de plein droit de toute entreprise privée d'import-export, et plus généralement de toute entreprise dont l'objet social à titre principal concerne la préparation, la négociation ou la réalisation d'opérations de commerce extérieur ». Les entreprises privées dont l'objet social ne concerne qu'accessoirement la réalisation d'opérations de commerce extérieur sont tenues de procéder dans un délai déterminé à la refonte de leurs textes constitutifs afin de supprimer de leur objet social les activités de commerce extérieur.

#### **4.4.1 Les importations**

La promulgation de la loi 78.02 du 11/02/1978 a supprimé toute possibilité d'intervention directe des opérateurs privés au niveau des importations. En effet, les régimes de produits libres, de monopoles de visas, de licences d'importations sur les produits contingentés et d'AGI ont été annulés. Cependant, l'article 22 de la même loi conserve, à caractère transitoire, les possibilités d'attribution des autorisations d'importations aux

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

entreprises privées nationales à condition que les marchandises à importer doivent, d'une part, appartenir à la catégorie des produits qui n'ont pas encore été placés sous la responsabilité d'importation d'un monopole et, d'autre part, être destinées à des besoins directement liés à la production (les autorisations d'importations accordées ne pouvaient pas porter sur des marchandises destinées à la revente en l'état).

### 4.1.2 Les exportations

La loi 78.02 qui instaurait le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur concernait aussi bien les importations que les exportations. D'après l'article 1 de cette loi, toutes les exportations sont de ressort exclusif de l'Etat, cela signifie que tout contrat avec une entreprise étrangère ne peut être conclu que par l'Etat ou un organisme d'Etat et cela pénalise les rares entreprises privées ayant une tradition exportatrice car leurs opérations sont mal prises en charge par le monopole de l'Etat. Les exportations sont prises en charge par le biais de Programme Général d'Exportation (PGE), mis en place annuellement par le gouvernement.

Ce programme est géré à travers des autorisations globales d'exportation accordées aux entreprises publiques et des licences d'exportation délivrées aux entreprises privées.

### 4.2. Les insuffisances du monopole l'Etat sur le commerce extérieur

Des problèmes ont été constatés par les entreprises relevant de la tutelle du ministère de commerce et des ministères des industries lourdes et légères quant à la pratique du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur :

- Le problème du partage de monopole constaté sur certains produits. « *Ce partage de monopole a pour conséquence de réduire la capacité de négociation du monopole dans la mesure où celui-ci ne bénéficie pas pleinement de l'effet de masse résultant du regroupement des commandes* »<sup>35</sup>
- Les difficultés d'établir une programmation des importations répondant aux besoins réels. En effet, de grandes difficultés ont été constatées quant à l'établissement d'une évaluation réelle des besoins, notamment ceux de la consommation ;
- Le caractère insuffisant des capacités matérielles disponibles, en particulier au niveau des infrastructures portuaires, des moyens de transport et de manutention ;

---

<sup>35</sup> Nachida M'HAMSADJI-BOUZIDI, op. cit., page 351.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

- La complexité des formalités administratives, recommandées dans le cadre de la réglementation du commerce extérieur et la défaillance des structures administratives qui participent à la réalisation des opérations de commerce extérieur (banques, douane, assurance...etc.).

### 5. Les changements relatifs au commerce extérieur de 1981 et de 1988

Les faiblesses rencontrées et observées jusque la par le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur ont poussé à la création d'un Secrétariat d'Etat au Commerce Extérieur (SECE) en juillet 1980, dans le but de reprendre l'essentiel des attributions du Ministère du Commerce en matière de commerce extérieur, en particulier la présentation du projet de PGI, la décision d'octroi des AGI et le contrôle de leur exécution.

Le SECE a introduit, depuis sa création, un ensemble d'actions :

- La planification des échanges extérieurs : en instituant, d'une part des AGI personnalisées qui consistent à cerner les besoins des différents demandeurs en vue d'améliorer la planification des importations, d'autre part, l'institution des AGI pluriannuelles ;
- L'allégement des procédures de gestion du PGI : plusieurs assouplissements en matière des procédures du contrôle bancaire, des procédures d'individualisation des AGI et la décentralisation dans la gestion financière des AGI ont été apportées.
- Projets d'études relatifs à l'environnement économique des monopoles. Ces projets portent sur l'accroissement des infrastructures portuaires, leur aménagement ainsi que l'organisation des activités liées au commerce extérieur.

Depuis 1986, un profond mouvement de reformes est engagé en Algérie, qui marque le début d'une nouvelle transition vers une société algérienne productive. Evidemment, toute nouvelle transition est marquée par l'incertitude et l'instabilité, sur le plan économique, il s'agissait de rompre avec le système monopoliste et d'organiser le passage à une économie de marché associant la liberté des agents économiques privés et l'action de l'Etat en faveur de la solidarité nationale et de la justice sociale dans ce mouvement, ainsi que les réformes relatives au commerce extérieur qui jouent un rôle important.

La réorganisation du commerce extérieur tel que précisée dans le programme de réformes Algérien, vise principalement à la constitution d'un marché libre, interne et externe

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

et l'allocation des ressources, le programme prévoit :

- La libéralisation des prix conjugués à la maîtrise des équilibres monétaire et financier, devrait permettre un retour à la stabilité macro-économique ;
- La démonopolisation des activités et l'organisation de la concurrence, doivent soustraire le commerce à la gestion administrative, favoriser la libre circulation des capitaux et permettre à une compétition juste de se développer dans la transparence totale.

A travers l'ensemble de ces actions, le programme vise à aboutir à la transformation radicale des trois structures de tout marché :

- La transformation de la structure des prix ;
- La transformation de la structure des échanges ;
- La transformation de la structure de financement.

### 5.1 Evolution des échanges extérieurs (1979-1988)

Le tableau suivant (tableau N°05) illustre l'évolution des échanges extérieurs de l'Algérie durant la période 1979-1988.

**Tableau N°05 : Evolution des importations, exportations et solde de la balance commerciale (1979-1988), En milliards de DA**

Année	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Exportations	36.75	52.65	62.84	60.48	60.72	63.76	64.56	35.18	42.36	46.11
Importations	32.38	40.52	48.78	49.38	49.78	51.26	49.49	43.39	34.15	43.43
Solde	4.37	12.13	14.06	11.10	10.94	12.50	15.07	-8.21	8.21	2.69

Source : Abdelhamid BRAHIMI, op. Cit. Page 355 et 448

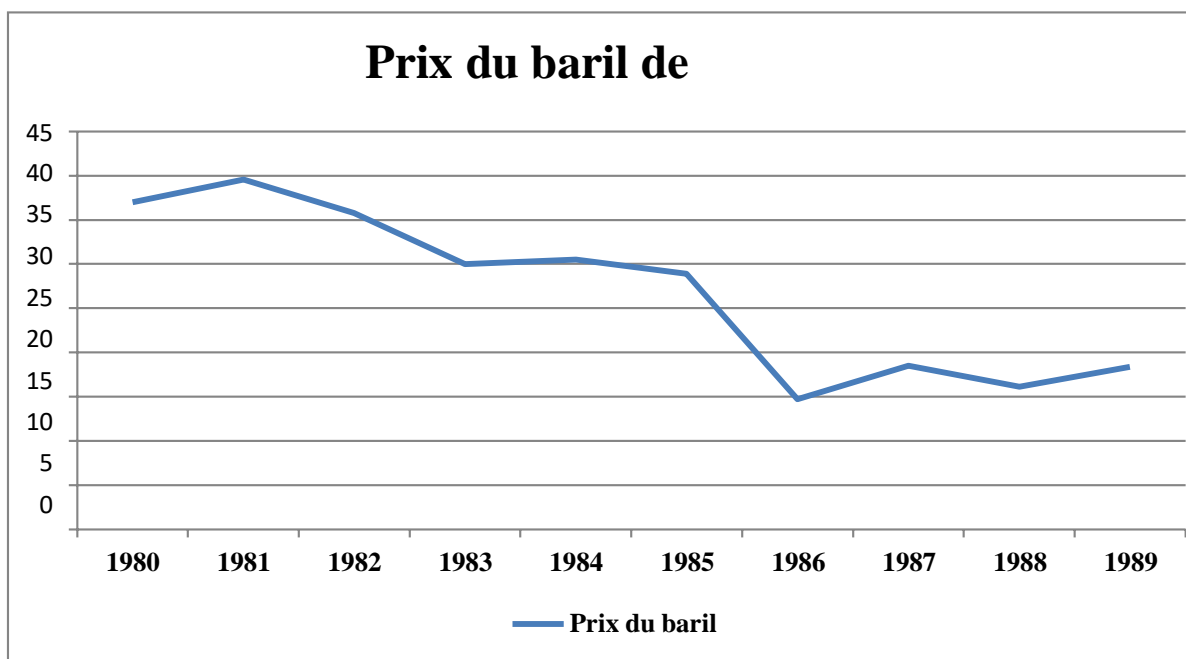
Au lendemain du second choc pétrolier 1979, les recettes d'exportations augmentent progressivement, passant de 36,75 milliards de dinars en 1979 à 64,56 milliards de dinars en 1985, soit une augmentation de 75%.

Les importations, à leur tour, ont subi une évolution similaire à celle des exportations, mais à un rythme inférieur. En effet, elles passent de 32,38 milliards de dinars en 1979 à 49,49 milliards de dinars en 1985, soit une progression d'ordre de 52%. Cette évolution a permis de générer, pour la première fois depuis l'indépendance, la succession de sept excédents commerciaux dont le cumul s'élevait à plus de 80 milliards de dinars.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

L'évolution des échanges extérieurs entre 1986 et 1988 a été marquée par la chute brutale des prix des hydrocarbures intervenue au début de l'année 1986 et par la dépréciation du dollar, unité de compte des exportations algériennes.

**Figure N°03 : Evolution du prix du brut (1980-1989)**



**Source :** données de la Banque Mondiale 1998

La baisse des prix des hydrocarbures, de près de la moitié, en 1986, a provoqué la baisse des exportations. En effet, elles étaient ramenées à 35,18 milliards de dinars en 1986, soit une baisse de 45% par rapport à l'année précédente. A partir de 1986, suite à un relèvement relatif des prix des hydrocarbures, un léger redressement des exportations a été opéré (42.36 milliards de dinars en 1987 et 46.11 milliards de dinars en 1988).

La baisse des recettes des exportations, associée à la dépréciation du dollar, a considérablement réduit le pouvoir d'achat des exportations algériennes sur les marchés extérieurs, notamment ceux de la CEE. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont dû adopter des restrictions à l'importation, aboutissant du coup, à une réduction drastique des importations (34,15 milliards de dinars en 1987, soit une baisse de 21% par rapport à 1986) et à la limitation du déficit de la balance commerciale à la seule année 1986.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

Ces restrictions qui vont à l'encontre des entreprises, tout en les privant de s'approvisionner de différents biens d'équipement et matières premières, sont considérées comme des facteurs de récession (comme en témoigne la croissance économique qui a fléchi et a enregistré des taux négatifs à partir de 1986) et ont conduit, à travers la permission offerte au secteur privé d'effectuer des importations sans paiements (sans cession de devises par la Banque Centrale), à l'institutionnalisation d'un marché parallèle de la devise.

### 5.1 Apparition de difficultés financières

D'un point de vue général, les importations étaient couvertes par les exportations. Néanmoins, le gonflement de service de la dette extérieure et l'étranglement des revenus perçus sur les services ont conduit l'Algérie à s'orienter davantage à l'endettement extérieur et cela, afin de maintenir l'investissement et la consommation à des niveaux relativement élevés, notamment avec la forte poussée démographique et la chute brutale des prix des hydrocarbures (en 1986).

**Tableau N° 06 : évolution de la dette extérieure 1980-1989**

Année	1980	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<b>Dette totale</b>	<b>19.23</b>	<b>16.16</b>	<b>18.44</b>	<b>22.77</b>	<b>26.94</b>	<b>24.66</b>	<b>24.94</b>
<b>Dette à long terme</b>	<b>16.91</b>	<b>14.40</b>	<b>16.57</b>	<b>19.62</b>	<b>23.3</b>	<b>23.04</b>	<b>23.33</b>
<b>Dette à court terme</b>	<b>2.32</b>	<b>1.75</b>	<b>1.68</b>	<b>3.15</b>	<b>3.64</b>	<b>1.62</b>	<b>1.62</b>

Source: World Debt tables, 1998.

Bien qu'en 1980, l'Algérie était déjà surendettée, les pouvoirs publics ne s'inquiètent qu'à partir de 1986. En effet, la dette extérieure (après qu'elle ait connu une tendance à la baisse, passant de 19,23 milliards de dollars à 16,16 milliards de dollars entre 1980 et 1984, à la suite de l'appréciation de la valeur du dollar et le remboursement anticipé d'une partie de la dette) a causé un gonflement, l'emportant de 18,44 milliards de dollars en 1985 à 22,77 milliards de dollars en 1986 et à 26,94 milliards de dollars en 1987. L'augmentation du stock de la dette était due, d'une part, à la baisse des revenus pétroliers et, d'autre part, à la dépréciation du dollar. Or, dans ce dernier cas, toute variation à la baisse de dollar avait pour conséquence directe l'alourdissement du fardeau de la dette, car environ 60% de la dette était libellée dans des monnaies autres que le dollar.

Après l'effondrement des prix mondiaux du pétrole en 1986, les partenaires financiers de l'Algérie commençaient à douter quant à sa solvabilité, c'est ainsi que les crédits à long terme se stagnent à partir de 1987 et l'Algérie se met à mobiliser des crédits commerciaux dont

## **Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie**

---

les délais de remboursement n'excédaient pas 3 ans. Le recours aux crédits à court terme a pour effet d'engendrer un raccourcissement sensible des délais de remboursement. En effet, la maturité moyenne des prêts a passé de 10 ans en 1970 à 9 ans en 1986 et à 3 ans en 1989, c'est ainsi que le service de la dette a connu un gonflement immédiat et brutal.

## **Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie**

---

### **Section 02 : La transition vers une économie de marché (1988-2014)**

La crise pétrolière de 1986, a frappé l'Algérie et a engendré une chute de ses recettes d'exportation, et une insuffisance pour financer les importations. Ce qui l'a obligé à recourir aux emprunts extérieurs et aboutir par la suite à une crise de la dette.

L'Algérie s'est laissé conduire par le FMI qui a imposé une libéralisation de son commerce extérieur après la conclusion d'un accord dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel (PAS). Le commerce extérieur algérien a subi des modifications profondes à travers un assouplissement des règles et des procédures liées aux importations et aux exportations que nous exposerons dans la présente section qui sera scindée en deux sous-sections ; la première va porter sur La libéralisation du commerce extérieur en Algérie durant la période (1988-1994), et la seconde quant à elle, portera sur la suppression du protectionnisme durant la période (1994-2014).

#### **1 La libéralisation du commerce extérieur algérien (1988-1994) :**

L'activité bancaire en Algérie est régie l'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.<sup>36</sup> Cette nouvelle mouture de législation bancaire attribue à la banque d'Algérie des fonctions relatives aux conditions les plus favorables à un développement soutenu de l'économie.

La banque d'Algérie a pour missions de veiller à la stabilité des prix, mais également d'établir la balance des paiements et de présenter la position financière extérieure de l'Algérie.

##### **1.1. La loi sur la monnaie et le crédit (loi 90-10 du 14/01/1990)**

Le processus de réformes économiques algérien avait commencé par la libéralisation des entreprises publiques, notamment par « l'autonomie » des banques publiques après promulgation de la loi 88/01, portant sur l'autonomie des entreprises publiques.

---

<sup>36</sup> L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août relative à la monnaie et le crédit de 2003 principalement en renforçant le cadre institutionnel, le contrôle des banques et établissements financiers ainsi que la protection de la clientèle et la qualité des prestations bancaires.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

À partir de 1990, l'Algérie adopte la libre convertibilité du dinar pour les opérations du compte courant. Hors des frontières du pays, le dinar reste totalement inconvertible.

Dans le cadre de cette loi, la banque d'Algérie détermine les cotes de crédit aux banques commerciales et fixe les taux directeurs.<sup>37</sup>

Cette loi promulguée le 14 avril 1990, devait constituer la pièce maîtresse des réformes économiques engagées en 1988, avec la loi 88/01 du 12 janvier 1988, portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques, car elle devait avoir un impact, non seulement sur la sphère monétaire et bancaire, mais aussi sur la sphère réelle.

En matière du commerce extérieur, la loi de finances complémentaire, adoptée en juillet 1990 (loi n°90-16 du 07 août 1990 portant loi de finance complémentaire pour 1990), autorise l'établissement de firmes nationales ou étrangères d'import-export.

L'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, qui complète et modifie la loi 90-10, a été promulguée en réaction à un certain nombre de dysfonctionnements constatés dans la conduite des réformes économiques d'une manière générale et de la réforme bancaire en particulier, et suite à la faillite de deux banques privées (El khalifat banque et la B.C.I.A) ; Cette situation a poussé les pouvoirs publics à trouver une refonte de la loi sur la monnaie et le crédit, afin que ce genre de scandale financier ne se reproduise plus.

Elle a permis de clarifier certaines dispositions insuffisamment explicitées par l'ancienne loi sur la monnaie et le crédit, et d'introduire de nouvelles prescriptions en matière de supervision des banques et des établissements financiers, elle fixe un cadrage nettement plus approprié pour la surveillance du système bancaire en termes de supervision et inaugure une nouvelle forme de relation entre l'autorité politique et la Banque Centrale. La banque d'Algérie, dans sa mission, exerce le privilège d'émission de billets de banque et de pièces de monnaie ayant cours légal sur le territoire national. Elle est la banque des banques, l'agente financière de l'Etat et gère les réserves de change. Elle est garante du bon fonctionnement du système bancaire et financier, veille au bon fonctionnement du système des paiements et assure le secrétariat général de la commission bancaire.<sup>38</sup>

---

<sup>37</sup> Dr CHADLI Hamza; 500 entreprises algériennes ; édition Addiwan ; Alger 1996 ; p.16.

<sup>38</sup> Guide investir en Algérie, P120.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

### 1.2. La libéralisation du commerce extérieur

Dès 1990-1991, une politique économique qui porte sur l'assouplissement de commerce extérieur est mise en place suite aux négociations avec le Fonds Monétaire International 'FMI'.

Pour le régime des importations, la libéralisation du commerce extérieur a été réalisée au cours des années 1990 par l'abolition du monopole de l'État. Cette mesure a été élargie par la suite par le décret exécutif n° 91-37, modifié et complété relatif aux conditions d'intervention en matière du commerce extérieur, pour autoriser toute personne physique ou morale inscrite au registre de commerce algérien à importer des biens. Ainsi, l'importation de marchandises est effectuée par tout agent économique titulaire d'un registre de commerce par une administration sur la base d'une domiciliation bancaire préalable et obligatoire conformément au règlement 91-03 du 20 février 1991 relatif aux conditions d'exercice des opérations d'importation de biens en Algérie et de leur financement.

Pour ce qui est du régime des exportations ; l'Etat algérien continue à exercer un monopole sur les exportations d'hydrocarbures et des produits miniers. En ce qui concerne les exportations hors hydrocarbures, le principe général est la liberté d'exportation assortie de certaines exceptions à caractère très limité.

La baisse des prix de pétrole en 1993, et la possibilité que l'Algérie fasse des tirages sur les crédits, ont contraint l'Algérie à procéder au rééchelonnement de sa dette extérieure <sup>39</sup> : À partir de la fin des années 80, le processus de réformes a connu trois étapes : la période d'avant 1994, l'ajustement structurel et l'ouverture et la recherche d'une maîtrise de l'ouverture. <sup>40</sup>

En 1991, la situation de la balance des paiements demeure précaire tout au long de la période d'atermoisement, de fin 1991 et milieu 1994. Du fait que le tiers de la dette a été libellée en francs et en yens, les importations en monnaies européennes et les exportations en dollar des États-Unis ont rendu l'Algérie sensible aux fluctuations de taux de change. Entre 1992 et 1993, le déficit de la balance commerciale a baissé sensiblement, suite à la compression des importations et de la baisse plus que proportionnelle des exportations en raison de la baisse des prix du pétrole.

<sup>39</sup> BOUYACOU, Ahmed. L'économie algérienne et PAS.-revue université d'Oran, printemps 1997, p77.

<sup>40</sup> MEHDI, Abbas. L'accession de l'Algérie à l'OMC, entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée », document de travail, université de Grenoble, 2009, Page 9.

### 2. La suppression du protectionnisme (1994-2014)

Cette période a connu de multiples changements qui se manifestent comme suit :

#### 2.1. L'ajustement structurel (1994-1998)

*« Dans sa signification la plus large, l'ajustement d'une économie nationale désigne la nécessité de corriger ses déséquilibres financiers et monétaires externes et internes qui entretiennent généralement un fort endettement extérieur, c'est-à-dire le déficit de la balance des comptes courants, le déficit du budget de l'État et l'inflation. »<sup>41</sup>*

L'année 1994 est l'année du changement de la politique économique et financière ; où l'Algérie avait mis un "PAS" en collaboration avec la "BM" et le "FMI" pour une durée de quatre ans.

Il y'avait en principe trois rééchelonnements, le premier était avec le Club de Paris obtenu fin mai 1994, à la suite d'un accord « stand-by » avec le FMI, de 4,4 milliards de dollars de dette publique. Le second accord de rééchelonnement s'est fait avec les pays créanciers, membres des Clubs de Paris et de Londres. En effet, l'Algérie se présentera une autre fois devant le Club de Paris, en juillet 1995 et pour la première fois devant celui de Londres, pour un rééchelonnement de sa dette privée. Le troisième accord de « stand-by » a été conclu avec le FMI a pour objectifs :

- Une dépréciation des cours de devises (dépréciation de 50 %) : Avant de reprendre son glissement simultanément, la Banque d'Algérie abandonne sa gestion administrative du taux de change en vendant périodiquement, aux enchères des devises. Cette étape précède la création d'un marché des changes (en 1996) ;
- La déréglementation du commerce extérieur : En avril 1994, une liste négative de produits à l'importation a été arrêtée par le ministère du Commerce qui n'a pas tardé à être supprimée. Le commerce extérieur devient quasiment libre en 1994/1995 après six ans de réformes, afin d'arriver à une libéralisation généralisée des opérations d'importations et d'exportations.<sup>42</sup>

---

<sup>41</sup> MEHDI, Abbas. Op cit. Page 11.

<sup>42</sup> BENABDALLAH, Yousef. L'Algérie dans la perspective d'association avec l'UE.- Revue d'économie appliquée Cahiers du CREAD, 2006, pages 199-233.

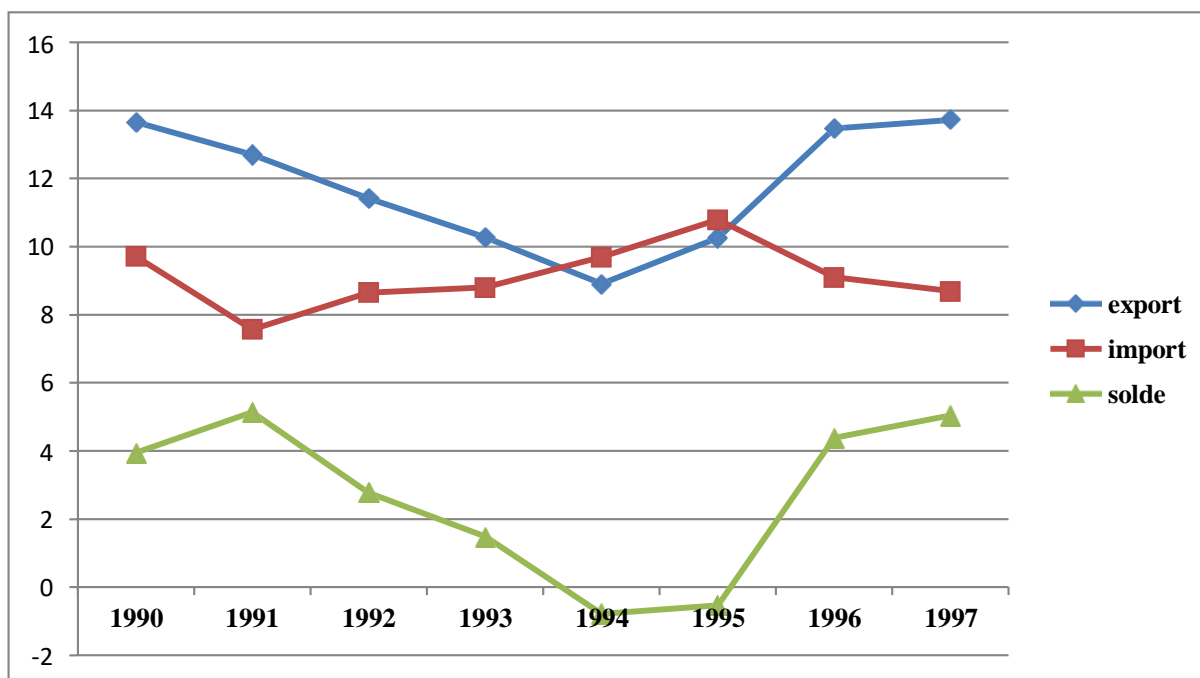
## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

Le produit des rééchelonnements et d'autres concours des institutions financières, porte sur un chiffre de 20 milliards de dollars, permettant ainsi la levée de la contrainte extérieure, le rétablissement des équilibres externes et la reconstitution des réserves de changes <sup>43</sup>.

La libéralisation partielle du commerce d'importation, introduite dès 1994 par le "PAS" a significativement multiplié le nombre d'importateurs, Concentrés dans l'importation de biens de consommation et de demi-produits.

Le graphe ci-dessous, montre l'évolution des importations et exportations durant la période 1990-1997.

**Figure N°04 : évolution des importations, exportations et du solde de la balance commerciale (1990-1997), en Milliards de dollars**



Source : CNIS (Centre National d'Information et des Statistiques)

D'après le graphique, on remarque une baisse des exportations durant la période 1990-1994, environ 1,6 milliard de dollars par an, car l'année 1993 été caractérisée par la déprime du marché pétrolier. Suite à la levée des restrictions, les importations ont baissé par rapport à 1990 à cause de la contraction de la demande, provoquée par la dévaluation.

<sup>43</sup> KACI Boualem. Les impacts du commerce extérieur sur les performances de l'économie algérienne (depuis l'indépendance à nos jours). – mémoire de magistère : économie : université Abderrahmane mira de Bejaia : 2008.

## **Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie**

---

Le solde de la balance commerciale des années 1994 et 1995 est négatif, car la hausse des importations était très importante juste avant la période d'ajustement structurel. Les recettes de fiscalité pétrolière représentent 55 % des recettes budgétaires globales de l'année 1996, alors que ce taux n'était que de 38 % en 1989.<sup>44</sup>

En 1996, les exportations ont connu une augmentation de 2 milliards de dollars par rapport à 1995 suite à la hausse des prix du pétrole, où le prix moyen du baril est passé de 17,58 à 21,67 dollars, entre 1995 à 1996 respectivement. Le montant des exportations hors hydrocarbures a été doublé.<sup>45</sup>

### **2.1. La recherche d'une maîtrise de l'ouverture (depuis 1999)**

C'est une phase qui commence juste après la fin du programme d'ajustement structurel (mai 1998), et par l'arrivée des orientations de l'agenda post ajustement vers l'amélioration de l'insertion internationale.

#### **2.1.1. L'accord d'association avec l'Union européenne**

Le besoin de diversifier ses partenaires commerciaux a poussé l'Algérie à ratifier l'accord d'association avec l'UE. Cet accord a été signé le 22-04-2002 lors du sommet euro-méditerranéen à Valence en Espagne. Il est mis en œuvre le 01-09-2005, après les négociations dans le cadre du processus de Barcelone. Son objectif est de créer une « zone de paix et de prospérité partagée », ce qui signifie l'instauration d'une zone de libre-échange.

Ces négociations qui ont duré plus de huit ans (1993-2001) ont abouti à l'intégration de l'Algérie dans l'un des plus grands et plus puissants espaces économiques de la région.

#### **2.1.2. Les négociations d'intégration à l'OMC**

Le garant des accords commerciaux internationaux et du cadre dont le quel ces accords se négocient est l'OMC créée en 1995.

L'Algérie s'est engagée dans le processus d'intégration au commerce multilatéral depuis juin 1987, mais elle n'a pas saisi l'opportunité de devenir membre de plein droit de l'OMC. Elle s'est contentée du rôle d'observateur. Le processus d'accession de l'Algérie à

---

<sup>44</sup> BOUYACOUB, Ahmed. OP cit, p82

<sup>45</sup> Les chiffres de ce paragraphe sont tirés de l'article suivant : BENABDALLAH, Yousef. Ajustement structurel et nouveau statut de la rente pétrolière en Algérie.- Revue d'économie appliquée Cahier du CREAD , 4 e trimestre 1998 et 1er trimestre 1999, n°46-47, pages 57-66.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

l'OMC est qualifié du plus long du système, il peut être décomposé en deux phases : la première phase est qualifiée de dormante du fait que l'Algérie n'a fait que présenter sa demande d'adhésion à l'OMC. La deuxième phase est plus animée, et est marquée par la présentation du premier aide-mémoire du commerce extérieur.

En 2003, l'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importations et d'exportations des marchandises fixe le cahier des conditions techniques à l'importation des produits pharmaceutiques destinés à la médecine humaine. C'est le principe de liberté. En sont exclus les produits portant atteinte à la sécurité, l'ordre public et la morale. Les opérations d'importation et d'exportation sont soumises au contrôle des changes qui ne signifie pas restriction. En 2004, la loi n° 04-04 du (a chercher) 23 juin 2004 relative à la normalisation, et l'arrêté du 15 juin 2002 déterminent les modalités d'application de l'article 22 du code des douanes relatif à l'importation de marchandises contrefaites.

En 2006, l'État définit les règles et le contenu des documents relatifs au contrôle aux frontières de la conformité des produits importés.

En 2009, la loi n° 09-03 du 25 février 2009 relative à la protection des consommateurs et à la répression des fraudes est promulguée. En 2010, l'État a mis en place le suivi des importations sous franchises des droits de douane dans le cadre des accords de libre-échange.

Le tableau suivant (n°07) montre que les exportations ont augmenté durant la période (2000-2008). Cette hausse, durant le reste des années s'explique par la hausse du volume globale des exportations nationales des hydrocarbures qui est passée de 124 millions en 2000 à 145 millions en 2005. Concernant les revenus de l'État plus de 9500 milliards de DA de fiscalité pétrolière ont été générés durant cette période, ce qui explique la hausse des importations. En 2006, la moyenne annuelle des prix du pétrole a progressé d'environ de 24% par rapport à l'année 2005. En outre, la signature de nouveaux accords a permis à Sonatrach de cibler un niveau d'exportations de 85 milliards de mètres cubes par an à l'horizon 2010.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

**Tableau N° 07: Évolution de la balance commerciale (1997-2012), en milliards de dollar**

Année	Importations	Exportations	Solde
1997	-8.13	13.82	5.69
1998	-8.63	10.14	1.51
1999	-8.96	12.32	03.36
2000	-9.35	21.65	12.30
2001	-9.48	19.09	9.61
2002	-12.01	18.71	6.70
2003	-13.32	24.46	11.14
2004	-17.95	31.22	14.27
2005	-19.57	46.38	26.81
2006	-20.68	54.74	34.06
2007	-26.35	60.59	34.24
2008	-37.99	78.59	40.60
2009	-37.40	45.18	7.78
2010	-38.89	57.09	18.20
2011	-44.94	72.88	27.94
2012	-51.569	71.736	20.167

Source : Banque d'Algérie, « annexe tableaux statistiques », années 2002- P 201.

Dans le cadre de la libéralisation de son économie, l'Algérie a opté à un ensemble de plans d'amélioration, on cite :

- Gestion de la dette extérieure avec le plan d'ajustement structurel mis en œuvre par le FMI;
- Mise en place du « gazoduc tranmed », reliant l'Algérie à l'Espagne à travers le Maroc ;
- Signature d'un accord avec l'UE après des négociations avec l'OMC, qui est mis en vigueur le 1er septembre 2005 ;
- Plan de relance économique 2001-2004.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

### Section 03 : La libéralisation de l'économie (à partir de 2014)

L'ouverture du commerce extérieur en Algérie, n'a pas résolu le problème auquel le pays est souvent confronté, celui de la dépendance des recettes publiques aux hydrocarbures ce qui laissera toujours la peur de revivre le scénario de 1986, malgré la diversification géographique et celle des produits, les fluctuations des prix du pétrole restera une menace pour l'économie, ce qui a été prouvé par le contre-choc pétrolier qui s'est produit en fin 2014, l'Etat Algérien c'est retrouvé encore une fois, 20 ans, après devant la même situation, et se doit encore de trouver des solutions, qui devraient rationaliser les importations, afin de ne pas épuiser « les réserves de changes qui ont connu une baisse de près de 40% l'année 2015 par rapport à l'année 2014 ». <sup>46</sup>

#### 1. Licence et limitation des importations

Selon l'OMC « les licences l'importation peuvent-être définies comme étant des procédures administratives qui exigent, comme condition préalable à l'importation de marchandises, la présentation à l'organe administratif compétent d'une demande ou d'autres documents (distincts des documents requis aux fins douanières) ». <sup>47</sup>

Pour l'Algérie, le 30 décembre 2014, le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet modifiant et complétant l'ordonnance n°03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandise ; d'après le communiqué du Conseil des ministres : l'Algérie doit se conformer aux règles régissant le commerce international qui prévoient des restrictions quantitatives lorsqu'un pays membre a des difficultés de balance des paiements.

L'article 06 de la loi N°15-15 du 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandise, a indiqué que « des licences d'importation ou d'exportation de produits peuvent être instituées pour administrer toutes mesures prises en vertu des dispositions de la présente loi ou des accords internationaux auxquels l'Algérie fait partie».

---

<sup>46</sup> LAKCACI M (gouverneur de la banque d'Algérie), banque d'Algérie les réserves de change continuent de fondre, conférence du 6 janvier 2016.

<sup>47</sup> [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/implic\\_f/implic\\_info\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/implic_f/implic_info_f.htm), consulté le 18 novembre 2019.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

Les licences d'importation et d'exportation, sont considérées simplement comme étant une limitation du niveau des importations, ou bien comme des mesures de restrictions quantitatives, qui ne visent en aucun cas à monopoliser ces activités par l'Etat mais constitue un moyen rationnel et efficace de gestion du commerce extérieur.

En effet il existe deux types de licences, les licences d'importation automatique et des licences non automatiques ;

### **1.1. Les licences d'importation/exportation automatiques**

Elles ne doivent pas être administrées de façon à exercer des effets de restriction sur les importations, et aucune discrimination ne doit être faite entre les personnes ou entités demandant des licences automatique. Toutes les personnes remplissant les conditions légales prescrites devraient pouvoir, dans ces conditions d'égalité, demander et obtenir des licences d'importation.

### **1.2. Les licences d'importation/ exportation non automatique**

Ce régime peut être défini comme étant la gestion des quotas de produits et de marchandises à l'importation, autrement dit tous les produits importés dans le cadre du contingent tarifaire sont soumis au régime de licence non automatique.

En ce qui concerne ces licences non automatiques, pour les contingents de chaque produit établi par le ministère du commerce, un avis est publié dans la presse nationale et sur le site du dit ministère. Cet avis informe sur les délais d'introduction de demande d'importation ou d'exportation de chaque quota, le lieu de dépôt, les délais d'ouverture du contingent...etc.

Exemples des licences non automatiques en Algérie :

- Les licences d'importation non automatique pour le marché d'automobile ;
- Les licences non automatiques pour le ciment ;
- Les licences non automatiques pour les produits alimentaires.

Les licences d'importation dans ses deux formes ont été instaurées par les autorités algériennes afin de faire face aux conséquences du contre-choc pétrolier qui a provoqué un déséquilibre dans le fonctionnement économique du pays.

### **2. L'imposition de la nouvelle licence d'importation**

L'économie algérienne qui a été victime de la chute des prix du pétrole, a déclaré être face à des difficultés au niveau de la balance des paiements, baisse des réserves de change, les ventes à l'international, à savoir les exportations de l'Algérie ne suffisent plus pour financer les achats de marchandises ou de services importés de l'étranger. Le gouvernement a fait recours à de nouvelles réformes dans le contrôle du commerce extérieur qui sont considérées comme des mesures protectionnistes.

#### **2.1. Les mesures protectionnistes**

Ces mesures consistent principalement :

##### **2.1.1. Barrières tarifaires**

Elles consistent à appliquer aux produits étrangers pénétrant sur le marché national des droits de douane importants dans le but d'augmenter artificiellement leur prix et de les rendre ainsi moins attractifs. C'est la forme du protectionnisme la plus ancienne. On constate que lors des différends entre pays, cette mesure est toujours utilisée comme moyen de rétorsion. L'Algérie n'a pas opté pour cette mesure protectionniste.

##### **2.1.2. Barrières non tarifaires**

Elles peuvent prendre la forme de mesures de limitation des quantités de produits pouvant pénétrer sur le marché d'un pays ; on parle alors de quotas (ou de compte un jeu contingentement), comme cela a été le cas, par exemple pour les importations des véhicules en Algérie en 2015, elles peuvent aussi prendre la forme de mesures administratives, comme l'instauration de normes de qualité.

En Algérie les barrières non tarifaires jouent le rôle d'arbitrage remédiant à la crise pétrolière, ces mesures apparaissent dans l'instauration de nouvelles licences d'importation.

### **3. La mutation du rôle de la banque dans le financement du commerce extérieur**

Suite au contre-choc pétrolier de 2014 qui a touché l'économie algérienne, de nouvelles procédures sont apparues dans les institutions financières et qui ont donné aux banques un nouveau rôle dans le commerce extérieur.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

### 3.1. Le rôle des banques dans le commerce extérieur avant la crise pétrolière de 2014

Les banques algériennes jouaient le rôle de simple caissier et relais dans les opérations du commerce extérieur, par le biais des différents moyens et instruments de paiement qu'elles offraient à leur clients, elles ont pu palier les différences de langues et de cultures et la distance aussi qui existent entre les importateurs et exportateurs du pays et ceux de l'étranger, l'importateur n'avait qu'à jouer le rôle donneur d'ordre avec l'émission des documents et la banque effectue par la suite l'opération. On conclut qu'elles faisaient l'accompagnement des importateurs et des exportateurs dans leurs transactions avec l'étranger.

Par ailleurs, elles jouaient aussi le rôle de gestionnaire de devise pour régler les importations des biens et services, qui étaient sous l'autorité de la Banque d'Algérie, mais les latitudes données par la BA aux banques extérieures dépassaient largement les demandes de financement des importations extérieures, ce qui a provoqué une baisse dans les réserves de change obligeant alors le gouvernement à apporter quelques modifications dans les lois régissant le commerce extérieur.

### 3.2. Le rôle des banques dans le commerce extérieur après la crise pétrolière de 2014

Sous la forte pression de la diminution des moyens de paiements extérieurs en Algérie, résultant de la baisse de ses revenus pétroliers, les marges de manœuvres financières se sont rétrécies brutalement depuis juin 2014 pour une période indéterminée, les conséquences de cette tension sur les équilibres extérieurs se répercuteront sur le système bancaire à différents niveaux qui, entraîneront forcément la mutation tant attendue de ce dernier. Après, la réunion que le gouverneur de la BA a effectuée avec les PDG des banques, il a été prévu une mutation du système bancaire à plusieurs niveaux : <sup>48</sup>

- D'abord, la division du « ratio prudentiel » qui est passé de 4 à 2 pour contenir les risques bancaires liés à l'importation dès 2015, et cela pour contribuer à la préservation d'un niveau de stabilité financière face à un environnement mondial porteur de risque;
- Il met en avant le rôle du contrôleur de banques dans les opérations du commerce extérieur car assez souvent les banques ne jouaient que le rôle des « sleeping-

---

<sup>48</sup> MEKIDECH M ; chute des prix des hydrocarbures : le système bancaire algérien sous contrainte de mutation, article publié le 04/03/2015, voir le site [www.liberté-algérie.com](http://www.liberté-algérie.com)

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

Partner»;<sup>49</sup>

- Une contribution plus significative à l'investissement public et privé.

Ces trois aspects de mutation sont liés les uns aux autres, le renforcement des capacités de contrôle interne de la part des banques primaires et de contrôle institutionnel par la BA, implique une réduction de risque et motive l'investissement.

Les banques assurent ce nouveau rôle de « contrôleur » par le biais de la nouvelle procédure de pré-domiciliation reçu par la note N°17/ 2016/DGC du 13 mars 2016, aux banques intermédiaires agréées de la Banque d'Algérie, de ce fait chaque banque doit disposer :

- D'un système de surveillance et de gestion des risques encourus ;
- D'un système de contrôle permanent visant les engagements par signature liés aux opérations du commerce extérieur.

### 3.3 La pré-domiciliation bancaire

Conformément à l'article 29 du règlement n° 16-01 du 6 mars 2016 modifiant et complétant le règlement n° 07-01 du 3 février 2007 relatif aux réglés applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises (l'article 29 n'a pas subi de modification), toute opération d'importation de service ou de bien est soumise à l'obligation de domiciliation bancaire, à l'exception des opérations de transit, ainsi dans le cadre de l'amélioration du dispositif de contrôle et de facilitation administrative de traitement des opérations du commerce extérieur, la note N°17 DGC du 15 mars 2016 instaure des modalités pratiques obligatoires de la pré-domiciliation bancaire électronique, préalable à tout acte définitif de domiciliation des opérations du commerce extérieur.

La pré-domiciliation est une procédure électronique obligatoire en amont que doit effectuer chaque opérateur économique auprès de sa banque domiciliaire avant toutes opérations d'importation, elle consiste à l'accomplissement d'une formalité d'inscription et de validation de la pré-domiciliation auprès du site web de la banque de son choix, dans laquelle il obtient un droit d'accès au site concerné. Une fois l'inscription électronique effectuée, l'opérateur disposera dès lors d'un accès accommodé direct et sécurisé pour formuler et

---

<sup>49</sup> Sleeping-Partner : c'est une catégorie d'investisseurs qui ne participent, ni directement ni indirectement, à la gestion et à la définition de la stratégie de l'entreprise, avec un horizon d'investissement à moyen terme et qui fait confiance à l'actionnaire majoritaire ou aux dirigeants de l'entreprise

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

valider sa demande de pré-domiciliation via une fenêtre à renseigner désignée "identification client"

La pré-domiciliation bancaire dispose principalement de 4 phases :

**1ère phase :** inscription client : Les clients reconnus comme opérateur du commerce extérieur au sens de la législation peuvent avoir le droit d'accès à l'inscription électronique, une fois la formule électronique remplie et enregistrée par l'opérateur, une notification électronique lui sera adressée définissant son droit d'accès au site de pré-domiciliation.

**2ème phase :** identification client et pré-domiciliation de la demande : Le client dispose d'un accès accommodé direct et sécurisé, pour formuler et valider sa demande de pré-domiciliation sur une fenêtre à renseigner et désigné comme "identifiant client"; une option de téléchargement de document est exigible et mise à disposition ;

**3ème phase :** contrôle de validation de la demande de pré-domiciliation au niveau central de banques intermédiaires agréées.

Le préposé chargé du contrôle au niveau central, dispose des options d'accès accommodées pour effectuer les opérations de réception électronique de la demande pré-domiciliation, de visualisation de cette demande ; le contrôle de cette dernière est le contrôle de la conformité de la transaction aux dispositions légales et à la législation en vigueur.

Cette plateforme permet aussi au contrôleur d'accéder aux informations suivantes :

- Consultation de la liste des fraudeurs ;
- Consultation de la liste des interdits à la domiciliation et de transfert de fonds ;
- Vérification des activités et produits réglementés soumis à autorisation administrative préalable ;
- Consultation de liste noire (black List) établie à l'international ;
- Consultation aux listes des produits soumis au contrôle avant expédition au territoire douanier national,
- Vérification de la valeur.

Une fois le contrôle effectué, une notification électronique sera envoyé au client contenant soit l'acceptation ou le rejet de la demande de domiciliation.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

**4ème phase** : contrôle de la demande de la domiciliation au niveau de l'agence bancaire domiciliataire :

Le chargé de contrôle au niveau de l'agence, reçoit par voie électronique une notification établie en centrale d'acceptation du traitement de domiciliation, cette solution d'interface permet au chargé de contrôler d'avoir accès aux informations suivantes:

- L'accès à la phase contrôle pour effectuer un deuxième contrôle physique de la demande de domiciliation (l'examen matériel de tous les documents préalables est exigibles à la domiciliation, le contrôle de la conformité de la demande mise en œuvre des mesures de vigilance recommandées, les mesures anti-blanchiment);
- Accès au système SIGAD/ CNIS ;
- Accès aux informations et aux listes des interdits de domiciliation et de transfert de fonds ;
- Notification d'acceptation au de rejet avec motivation.

Le système bancaire algérien a subi une mutation qui était une conséquence du contre-choc pétrolier de 2014 qui a touché l'économie du pays. A travers l'instauration de la pré-domiciliation qui est considérée comme une plateforme électronique de contrôle, les banques algériennes sont passées d'un simple "caissier" au rôle de "contrôleur" dans les opérations de commerce extérieur.

## Chapitre 02 : Évolution du commerce extérieur en Algérie

---

### Conclusion

Après l'indépendance, le commerce extérieur en Algérie est passé par deux phases importantes qui ont marqué son évolution, la politique monopoliste et celle du libéralisme, la passation entre ces deux phases a été marquée par la chute des prix des hydrocarbures, ce qui a engendré une dette extérieure à laquelle le pays n'a pas pu faire face, car il comptait sur les recettes du pétrole mais leur chute brutale a poussé les autorités à recourir au FMI, qui a présenté son aide en contrepartie de quelques conditions, qui ont été réalisées en quelques années.

L'ouverture du commerce international a permis au pays de s'intégrer dans les marchés mondiaux et à faire des restructurations économiques dans le cadre de la mondialisation.

La dette extérieure de l'Algérie a été réduite, les équilibres reprenaient place dans l'économie nationale, mais la dépendance de cette dernière aux hydrocarbures la forgera dans un avenir incertain.

En fin 2014, le gouvernement algérien se trouve face à un autre contre-choc pétrolier qui remet l'économie algérienne dans une économie de guerre qui tend vers la politique de « l'austérité ». Après des réunions effectuées avec l'OMC, il a été décidé d'instaurer quelques mesures protectionnistes qui s'intitulent dans l'installation des licences d'importation ou d'exportation dans le cadre des barrières non tarifaires afin de rationaliser les importations et les exportations et pour ne pas épuiser les réserves de change qui ont déjà subi une forte baisse. D'autre part, il y a eu d'autres modifications dans le système bancaire en ce qui concerne la gestion du commerce international à travers l'instauration de la procédure de la pré-domiciliation, l'État a favorisé le rôle des banques dans le contrôle des opérations du commerce extérieur.

On peut définir les hydrocarbures comme étant le facteur le plus important et le plus influant sur les politiques adoptées dans la gestion des opérations du commerce international en Algérie.

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

---

### Introduction

La dépression économique que l'Algérie vit actuellement a incité l'Etat à adopter des politiques conjoncturelles adaptées à la situation.

Vu le choc pétrolier de 2014 l'Algérie, afin d'améliorer sa situation financière et faire face aux difficultés économiques qu'elle a rencontré, a mis en œuvre un ensemble de lois et de décrets notamment dans le cadre de ses échanges extérieurs en se basant sur un certains nombres de restrictions et de licences qui touchent à la fois les importations et les exportations pour favoriser la production et l'investissement local en espérant améliorer son solde commercial et élever la situation économique du pays et ainsi, sortir de la dépression.

Le gouvernement et la Banque Centrale d'un pays tentent généralement de limiter l'influence néfaste de grandes variations sur l'activité économique au moyen de politique conjoncturelle.

Par exemple, en période de « surchauffe économique »<sup>50</sup>, la Banque Centrale peut augmenter ses taux d'intérêt pour éviter les « bulles spéculatives »<sup>51</sup>, l'accélération de l'inflation et le surinvestissement, c'est-à-dire les investissements dans des projets non rentables ou l'accumulation des capacités excédentaires de production dans certains secteurs économiques.

A l'inverse, quand un risque de récession économique se présente, la Banque Centrale peut réduire ses taux, dans la mesure où cela ne risque pas de provoquer des tensions inflationnistes.

Dans ce dernier chapitre, il y a lieu de présenter dans un premier temps, les différents plans de croissance économique adoptés par l'Algérie. La seconde section portera sur l'impact de ces reformes sur la balance des paiements et la balance commerciale. et , enfin, dans la troisième section, on mettra l'accent sur leur leurs impact sur le niveau de change.

---

<sup>50</sup> S'emploie souvent dans une économie de croissance, pour caractériser une situation où la pression de la demande et/ou la capacité de réponse de l'offre

<sup>51</sup> Aussi appelée « bulle boursière » ou encore « bulle financière » est une hausse des prix très excessive sur un marché d'actifs financier (actions, obligations, taux de change), de l'immobilier, des matières premières...etc.

## **Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs**

---

### **Section 1 : les plans de croissance économique adoptés par l'Algérie**

Pour faire face à la situation critique de l'économie du pays, l'Etat a mis en place un ensemble de politiques conjoncturelles.

#### **1. Le plan structurel de l'Algérie**

Après le lent démarrage de l'ajustement au choc des prix du pétrole en 2014–2015, les autorités algériennes ont pris des mesures pour relever les défis d'une adaptation au faible niveau des prix du pétrole. Elles ont adopté un ambitieux plan d'assainissement budgétaire à moyen terme, mis en œuvre un certain nombre de réformes structurelles, et elles s'emploient actuellement à définir une vision à long terme pour refondre le modèle de croissance du pays.

Ces politiques sont prévues à réduire sensiblement le déficit budgétaire en 2016 et ont adopté un ambitieux plan de rééquilibrage budgétaire pour 2017–2019. Elles ont progressé dans l'amélioration du climat des affaires et ont entrepris à définir une stratégie sur long terme pour refondre le modèle de croissance du pays, en vue de favoriser le développement de l'activité du secteur privé et la diversification de l'économie.

La Banque d'Algérie a adapté ses instruments de politique monétaire à une conjoncture de durcissement des liquidités.

Mais ces politiques restent trop restrictives où l'ajustement au choc des prix du pétrole a été assumé essentiellement par la politique de change, qui suppose un financement du déficit uniquement par des ressources intérieures sans nouvelle dépréciation du taux de change.

Les autorités algériennes ont adopté pour la première fois un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) doté d'un ancrage à moyen terme bien défini ce qui représente un acquis considérable. Ce CBMT consiste à augmenter les recettes hors hydrocarbures, réduire les dépenses courantes (salaires compris) en pourcentage du PIB, réformer le régime de subventions, réduire les dépenses d'investissement tout en améliorant leur efficacité et améliorer la gestion des finances publiques.

Ce plan adopté par les autorités touche plusieurs volets à savoir :

- Ramener les dépenses courantes à leurs niveaux d'avant la crise financière mondiale tout en limitant les nouvelles embauches aux secteurs stratégiques et maîtriser les autres coûts opérationnels tout en sauvegardant les transferts sociaux ;

## **Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs**

---

- Réduire sensiblement les dépenses d'investissement qui représentent en moyenne 15% du PIB depuis 2009, de ce fait les autorités algériennes visent à les ramener à 10% en 2020, tout en améliorant l'efficacité des investissements grâce à une meilleure sélection, mise en œuvre et évaluation ex post des projets ;
- Poursuivre la réforme des subventions : Les autorités ont entamé une réforme des subventions en 2016, en augmentant les prix des carburants, du gaz naturel et de l'électricité pour la première fois depuis 2005. Ces réformes ont continué avec la loi de finance de 2017 ;
- Augmenter les recettes fiscales hors hydrocarbures ; avec la loi de finance de 2017 qui avait prévue une hausse des taux de TVA à 9 et à 19%, augmenter les taxes sur le tabac et sur certains produits de luxe.

Pour s'adapter à la faiblesse des cours du pétrole, l'Algérie a adopté une vaste stratégie afin de reconfigurer le modèle de croissance du pays. Cette reconfiguration consiste à réduire la dépendance aux hydrocarbures en investissant dans des secteurs à forte valeur ajoutée, tels que l'agroalimentaire, les énergies renouvelables, les services et l'industrie, et à accompagner le développement du secteur privé. Les autorités ont également pris des mesures pour améliorer le climat des affaires, qui ont permis au pays de monter au classement Doing Business de la Banque Mondiale, en passant de la 163<sup>e</sup> place en 2016 à la 156<sup>e</sup> en 2017 (l'amélioration de l'Algérie au classement Doing Business s'explique en grande partie par les réformes fiscales, la publication des tarifs de l'électricité et la réduction des délais nécessaires à l'obtention d'un permis de construire...). De nouvelles lois ont en outre été promulguées en vue de promouvoir l'investissement et le développement des petites et moyennes entreprises (PME).

Les changements structurels et conjoncturels qu'a connus l'Algérie depuis 2014 ont directement impacté son solde commercial. Dans cette présente section, nous présenterons dans un premier temps les principaux clients et fournisseurs du pays durant la période 2014-2019 puis, on mettra l'accent sur les conséquences des politiques et des mesures conjoncturelles sur la balance commerciale durant la même période.

### **2. Les plans de croissance économique adoptés**

Les politiques conjoncturelles adoptées par le gouvernement impactent directement les résultats de la balance commerciale, de la balance des paiements et de change du pays. Nous

### **Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs**

---

détaillerons au fur et mesure les directives arrêtées par le gouvernement sur la période considérée. (2014- huit premiers mois de 2019)

Depuis l'année 2015, l'Algérie ne cesse d'accumuler les déficits commerciaux. Pour cette année et en espérant limiter le déficit, le gouvernement met en œuvre le décret exécutif n° 15-306 <sup>52</sup> du 06 décembre 2015 fixant les conditions et les modalités d'application des régimes de licences d'importations ou d'exportation de produits et marchandises.

L'effondrement des cours du baril de pétrole en 2016 a entraîné l'Algérie dans une période de vache maigre. En effet, depuis le 1er janvier 2016, les automobilistes paient jusqu'à 40% plus cher le litre d'essence et de Gas-oil. Pour pallier cette chute, le gouvernement a décidé d'agir sur les budgets d'équipement en suspendant de nombreux projets. et la monnaie locale s'est encore plus dépréciée ( en un an le cours moyen du dinar s'est officiellement déprécié de 15% par rapport à l'euro, passant de 104 à 117 Dinar algérien pour un euro, mais le cours réel des devises étrangères est fixé par le marché parallèle où l'euro a atteint 180 dinars en décembre 2015) et le Pouvoir d'Achat a été fortement impacté en raison de l'augmentation importante des prix des produits importés ( l'Algérie importe des biens d'équipements, des produits de consommation ainsi que des médicaments). La loi de finance 2016 incluait l'augmentation des prix des produits énergétiques. L'année 2016 est sans doute la pire année qu'a connue l'économie Algérienne.

Pour y remédier, le gouvernement a instauré des quotas d'importation de certains produits et imposé l'obtention d'une licence fixant la quantité que l'importateur est autorisé à faire entrer dans l'année.

Parmi les produits on cite, les véhicules, le ciment et les ronds à béton. Ces premières restrictions avaient permis de faire baisser de cinq milliards de dollars la facture des importations, ramenée à 46,7 mds contre 51,7 mds en 2015.

Mais au début 2017, la liste des marchandises soumises à la licence n'a cessé de s'allonger et comprend désormais des produits agricoles, agroalimentaires et industriels.

Le gouvernement publie le décret exécutif n° 17-202 du 22 juin 2017 qui vient modifier et compléter le décret exécutif n° 15-306 du 06 décembre 2015 fixant les conditions et les modalités d'application des régimes de licence d'importation ou d'exportation de

---

<sup>52</sup> Journal officiel n°66 du 09 décembre 2015, P07

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

---

produits et marchandises. Mais le 22 août 2017, un décret exécutif n° 17-245 portant annulation du décret exécutif précédent (décret exécutif n° 17-202 du 22 juin 2017).

En 2018, l'Etat la politique adoptée s'est basée sur la production nationale en limitant les importations de certains produits mis en avance dans le décret exécutif n°18-02 du 7 janvier 2018 portant désignation des marchandises soumises au régime des restrictions à l'importation.

Le **décret exécutif n° 18-139** du 21 mai 2018 modifie et complète le décret exécutif n° 18-02 du 7 janvier 2018 portant désignation des marchandises soumises au régime de restrictions à l'importation en rallongeant la liste des produits importés soumis au régime de restriction.

Les opérations d'importation de marchandises peuvent être opérées librement conformément aux dispositions de la loi n° 15-15 du 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises. (JORA n° 41 du 29 Juillet 2015), ainsi que celles prévues par la loi de finances pour 2018.

En effet, des mesures d'encadrement spécifiques aux importations de certaines marchandises sont introduites dans la loi de finance de 2018, à savoir :

### 2.1 Mesures à caractère tarifaire

- Elargissement de la liste des marchandises soumises à la Taxe Intérieure de consommation (TIC) au taux de 30%, pour 10 familles de produits finis ; Il s'agit du Saumon, fruits secs sans coques et autres fruits séchés, épices, sucreries, confiserie, préparations à base d'extraits et d'essence (liquide et autres), modems et décodeurs numériques, appareils avertisseurs d'incendies, appareils électriques avertisseurs et Micro-ordinateurs (la désignation des produits et leurs positions tarifaires sont précisées dans l'article 32 de la loi de finances pour 2018) ;
- Relèvement des droits de douane pour 32 familles de produits finis.

Il s'agit de graines de tournesol, ouvrage en matière plastique, fours pour cuisson, appareils pour filtration des eaux, appareils pour filtration des boissons, appareils pour filtration des huiles minérales, parties de filtre à air, appareils de levage, ponts roulants,

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

---

portiques mobiles, consommables informatique, micro-ordinateurs portatifs et tablettes, unités centrales de traitement et serveurs, unités de mémoire, lecteurs de carte mémoire, articles pour tuyauterie, parties pour modems et téléphones et autres, cartes de décryptage, appareils connecteurs, câbles électriques, bennes à ordures, carrosseries pour tracteurs et camions, remorques frigorifiques, préparations d'arachides, confiture, articles de robinetterie, transformateurs électriques, compléments alimentaires, sodas et eaux minérales, piles et batteries, téléphones cellulaires et boissons.

### 2.2 Mesures à caractère quantitatif

- Suspension provisoire à l'importation portant sur 45 familles de produits finis ; Fromage, Yaourt et produits lactés, Fruits secs, Fruits frais (à l'exception de la Banane), légumes frais (à l'exception de l'Ail), Viandes (à l'exception de certaines catégories), Dérivés de maïs, Préparation de viandes, Préparation de poissons, Sirop de glucose, Chewing-gum et bonbons, Chocolats, Produits de viennoiserie, Pâtes alimentaires, Dérivés de céréales, Conserves de légumes, Tomates préparées ou conservées, Confitures et gelés, Fruits conservés ou préparés, Jus, Préparations alimentaires Préparations pour soupes et potages, Eaux minérales, Pigments, Aromes, Papiers d'hygiène, Dextrine et autres amidons, Produits plastiques finis et semi finis, Caisses et caissettes ... en bois, Papier hygiénique, Tapis, Ouvrages en asphalte, Marbre et granit finis, Céramique finie, Glace et verre, Moissonneuse batteuse, Articles de robinetterie sanitaire, Fils et câbles, Tracteurs agricoles, Chaises et meubles, Lustres, Produits hygiéniques, Ciments, Articles électroménagers, Téléphones mobiles.

*« Les suspensions à l'importation des biens et marchandises ci-dessus, sont limitées dans le temps, il sera procédé à leur levée progressivement avec ou sans le maintien ou l'aggravation des taxes et autres droits frappant l'importation et la commercialisation de ces produits »* (la désignation des produits et leurs positions tarifaires sont précisées par les dispositions du décret exécutif pris en application de l'article 116 de la loi de finances pour 2018).

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

---

- Mise en place d'un contingent quantitatif pour les véhicules automobiles à l'exclusion des collections CKD<sup>53</sup> /SKD<sup>54</sup> destinées au montage de véhicules, en l'occurrence le contingent portera sur les positions tarifaires 87-01, 87-02, 87-03, 87-04 et 87-05 (notamment les véhicules de tourisme, les véhicules de transport de marchandises et les véhicules de transport de personnes, La désignation des produits et leurs positions tarifaires sont précisées dans les avis d'ouverture du contingent)

### 2.3 Autres mesures encadrant les opérations de commerce extérieur

D'autres mesures relatives aux opérations de commerce extérieur ont été prises, à savoir:

#### **Domiciliation bancaire des importations**

En application du **règlement n°05-2017 du 22/10/2017** de la Banque d'Algérie(BA), les domiciliations bancaires relatives à l'importation des marchandises destinées à la revente en l'état et ne constituant pas un intrant industriel, doivent être accomplies dans un délai minimum d'un (01) mois avant la date d'expédition de ces marchandises avec une couverture financière de 120% du montant de l'opération.

La baisse des importations pour la plupart des groupes de produits pour les huit premiers mois de 2019 est due à l'adoption d'une politique visant à encourager la production nationale. Pour cela, un décret a été publié pour réduire l'importation de quelques produits, il s'agit notamment du **décret exécutif n° 19-12** du 24 janvier 2019 modifiant et complétant le décret exécutif n° 18-02 du 7 janvier 2018 portant désignation des marchandises soumises au régime de restriction à l'importation ; ce décret rallonge encore plus la liste des produits soumis au régime de restriction des importations.

Les marchandises et produits qui ont été soumis à la suspension provisoire à l'importation durant l'année 2018, sont désormais, libre à l'importation moyennant le paiement d'un droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS). L'instauration du DAPS comme instrument tarifaire, intervient pour des raisons liées à la sauvegarde de la balance de paiement, l'encouragement de la production nationale et le développement des industries

---

<sup>53</sup> Complet knock down : désigne l'ensemble des pièces détachées nécessaire pour assembler complètement un véhicule

<sup>54</sup> Semi knocked down : c'est une technique qui consiste pour une entreprise à exporter des produits assemblés partiellement soit à ses licenciés-partenaires, soit à ses filiales industrielles.

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

---

naissantes.

Le DAPS concerne les groupes de produits ci-après:

Viandes blanches et rouges (à l'exception de la viande bovine congelée), Fruits secs, Fruits frais (à l'exception de la Banane), légumes frais, Préparation de viandes, Préparation de poissons, Fruits conservés ou préparés, Préparations alimentaires, Préparations pour soupes et potages, Dérivés de céréales, Ciment, Produits cosmétiques, Papiers d'hygiène, Produits plastiques, Caisses et caissettes en bois, Tapis, et autres revêtement de sol en matières textiles, Marbre et granit finis, Céramique finie, Produits en céramique, Verre et ouvrage en verre, ouvrages en fonte, Aluminium et ouvrage en aluminium, articles de robinetterie sanitaire, Chaises et meubles, Lustres, Machines et articles électroménagers, Téléphonie mobile et Ouvrages divers.

(La liste de marchandises et produits soumis au DAPS peut faire l'objet d'une révision et d'une actualisation périodique et ce, en fonction de l'évolution de la mise à niveau des entreprises nationales par rapport à la concurrence internationale et sur la base du suivi de volume des importations des dits produits et ce, en coordination avec les secteurs économiques et les représentants des filières concernées.)

Un dispositif du suivi des importations des produits soumis au DAPS est mis en place (Commerce/ Douanes), en vue de lutter, le cas échéant, contre les pratiques déloyales en matière d'importation.

## **Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs**

---

### **Section 02 : l'impact des plans de croissance économique sur la balance des paiements et la balance commerciale**

Le document comptable qui retrace les transferts de devises en faveur de l'étranger et le rapatriement de devises en faveur du pays, et qui renseigne sur la position de l'économie nationale au sein de l'économie mondiale, est dit balance des paiements. Le solde de la balance, c'est-à-dire la différence entre les transferts et le rapatriement, influe sur la détermination du taux de change de la monnaie nationale. En cas d'excédent structurel, la monnaie nationale est réévaluée. Par contre en cas de déficit structurel, la monnaie nationale est dévaluée, en vue de réaliser le retour à l'équilibre de la balance des paiements.

Soutenu par les niveaux des prix des hydrocarbures sur le marché international, la balance des paiements algérienne a enregistré des excédents durant une quinzaine d'années qui ont permis une accumulation des réserves de change, qui a atteint les 194 MSD en 2013. Mais cette situation c'est bouleversée en 2014 pour enregistrer un premier déficit depuis 1998, cette situation est due à la faible diversification des exportations des biens hors hydrocarbure ainsi qu'à la tendance haussière des importations ; cela a engendré la faiblesses de la balance des paiements de l'Algérie.

#### **1. l'impact des plans de croissance économique sur la balance des paiements (2014-huit premiers mois de 2019)**

Les mesures prises en 2015 visant l'emballage des importations ainsi que le resserrement des exigences en matière de normes et la préparation du dispositif d'encadrement des importations. En parallèle, la Banque d'Algérie a procédé au renforcement des exigences en matière de détermination de la surface financière de l'importateur pour les besoins de domiciliation bancaire ainsi que de réduire le ratio prudentiel des fonds propres des banques par rapport à leurs engagements au titre du commerce extérieur, et elle a intensifié les contrôles des opérations du commerce extérieur.

Ces deux principaux changements ont influencé le solde de la balance des paiements qui a enregistré son second déficit pour passer de 9.28 MSD en 2014 à 27.48 MSD en 2015 suite à la dégradation de la balance commerciale.

De même, ce déficit est passé de 4,4 % du PIB en 2014 à 16,5 % en 2015, entraînant un déficit du solde global de 16,7 % du PIB (2,8 % en 2014). En conséquence, les réserves de

### Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

---

change, dont l'encours avait déjà baissé de 194 MSD à fin 2013 à 178,9 milliards de dollars à fin 2014, ont encore baissé pour atteindre 144,1 MSD à fin 2015. Cependant, l'accumulation antérieure d'épargnes financières et de réserves de changes importantes a permis d'amortir l'impact de la forte chute des prix du pétrole sur l'activité économique et l'emploi, notamment à travers le maintien d'un niveau de dépenses publiques élevé.<sup>55</sup>

C'est ainsi que la baisse des exportations d'hydrocarbures de 15,6 % a abouti à des déficits, des comptes courant et global de la balance des paiements de près de 26 Milliards de dollars, en très légers reculs par rapport aux déficits de 2015 grâce aux diminutions des importations de biens estimée à (-6,1 %). Quant aux cours du brut, sont passées de 53.1 dollars en 2015 à 45 dollars en 2016, à cet effet le déficit de la balance commerciale s'est élargi de 2.04 MSD, passant de 18.08 MSD en 2015 à 20.13 MSD en 2016.

L'évolution des différents postes de la balance des paiements : revenus des facteurs, services hors revenus des facteurs, et transferts courants, a abouti à un déficit de 26.22 MSD de la balance des paiements. Cependant, malgré la baisse des recettes des exportations d'hydrocarbure de 5.6 MSD, le déficit a connu une légère diminution de 1.07 MSD en raison du recul des importations de 3,21 MSD et de la diminution significative du déficit du « poste revenus des facteurs » de près de 2,9 MSD.

Une réduction des déficits des comptes extérieurs et des finances publiques s'est traduite après la remontée du prix moyen du pétrole en 2017 (20.2%), ainsi qu'à l'augmentation des exportations d'hydrocarbures et à la quasi stabilisation des importations, ce qui a aboutit à une réduction des déficits des comptes courants de la balance de paiements, de près de 26.22 MSD en 2016 à près de 21.85 MSD en 2017.

Cependant, ces déficits, encore élevés, se sont traduits par la poursuite de l'érosion des réserves de change qui sont passées de 114,14 milliards de dollars en 2016 à 97,33 milliards de dollars en 2017. Rapporté au PIB, le déficit de la balance des paiements s'élève à 12,8 % en 2017 contre 16,5 % en 2016, et traduit un excès de la dépense intérieure brute sur le revenu national disponible brut.

Après la chute des prix du baril à 50.9 dollars au cours du premier semestre de 2017, en 2018 le prix a atteint 71.8 dollars au premier semestre de 2018. En raison de

---

<sup>55</sup> Rapport de la banque d'Algérie pour l'année 2015

## **Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs**

---

l'augmentation des prix du pétrole de près de 41.16% entre le premier semestre de 2017 et celui de 2018, les exportations d'hydrocarbures en valeur ont nettement augmenté, à hauteur de 19,32 milliards de dollars au premier semestre de 2018 contre 16,15 milliards au premier semestre de 2017, soit une hausse de 19,6 %. Les exportations hors hydrocarbures ont aussi enregistré une progression de près de 51.2% entre le premiers semestre de 2017 et celui de 2018, passant de 0.679 à 1.027 MSD. Donc l'augmentation des exportations totale de biens de 20,8 % au premier semestre de 2018 (+3,51 milliards de dollars) par rapport au même semestre de 2017, et le léger recul des importations (- 811 millions de dollars) se sont traduits par la réduction du déficit de la balance commerciale de 7,9 milliards de dollars au premier semestre de 2017 à 3,6 milliards au premier semestre de 2018, soit une baisse de 54,7 % entre ces deux périodes.

Au final le déficit de la balance des paiements s'est réduit de 12.12 MSD au cours du premier semestre de 2017, pour enregistrer 7.49 MSD à la même période de 2018, en raison de la réduction du déficit de la balance commerciale.

### **2. l'impact des plans économiques sur la balance commerciale (2014-huit premiers mois de 2019)**

Les changements structurels et conjoncturels qu'a connu l'Algérie depuis 2014 a directement impacté son solde commercial. Nous présenterons dans un premier temps les principaux fournisseurs et clients durant la période (2014-huit premiers mois de 2019), puis on exposera l'impact des réformes économique sur la balance commerciale.

#### **2.1 Les principaux partenaires extérieurs de l'Algérie**

Les principaux partenaires extérieurs de l'Algérie, seront présentés en deux points, à savoir les principaux clients et les principaux fournisseurs.

##### **2.1.1 Les principaux clients**

En 2014, la valeur globale des échanges commerciaux de l'Algérie avec ces dix premiers clients est estimée à hauteur de 49719 millions de dollars américain, répartie comme suit :

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

Tableau N°08 : Les principaux pays clients de l'Algérie en 2014

Principaux clients	Valeurs (millions USD)	Structure (%)	Evolution (%) 2014 /2013
Espagne	9713	15.43	-4.72
Italie	8369	13.29	-4.69
France	6744	10.71	6.51
Grande-Bretagne	5482	8.71	-21.55
Pays-Bas	5080	8.07	10.58
Etats Unis D'Amérique	4691	7.45	-21.56
Turquie	2905	4.61	23.88
Brésil	2709	4.30	-5.54
Belgique	2155	3.42	18.86
Chine	1817	2.89	-22.45

Source : Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes (statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour 2014)

A partir de ce tableau on constate une évolution négative assez significative concernant la Grande-Bretagne (-21.55%), les USA avec -21.56% ainsi que la Chine avec -22.45% ce qui est peut être expliqué par le choc pétrolier 2014 qui a touché notre pays.

Les exportations de l'Algérie vers la Grande-Bretagne sont :

- **Energie et lubrifiants** : (Huiles brutes de pétrole, gaz de pétrole essentiellement du GNL, et huiles de pétrole autres que les huiles brutes) la valeur totale correspondant aux énergies et lubrifiants et de 5397 millions de dollars.
- Demi produits : (solvant naphta, autres usages et engrais minéraux ou chimiquement azotés. Dont la valeur est de 80 millions de dollars American ;
- Alimentation : dont la valeur est de 3 millions de dollars américain ; Pour les exportations de l'Algérie vers la chine :
- Energie et lubrifiants dont la valeur est de 1813 millions de dollars américain, ces produits sont des huiles de pétrole et gaz de pétrole (essentiellement du GNL).

En ce qui concerne les dix principaux clients de l'Algérie pour l'année 2015 on cite : l'Espagne, l'Italie, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Turquie, les USA, le Brésil, la Belgique, ainsi que le Portugal ; où la structure globale des exportations vers ces

## **Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs**

---

pays représente environ 80.84% ( sur un total de 15 pays).

Pour l'année 2016, On a constaté que l'Algérie a préservé toujours parmi ses dix premiers clients, 09 clients aux quels s'ajoute un nouveau pays qui est le Canada, la structure totale des exportations de l'Algérie pour ces dix pays représente 76.31% soit d'une différence de 4.53% par rapport à 2015 (sur un total de 15 pays).

En 2017, les exportations de l'Algérie sont destinées vers les dix clients traditionnels, à savoir : l'Italie, la France, l'Espagne, les USA, le Brésil, la Turquie, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, le Portugal, et la Belgique d'une valeur globale de 26887 millions de Dollars US sur un total général de 34763 millions de Dollars US.

En 2018, les dix premiers partenaires à l'exportation pour l'année 2018 sont : l'Italie, l'Espagne, la France, les USA, la Grande-Bretagne, la Turquie, les Pays-Bas, le Brésil, l'Inde et la Chine ; où la valeur des exportations vers ces pays est de 32137 millions de Dollars US sur un total de 41168 millions de Dollars US.

Durant les huit premiers mois de l'année 2019, les cinq premiers clients du pays ont représenté plus de 53% des exportations algériennes. La France est considérée comme le premier et le principal client avec environ 3.41 milliards USD soit une structure des exportations de l'Algérie de 14.02%, en deuxième position vient l'Italie avec 3.25 milliards USD soit 13.39% ; l'Espagne avec un volume d'exportations de 2.76 milliards USD (11.37%) ; en suite les USA avec 1.89 milliards USD (7.81%) et enfin la Turquie avec 1.56 milliards USD soit 6.42%.

### **2.1.2 Les principaux fournisseurs**

L'agriculture est un facteur important dans l'économie algérienne. a partir des années 2000 ; elle devient l'une des priorité du gouvernement à coté de la production pétrolière .en effet la production agricole couvre plus de 70% des besoins du pays ; mais l'Algérie doit l'autosuffisance alimentaire

Les dix principaux fournisseurs de l'Algérie en 2014 sont classés dans un ordre décroissant ; la Chine toujours en évolution de 19.93%, suivie par la France avec 6342 millions USD ; l'Italie avec 4983 millions USD, l'Espagne avec une légère hausse par rapport à la France qui est de 4982 millions USD ; en cinquième place on trouve l'Allemagne avec

### **Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs**

---

3774 millions USD, les USA avec une valeur de 2858, la Turquie avec 2123 millions USD, l'Argentine avec 1932 millions USD , la République de Corée avec une valeur de 1625 millions USD, enfin la GB d'une valeur de 1419 millions USD

La chine occupe la première place avec une valeur de 8197 millions, vus les milliers de sociétés chinoises s'activent en Algérie principalement dans les bâtiments, travaux publics et import-export. Les importations de biens venant de Chine ont été de 60 milliards de dollars américain auxquels il ya lieu d'ajouter 11 milliards des dollars américain de services.

Le pays importe des céréales, du lait, des huiles, du sucre brut et des tourteaux destinés à l'alimentation animale, de la France, l'Argentine, le Brésil et l'Italie.

Pour les années de 2015, 2016,2017et 2018, les dix principaux fournisseurs de l'Algérie sont classés dans le tableau suivant.

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

**Tableau N°09 : les principaux pays fournisseurs de l'Algérie pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018**

Principaux Fournisseurs	2015			2016			2017			2018		
	Valeurs (millions USD)	part (%)	Evolution 2015/2014	valeur (millions USD)	part (%)	Evolution 2016/2014	Valeurs (millions USD)	part (%)	Evolution 2017/2016	Valeurs (millions USD)	part (%)	Evolution 2018/2017
Chine	8 223	15,97	-0,23	8396	17,97	1,87	8309	18,08	-1,18	7850	16,99	-5,77
France	5 420	10,52	-14,44	4744	10,15	-12,59	4295	9,35	-10,01	4781	10,35	11,08
Italie	4 828	9,37	-4,26	4642	9,93	-4,29	3754	8,17	-19,18	3653	7,91	-2,87
Espagne	3 934	7,64	-2,79	3595	7,69	-8,96	3128	6,81	-12,33	3535	7,65	12,69
Allemagne	3 382	6,57	-11,07	3009	6,44	- 12,20	3215	7,00	6,18	3179	6,88	-1,64
USA	2 710	5,26	-5,48	2342	5,04	-13,77	1816	3,95	-20,84	1628	3,52	-10,55
Turquie	2 036	3,95	-4,59	1933	4,14	-5,2	1998	4,35	3,26	2310	5,00	14,87
Argentine	1 281	2,49	-33,76	1335	2,86	4,22	1518	3,30	13,71	1892	4,1	24,39
Rep de Corée	1 171	2,27	-28,03	1033	2,21	-11,78	1675	3,64	53,39	1208	2,61	-28,61
Brésil	1 146	2,23	-17,08	1209	2,59	5,13	1374	2,99	13,65	/	/	/

**Source :** Ministère des finances, direction générale de douanes (statistique de commerce extérieur de l'Algérie pour 2015, 2016, 2017 et 2018)

### Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

---

De ce tableau on constate que l'Algérie a préservé la majorité de ces fournisseurs en comparant avec ce de l'année 2014, exception faite pour le dixième fournisseur qui était la Grande-Bretagne remplacée par le Brésil en 2015. A partir du tableau ci-dessus on remarque que les importations qui proviennent de ces pays ont enregistré des dépréciations surtout pour ce qui est en provenance de la France, l'Espagne, la république de Corée, le Brésil et enfin l'Argentine avec une dépréciation assez significative qui représente 33.76%.

Les principaux fournisseurs de l'Algérie en 2016 restent les mêmes, remarque faite pour la république de Corée qui a été devancée par le Brésil. Le tableau montre les évolutions des importations qui proviennent de ces pays. On remarque que le premier importateur qui est la Chine a connu une légère hausse de 1.87% par rapport à 2015, l'Espagne qui a connu aussi une appréciation de 4.22% contre -33.76% en 2015, de même pour le Brésil avec une évolution de 5.13% contre -17.08% en 2015 et par ce fait il dépasse la Corée du Sud qui a une valeur de 1 171 millions USD en 2015 contre 1033 millions USD en 2016 soit une baisse de -11.78%.

En 2017, les importations proviennent toujours de la part des dix premiers fournisseurs avec quelques évolutions soit négatives.

Pour l'année 2018, la Chine se place en tête en tant qu'exportateur principal de l'Algérie avec une valeur de 7850 millions USD est a connu un recule par rapport à 2017, l'évolution en terme de 2017-2018 à était de -5.77%, la Chine est toujours suivie des même pays européens à savoir la France et l'Espagne qui ont enregistré des évolutions positive qui ont était estimer à hauteur de 11.08% et 12.69% respectivement ; et des évolutions négatives pour l'Italie avec -2.87% et l'Allemagne avec -1.64%. A partir de ce tableau on remarque aussi que nos importations qui proviennent de l'Argentine ont connu des augmentations considérables d'une valeur de 1892 millions USD soit une évolution de 24.39% par rapport à 2017 pour l'Argentine.

Durant les huit premiers mois de 2019, les cinq premiers fournisseurs du pays ont représenté plus de 50% de janvier à août derniers.

Les cinq premiers fournisseurs de l'Algérie sont : la Chine, la France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne.

La Chine maintient toujours ça première place avec un volume de 5.45 milliards USD

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

soit 18.80% des importations globales algérienne, suivie par la France avec 2.86 milliards de dollars américain soit 9.86% ; en troisième position vient l'Italie avec 2.12 milliards USD (7.33%), l'Espagne avec 2.11 milliards (7.27%) et enfin l'Allemagne avec un volume d'importations de 2.08 milliards de dollars soit de 7.17%.

### 2.2 L'impact des plans de croissance économique sur les échanges extérieurs

En analysant la balance commerciale pour la période 2014-2018 et celle des huit premiers mois de 2019

#### 2.2.1 Balance commerciale de la période 2014-2018

Le tableau suivant récapitule les chiffres enregistrés par le Ministère de Commerce des importations et des exportations et de la balance commerciale des années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, et met en avance les taux de couverture des exportations par les Importations de chaque année.

**Tableau N°10: Montants des importations, exportations et solde commercial de 2014,2015, 2016,2017 et 2018 en millions USD**

Année	Importations	Exportations	Solde commercial	Taux de couverture
2014	58 580	62 886	4 306	107%
2015	51 700	37 780	-13 720	73%
2016	46 720	28 880	-17 840	61.81 %
2017	45 910	34 760	-11 150	75.5 %
2018	46 190	41 170	-5 020	89%

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de la Direction Générale des Douanes

On constate que l'année 2014 a enregistré un montant des importations de 58.58 mds de dollar USD et un montant des exportations de 62.88 mds de dollar USD., l'année 2014 enregistre alors un résultat positif de ses échanges extérieurs et un solde commercial excédentaire de 4.31 mds de dollar USD, mais qui est tout de même en baisse par rapport à l'année d'avant , selon l'OPEP cela est principalement dû à la baisse des exportations des hydrocarbures engendrée par une abondance de l'offre et une baisse de la demande.

Cependant, à partir de 2015, l'Algérie accumule les déficits commerciaux. En effet, le déficit de l'année 2015 est de 13.71 mds de dollar USD avec un montant des importations

## **Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs**

---

de 51.7 mds de dollar USD, largement supérieur à celui des exportations estimé à 37.78 milliards de dollar USD et un taux de couverture de 67% .

L'année 2016 enregistre un déficit important de 17.84 mds de dollar USD, le déficit le plus important qu'a connu l'Algérie depuis 2014, et un taux de couverture de 64%.

Le déficit de l'année 2017 est moindre comparé à celui de 2016. Il est estimé à 11.90 mds de dollar et cela est dû à la hausse des exportations qui passent de 28.88 mds de dollar USD en 2016, à 34.76 mds de dollars USD, et la légère diminution du montant des importations, 46.72 mds de dollar USD en 2016 à 45.91 mds de dollar USD en 2017.

L'année 2018 a enregistré un écart de 5.03 mds de dollar USD avec 46. 19 mds de dollar USD d'importations et 41.17 mds de dollar d'exportations. La politique adoptée s'est basée sur la production nationale, limitant ainsi l'importation de certains produits.

### **2.2.2 Structure des échanges extérieurs (période des huit premiers mois de 2019)**

Les échanges extérieurs du pays durant les huit premiers mois de 2019 sont les suivants:

#### **2.2.2.1 A l'importation**

Les importations algériennes ont été estimées, pour les huit premiers mois de 2019 à 28,97 mds de dollar USD, contre 30.58 mds de dollars USD pour la même période que l'année d'avant, soit une baisse de 5.16%.

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

**Tableau N°11 : Listes des produits importés durant les huit premiers mois de 2018 et les huit premiers mois de 2019, en millions USD**

Liste des produits	Huit (08) premiers mois de 2018		huit (08) premiers mois de 2019		Evolution (%)
	Valeurs	Structure (%)	Valeurs	Structure (%)	
<b>Produits Alimentaires</b>	5 893	19.30%	5 434	18.80%	<b>-7.8%</b>
<b>Energie et lubrifiants</b>	804.56	2.7%	467.72	1.70%	<b>-42%</b>
<b>Demi-produits</b>	7 230	23.7%	7390	25.50%	<b>2.33%</b>
<b>Produits Bruts</b>	1 280	4.2%	1360	4.70%	<b>6.4%</b>
<b>Biens de consommation non alimentaire</b>	4 480	14.7%	4 380	15.12%	<b>-2.12%</b>
<b>Biens d'équipement agricole</b>	381.79	1.24%	335.42	1.20%	<b>-12..15%</b>
<b>Biens d'équipement industriels</b>	10 520	34.4%	9 600	33.13%	<b>-8.75%</b>
<b>Total</b>	<b>30 580</b>	<b>100%</b>	<b>28 970</b>	<b>100%</b>	<b>-5.16%</b>

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de la Direction Générale des Douanes

Les informations données par la DGD et la DEPD ont été retracées dans le tableau ci-dessus. On constate alors une baisse de 7.8 % des importations de produits alimentaires qui passent de 5.893 mds de dollar USD durant les huit premiers mois de 2018 à 5.434 mds de dollar USD pour la même période de 2019.

Une baisse assez importante de 42% des importations de lubrifiants qui étaient de 804,56 millions de dollar USD en 2018 et chutent à 467.72 millions de dollar USD en 2019.

Les deux groupes de biens d'équipements agricole et biens d'équipements industriels ont également enregistré une baisse de 12.15% et 8.75 % des importations ; soit 381,79 millions de dollar USD en 2018 et 335,42 millions de dollars USD en 2019 pour le groupe de biens d'équipements agricole, et 10.52 mds de dollar USD en 2018 et 9.6 mds de dollars USD en 2019 en ce qui concerne les biens d'équipement industriels.

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

Le tableau ressort également la légère baisse des importations des biens de consommation non alimentaires apprécié à 2.12 %. En effet, le montant des importations des huit premiers mois de 2019 sont totalisés à hauteur de 4.38 mds de dollar USD contre 4.48 mds de dollars USD pour la même période de l'année écoulée.

Cette période à également enregistré une hausse des importations des demi produits, une évolution de 2.33% passant de 7.23 mds de dollar USD en 2018 à 7.39 mds de dollar USD en 2019 pour les huit premiers mois de chaque année. Une hausse de 6.4 % également constatée pour les Importations de produits bruts, de 1.28 mds de dollar USD à 1.46 mds de dollar USD.

### 2.2.2.2 A l'exportation

Les exportations algériennes calculées pour les huit premier mois de 2019 sont de 24.30 mds de dollar USD contre 27.53 mds de dollar USD pour la même période que l'année d'avant, soit une baisse de 11.76 %.

**Tableau N°12 : Liste des produits exportés durant les huit premiers mois de 2018 et les huit premiers mois de 2019 en millions USD**

Liste des produits	Huit (08) premiers mois de 2018		Huit (08) premiers mois de 2019		Evolution %
	valeurs	Structure %	Valeurs	Structures %	
<b>Hydrocarbure</b>	22 600,00	82,09	22 550,00	92,80	-11,91
<b>Hors hydrocarbure</b>	1 930,00	7,01	1 740,00	7,20	-9,80
Demi-produit	1 530,00	5,60	1 320,00	5,43	-13,92
produit alimentaire	249,89	1,00	267,13	1,10	6,90
Biens d'équipement Industriels	62,36	0,23	65,19	0,30	4,53
Produit bruts	66,81	0,24	70,20	0,30	5,07
Biens de consommation non alimentaire	24,13	0,90	24,08	0,10	-0,24
Bien d'équipement Agricole	0,11	0,00	0,20	0,01	82,80
<b>Total</b>	<b>27 530</b>	<b>100</b>	<b>24300</b>	<b>100</b>	<b>-11,76</b>

Source : Réalisé par nos soins à partir des données provisoires de la Direction Générale des Douanes

Les hydrocarbures occupent plus de 90% des structures des exportations durant les huit premiers mois de 2019 et sont à hauteur de 22.55 mds de dollar USD contre 22.60 mds de dollar USD pour la même période de 2018, une diminution de 11. 91%.

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

Les exportations des produits hors hydrocarbures restent, comme pour les années précédentes, marginales et n'occupent que 7.2% de la structure des exportations pour les huit premiers mois de 2019. Un repli de 9.8% des produits hors hydrocarbures à été constaté, le montant des exportations de 2018 est estimé à 1.93 mds de dollar USD et chute à 1.74 mds de dollar en 2019. Cela est dû principalement à la baisse des exportations des demi-produits (baisse de 13.92 %, 1.53 mds dollar USD en 2018 et 1.32 mds de dollar USD en 2019) et des biens de consommation non alimentaires (baisse de 0.24%, 24,13 millions dollar USD en 2018 et 24.08 millions de dollar USD en 2019).

Cependant, le secteur des hors hydrocarbures à enregistré au cours de cette période une hausse de :

- 6.90% des biens alimentaires (249,89 millions dollar USD en 2018 et 267.13 millions dollar en 2019) ;
- 4.53 % des biens d'équipements industriels (62.36 millions dollar USD en 2018 et 65.19 millions dollar USD en 2019);
- 5.07% des produits bruts (66.81 millions en 2018 à 70.20 millions en 2019)
- 82,80% des biens d'équipements agricoles (0.11 millions en 2018 à 0.2 millions en 2019).

Le déficit enregistré pour les huit premiers mois de 2019 est à hauteur de 4.97 mds de dollar USD contre un déficit de 3.05 mds de dollar USD pour la même période de 2018.

**Tableau N°13 : récapitulatif des montants des importations, exportations et solde commercial des huit premiers mois de 2018 et huit premiers mois de 2019 en million USD**

*Millions de dollars USD*

Périodes	08 premiers mois de 2018	08 premiers mois de 2019
<b>Importations</b>	<b>30 580</b>	<b>28 970</b>
<b>Exportations</b>	<b>27 530</b>	<b>24 300</b>
<b>Balance commerciale</b>	<b>-3 050</b>	<b>-4 670</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>90%</b>	<b>83.85%</b>

Source : Réalisé par nos soins à partir des données provisoires de la Direction Générale des Douanes

Les exportations enregistrées pendant les huit premiers mois de 2018 couvrent 90 % des importations, et 83.85% des importations pour l'année 2019.

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

---

### Section 03 : L'impact des plans de croissance économique sur le niveau de change

La volatilité sur le marché des changes internationaux en 2014, qui s'est conjuguée à la baisse drastique des prix du pétrole, a affecté négativement les monnaies de plusieurs pays émergents dont les pays exportateur de pétrole.

Pour ce qui est de la monnaie nationale son cours moyen annuel vis-à-vis du dollar américain est passé de 80,57 dinars pour un dollar en **2014** à 100,46 soit une dépréciation de 19,81 %. Parallèlement, le dinar algérien s'est déprécié en **2015**, en moyenne annuelle, de 13,65 % face à la livre sterling, affichant un cours de 153,60 dinars pour une livre à fin 2015, contre 132,64 dinars pour une livre à fin 2014. Cependant, le dinar ne s'est déprécié, en moyenne annuelle, que légèrement (4,07 %) face à l'euro, passant de 106,91 dinars pour un euro en 2014 à 111,44 dinars pour un euro en 2015.

Donc comme on peut le constater, l'évolution du dinar algérien face à l'euro et au dollar U.S se caractérise par une flexibilité au cours de 2014/2015. Malgré la dépréciation du dinar, notamment face au dollar, son taux de change effectif réel demeure surévalué comparativement à son niveau d'équilibre, tel que déterminé par les fondamentaux de l'économie nationale.

Après les fortes dépréciations face au dollar de plusieurs monnaies des pays développés et des pays émergents et en développement en 2015, la volatilité des cours de change des différentes monnaies sur le marché mondial des changes est demeurée encore d'actualité en 2016, notamment après l'annonce du Brexit.<sup>56</sup>

Dans ce contexte de volatilité accrue sur le marché mondial des changes et de niveaux bas des prix du pétrole, la BA a continué son intervention sur le marché interbancaire des changes en tant qu'offreur principal des devises contre le dinar algérien afin d'assurer son objectif, à savoir la maintien du taux de change effectif réel du dinar à un niveau proche de celui d'équilibre sachant que ce niveau est fonction de l'économie algérienne, du prix du pétrole, du niveau des dépenses publiques et des différentiels de productivité et d'inflation entre l'Algérie et ses principaux partenaires commerciaux.

Le taux de change nominal du dinar s'est encore déprécié en 2016 face au dollar et à

---

<sup>56</sup> Abréviation ayant été créée par la contraction des mots "british" et "exit". Pour désigner la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Le Brexit a été décidé par référendum le 23 juin 2016.

### **Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs**

---

l'euro à un rythme, néanmoins, plus faible que celui enregistré en 2015. face au dollar américain le cours moyen annuel du dinar est passé de 100.46 dinars pour un dollar en 2015 à 109.47 DA en 2016, soit une dépréciation de 8.2% ; face à l'euro la monnaie nationale c'est dépréciée de 8.03% entre 2015 et 2016, affichant un cours de 121.18 DA pour un euro en 2016 contre 111.44 DA pour un euro en 2015.

Après les importants déficits de la balance des paiements enregistrés en 2015 et 2016 et celui de moindre ampleur en 2017 se sont traduits par une forte contraction des réserves de change, qui sont passées en effet, de 178.94 MSD US en 2014 à 144.13 MSD US en 2015, puis à 114.14 MSD US en 2016 pour finir à 97.33 MSD US en 2017.

Ce niveau de réserves de change demeure encore appréciable et représente près de 20 mois d'importations de biens et services.

La période entre décembre 2016 et décembre 2017 a connu l'appréciation de l'euro par rapport au dollar de 12,4 %, ce qui a induit à une dépréciation du dinar de 3,3 % vis-à-vis de la monnaie européenne et de 1,3 % vis-à-vis de la monnaie américaine. Au cours de fin de période, le dinar s'est déprécié de 15,4 % par rapport à l'euro et de 3,8 % vis-à-vis du dollar, entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017. Ces dépréciations sont intervenues essentiellement au second semestre de l'année 2017, soit des dépréciations de 10,5 % et 6,2 % vis-à-vis de l'euro et du dollar, respectivement.

En lien avec la baisse du déficit du solde global de la balance des paiements, les réserves de change se sont contractées de 8,72 milliards de dollars, passant de 97,33 milliards de dollars à fin décembre 2017 à 88,61 milliards à fin juin 2018.

Au cours du premier semestre de 2018, l'évolution des cours de change du dinar vis-à-vis de l'euro et du dollar reflète globalement l'évolution des cours de change de l'euro face au dollar sur les marchés internationaux.

Entre décembre 2017 et mars 2018, le cours de change de l'euro face au dollar est passé de 1,18 à 1,23 dollar, soit une appréciation de 4,24 %. En revanche, l'euro s'est déprécié face au dollar de près de 5,69 %, entre mars et juin 2018, avec toutes ces évolutions, le dinar s'est légèrement apprécié face au dollar de 0,87 % entre décembre 2017 et mars 2018 et s'est déprécié face à l'euro de 3,04 % sur la même période. Inversement, entre mars et juin 2018, le dinar s'est déprécié face au dollar de 3,09 % et s'est apprécié de 2,94 % face à l'euro.

## Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs

---

### Conclusion

L'économie algérienne est en difficulté depuis l'année 2014, après la baisse drastique des prix de l'or noir, pilier essentiel des exportations du pays, ce qui a conduit les autorités habilitées à prendre des décisions et à adopter des politiques conjoncturelles importantes depuis 2014 à nos jours, pour remonter la pente et réduire le plus possible le déficit de la balance commerciale.

Ces politiques conjoncturelles consistent principalement à la mise en œuvre de licences d'importations et des restrictions d'importations de quelques produits. Et à des prises de décisions à caractère tarifaires.

Par ailleurs, l'application de celles-ci ont impacté la structure des échanges extérieurs algériens et la balance commerciale, d'après les informations et les statistiques données par le Ministère de Commerce et la Direction Générale de Douanes DGD.

Pour relever le défi dans le cadre du programme de réformes, l'Algérie se doit :

- De simplifier les procédures administratives et effectuer un passage accéléré à une économie numérique, ainsi que le renforcement du cadre juridique pour mieux protéger les droits contractuels ;
- Affermir le concurrence sur les marchés de produits. De meilleures conditions de concurrence sur les marchés des produits nécessitent la réduction des obstacles qui empêchent l'entrée de nouvelles entreprises et le retrait de celles devenues obsolètes. La privatisation de certaines entreprises publiques non stratégiques qui présentent des obstacles implicites à l'entrée, et une diminution plus poussée des restrictions de prix par une réforme plus vaste des subventions, contribueraient à faire apparaître de nouvelles entreprises ;
- Ouvrir davantage l'économie aux échanges et aux investissements étrangers. L'assouplissement de la règle des 51 %-49 % pourrait contribuer à renforcer la concurrence sur le marché intérieur, entraîner des transferts de technologie, et rendre les entreprises algériennes plus compétitives. Pour se faire il convient d'éviter les licences d'importation, imposées par les autorités sur un certain nombre de produits pour limiter les importations ; car celles-ci contribuent aux tensions inflationnistes, introduisent des distorsions, facilitent les recherches de rentes, et ont tendance à pousser davantage d'activités sur les marchés parallèles ;

### **Chapitre 03 : l'impact des plans et des réformes économiques sur les échanges extérieurs**

---

- Assurer un accès approprié au financement pour les entreprises. La difficulté d'accès au crédit est un facteur clé qui entrave le développement du secteur privé (les prêts aux PME sont soumis à d'importantes exigences de garanties et les procédures de règlement des faillites sont longues.) car les marchés de capitaux sont embryonnaires en Algérie.

Durant notre travail nous avons essayé de donner des réponses jugées primordiales à la question principale « quel est l'enjeu de la libéralisation et de la conjoncture économique actuelle sur les échanges extérieurs en Algérie ? ».

Pour cela, nous avons présenté, chronologiquement, les différentes phases de transition qu'a connu le pays tout en mettant en avance l'impact des réformes structurelles et conjoncturelles sur le commerce extérieur.

L'Algérie a d'abord vécu une phase socialiste s'étalant de 1963 à 1988 marquée par une période de gestion administrée (1963-1978) avec des mesures protectionnistes, une période où le commerce extérieur a évolué dans le cadre d'une économie de marché (1988-2014) et une troisième phase, de 2014 à nos jours, qui a connu et connaît encore un ensemble de politiques structurelles et conjoncturelles adoptées afin de remédier au bouleversement engendré par la récession économique de 2014 ( choc pétrolier).

A la fin des années 1980 et suite aux accords signés avec le FMI, l'Algérie s'est engagée dans un vaste chantier de réformes et de restructuration visant à une libéralisation de l'économie algérienne. Cette perspective s'est concrétisée par la libéralisation du commerce extérieur en 1994 et de bien d'autres initiatives. Ces initiatives se verront accélérer par l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, véritable acteur du libéralisme mondial. Entre avantages et inconvénients, le débat sur la question des engagements de l'Algérie dans une perspective d'ouverture de son marché n'arrête pas de se multiplier, et les réponses sont souvent partagées.

La dépression économique, provoquée par la baisse des exportations de pétrole depuis 2014, que l'Algérie traverse actuellement a poussé l'Etat à adopter des mesures structurelles et conjoncturelles afin de relancer sa production et son économie sur la base du plan d'ajustement structurel. Ces politiques conjoncturelles consistent principalement à la mise en œuvre de licences d'importations et des restrictions d'importations de quelques produits. Et à des prises de décisions à caractère tarifaires.

Ces dernières années, le commerce extérieur algérien a fortement progressé grâce à l'ouverture de l'Algérie à l'économie de marché. Il y a eu aussi une expansion des échanges extérieurs due à la mondialisation et à l'intégration de l'Algérie dans l'économie mondiale.

## Bibliographie

---

### Ouvrages

#### A

- Abdelhamid BRAHIMI, « L'économie algérienne, » OPU, Alger 1991.

#### B

- BEITTON-A et autres, « Dictionnaire des sciences économiques », 2eme Edition Armand Colin, Paris 2007, p60
- BENABDALLAH Yousef. L'Algérie dans la perspective d'association avec l'UE.- Revue d'économie appliquée
- BENHALIMA.A « pratique des techniques bancaires. référence à l'Algérie » édition DAHLEB, Alger 1997.
- BEGUIN Jean-Marc, L'essentielle des techniques bancaires, Edition Eyrolle, 2008.
- BERNET Rolland:’’ Principes de technique bancaire’’, 25 édition DUNOD, Paris, 2008.
- BERNARD.B, YVES.S ‘’ Initiation à la macroéconomie’’,9eme édition, DUNOD, Paris, 2007.
- BRANCIARD.M, ‘’ dictionnaire économique et social ‘’, 11ème édition entièrement revue et corrigée (59ème mille), les éditions ouvrières, paris 13,1978.
- B. GUILLOCHON et A.KAWECKI, « Economie internationale commerce et macroéconomie », 5ème édition Francis Lefebvre, Paris, 2006.
- BOUYACOUB, Ahmed. L'économie algérienne et PAS.-revue université d'Oran, printemps 1997.
- BOUYACOUB FAROUK « l'entreprise et le financement bancaire »,Casbah éditions, Alger 2000 p269.

#### C

- CHAUVIER S, le contrat international, édition VUIBERT, Paris , 2007.

#### D

- DEBOUB.Y, ‘’ Le nouveau mécanisme économique en Algérie ‘’, édition OPU, Alger,2000.
- Dr CHADLI Hamza; « 500 entreprises algériennes » ; édition Addiwan ; Alger 1996.

#### G

- GARSUAULT. P et PRIAMI. S, ‘’techniques bancaires ‘’, 2eme édition RB, 18 rue la Fayette 75009 ; www.revue-banque.fr, 2015.
- GARSULT.P et PRIAMI.S ;’’opérations bancaires à l'international ; Ed. RB, 2ème édition,18 rue la Fayette 75009 ;2015.

#### H

- HASSAM.F, ‘’ Chronologique de l'économie algériennes, vingt ans de réformes libérales’’, édition l'Economiste d'Algérie, Alger, 2005.

### J

- JAMMAL.N « Commerce International », 2eme édition, PEARSON , France 2005 page 358.
- J.COLLOMB, « Finance de marché », édition Eska, Paris, 1998.

### K

- KACI Boualem. Les impacts du commerce extérieur sur les performances de l'économie algérienne (depuis l'indépendance à nos jours). – mémoire de magistère : économie : université Abderrahmane mira de Bejaia : 2008
- LEGRAND.G et MARTIN.H ;’’ Gestion des opérations import-export’’, édition DUNOD, Paris, 2008.

### M

- MEHDI, Abbas. L’accession de l’Algérie à l’OMC, entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée », document de travail, université de Grenoble, 2009, Page
- MONNIER Philippe et MAHIER Sandrine, ‘’Les techniques bancaires’’, Edition Dunod, Paris, 2008.

### N

- Nachida M’HAMSADJI-BOUZIDI : le monopole de l’Etat sur le commerce extérieur, l’expérience algérienne (1974 – 1984), OPU, Alger 1988.

### P

- P.FONTAINE, « Marchés des changes », 2ème édition Pearson, France, 2011.
- P.FONTAINE, «Marchés des changes », édition Pearson Education, France, 2009.

### Cadre réglementaire

- La loi n°64-11 du 10 Avril 1964 instituant l’unité monétaire nationale.
- La loi 90-10 du 10 Avril
- Ordonnance n° 10-04 du 26 aout 2010 modifiant et complétant l’ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Journal Officiel n°66 du 09 décembre 2015, p7.

### Sites WEB

- <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/commerce-exterieur.html>
- [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz),
- [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/implic\\_f/implic\\_info\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/implic_f/implic_info_f.htm), consulté le 18 novembre 2018
- <https://www.commerce.gov.dz/reglementation/recueil/commerce-exterieur?page=1>

### Article de journal

- MEKIDECH M ; chute des prix des hydrocarbures : le système bancaire algérien sous contrainte de mutation, article publié le 04/03/2015, voir le site [www.liberté-algérie.com](http://www.liberté-algérie.com)

# *Annexes*

**Annexe 01 : Echanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques (année 2013/2014)**

Valeurs en Millions d'USD

A l'importation	Année 2013		Année 2014		Evolution (%)
	valeur	Structure (%)	Dollars	Structure (%)	
Union Européenne	28724	52.20	29494	50.56	2.68
OCDE (hors UE)	6965	12.66	8443	14.47	21.22
Autres Pays d'Europe	1213	2.20	886	1.52	-26.96
Amérique du Sud	3466	6.30	3796	6.51	9.52
Asie	10623	19.30	12576	21.56	18.38
Océanie	-	-	26	0.04	-
Pays Arabe (hors UMA)	2414	4.39	1958	3.36	-18.89
Pays du Maghreb Arabe	1029	1.87	711	1.22	-30.90
Pays d'Afrique	594	1.08	440	0.75	-25.93
<b>Total</b>	<b>55028</b>	<b>100</b>	<b>58330</b>	<b>100</b>	<b>6.00</b>

**Source :** réalisé par nos soins à partir des statistiques du Ministère des Finance et Direction Générale des Douanes

Valeurs en Millions d'USD

A l'exportation	Année 2013		Année 2014		Evolution (%)
	valeur	Structure (%)	Dollars	Structure (%)	
Union Européenne	41277	63.53	40520	64.96	-1.83
OCDE (hors UE)	12210	18.79	10482	16.65	-14.15
Autres Pays d'Europe	52	0.08	49	0.08	-5.77
Amérique du Sud	3211	4.94	3005	4.77	-6.42
Asie	4697	7.23	4851	7.71	3.28
Océanie	-	-	-	-	-
Pays Arabes (hors UMA)	797	1.23	721	1.15	-9.54
Pays du Maghreb Arabe	2639	4.06	3248	5.16	23.08
Pays d'Afrique	91	0.14	80	0.13	-12.09
<b>Total</b>	<b>64974</b>	<b>100</b>	<b>62956</b>	<b>100</b>	<b>-3.11</b>

**Source :** réalisé par nos soins à partir des statistiques du Ministère des Finance et Direction Générale des Douanes

**Annexe 02 : Echanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques (année 2014/2015)**

Valeurs en Millions d'USD

A l'importation	Année 2014		Année 2015		Evolution (%)
	Valeur	Structure (%)	Valeurs	Structures (%)	
Union Européenne	29684	50.67	25344	49.21	-14.62
OCDE (hors UE)	8436	14.40	7353	14.28	-12.84
Autres Pays d'Europe	886	1.51	1220	2.37	37.70
Amérique du Sud	3815	6.51	2818	5.47	-26.13
Asie	12619	21.54	11830	22.97	-6.25
Océanie	-	-	-	-	-
Pays Arabes (hors UMA)	1962	3.35	1912	3.71	-2.55
Pays du Maghreb Arabe	738	1.26	674	1.31	-8.67
Pays d'Afrique	440	0.75	350	0.68	-20.45
<b>Total</b>	<b>58580</b>	<b>100</b>	<b>51501</b>	<b>100</b>	<b>-12.08</b>

**Source** : réalisé par nos soins à partir des statistiques du Ministère des Finance et Direction Générale des Douanes

Valeurs en Millions d'USD

A l'exportation	Année 2014		Année 2015		Evolution (%)
	Valeurs	Structure (%)	Valeurs	Structure (%)	
Union Européenne	40378	64.21	25801	68.28	-36.10
OCDE (hors UE)	10344	16.45	5428	14.36	-47.53
Autres Pays d'Europe	98	0.16	37	0.10	-62.24
Amérique du Sud	3183	5.06	1575	4.17	-50.52
Asie	5060	8.05	2562	6.78	-49.37
Océanie	-	-	57	0.15	-
Pays Arabes (hors UMA)	648	1.03	628	1.66	-3.09
Payas du Maghreb Arabe	3065	4.87	1607	4.25	-47.57
Pays d'Afrique	110	0.17	92	0.24	-16.36
<b>total</b>	<b>62886</b>	<b>100</b>	<b>37787</b>	<b>100</b>	<b>-39.91</b>

**Source** : réalisé par nos soins à partir des statistiques du Ministère des Finance et de la Direction Générale des Douanes

**Annexe 03 : Echanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques (année 2015/2016)**

Valeurs en Millions d'USD

A l'importation	Année 2015		Année 2016		Evolution (%)
	valeur	Structure (%)	Dollars	Structure (%)	
Union Européenne	25485	49.29	22179	47.47	-12.97
OCDE (hors UE)	7363	14.24	6295	13.47	-14.50
Autres Pays d'Europe	1225	2.37	909	1.95	-25.80
Amérique du Sud	2822	5.46	2857	6.11	1.24
Asie	11850	22.92	11618	24.86	-1.96
Océanie	-	-	-	-	-
Pays arabes (Hors UMA)	1918	3.71	1934	4.14	0.83
Pays du Maghreb Arabe	680	1.32	697	1.49	2.50
Pays d'Afrique	359	0.69	238	0.51	-33.70
<b>Total</b>	<b>51702</b>	<b>100</b>	<b>46727</b>	<b>100</b>	<b>-9.62</b>

**Source** : réalisé par nos soins à partir des statistiques du Ministère des Finance et de la Direction Générale des Douanes

Valeurs en Millions d'USD

A l'Exportation	Année 2015		Année 2016		Evolution (%)
	Dollars	Structure (%)	Dollars	Structure (%)	
Union Européenne	22976	66.27	16739	57.95	-27.15
OCDE (hors UE)	5288	15.25	6251	21.64	18.21
Autres pays d'Europe	37	0.11	80	0.28	116.22
Amérique du Sud	1683	4.85	1678	5.81	-0.30
Asie	2409	6.95	2331	8.07	-3.24
Océanie	71	-	-	-	-
Pays Arabes (hors UMA)	572	1.65	385	1.33	-32.69
Pays du Maghreb Arabe	1550	4.47	1368	4.74	-11.74
Pays d'Afrique	82	0.24	51	0.18	-37.80
<b>Total</b>	<b>34668</b>	<b>100</b>	<b>28883</b>	<b>100</b>	<b>-16.69</b>

**Source** : réalisé par nos soins à partir des statistiques du Ministère des Finance et de la Direction Générale des Douanes

**Annexe 04 : Echanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques (année 2016/2017)**

A l'importation	Année 2016		Année 2017		Evolution (%)
	Valeur	Structure (%)	Valeur	Structure (%)	
Union Européenne	22472	47.72	20236	44.03	-9.95
OCDE (hors UE)	6249	13.27	5942	12.93	-4.91
Autres Pays d'Europe	936	1.99	1910	4.16	104.06
Amérique du Sud	2857	6.07	3209	6.98	12.32
Asie	11709	24.87	12345	26.86	5.43
Océanie	-	-	-	-	-
Pays Arabes (hors UMA)	1927	4.09	1541	3.35	-20.03
Pays du Maghreb	701	1.49	588	1.28	-16.12
Pays d'Afrique	238	0.51	186	0.40	-21.85
<b>total</b>	<b>47089</b>	<b>100</b>	<b>45957</b>	<b>100</b>	<b>-2.40</b>

**Source :** réalisé par nos soins à partir des statistiques du Ministère des Finance et de la Direction Générale des Douanes

A l'exportation	Année 2016		Année 2017		Evolution (%)
	Valeur	Structure (%)	Valeur	Structure (%)	
Union Européenne	17221	57.35	20291	58.37	17.83
OCDE (hors UE)	6945	23.13	6496	18.69	-6.47
Autres Pays d'Europe	80	0.27	63	0.18	-21.25
Amérique du Sud	1943	6.47	2473	7.11	27.28
Asie	2197	7.32	3321	9.55	51.16
Océanie	-	-	-	-	-
Pays Arabes (hors UMA)	416	1.39	749	2.15	80.05
Pays du Maghreb Arabe	1173	3.91	1268	3.65	8.10
Pays d'Afrique	51	0.17	102	0.29	100.00
<b>total</b>	<b>30026</b>	<b>100</b>	<b>34763</b>	<b>100</b>	<b>15.78</b>

**Source :** réalisé par nos soins à partir des statistiques du Ministère des Finance et de la Direction Générale des Douanes

**Annexe 05 : Echanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques (année 2017/2018)**

Valeurs en Millions d'USD

A l'importation	Année 2017		Année 2018		Evolution (%)
	valeur	Structure (%)	Valeur	Structure (%)	
Union Européenne	20298	44.07	21099	45.67	3.95
Asie	12369	26.85	11557	25.02	-6.56
OCDE (hors OCDE)	5953	12.92	5837	12.64	-1.95
Amérique du Sud	3209	6.97	3546	7.68	10.50
Pays Arabes (hors UMA)	1542	3.35	1904	4.12	23.48
Autres Pays d'Europe	1910	4.15	1542	3.34	-19.27
Océanie	-	-	-	-	-
Pays du Maghreb Arabe	592	1.29	546	1.18	-7.77
Pays d'Afrique	186	0.40	166	0.36	-10.75
<b>total</b>	<b>46059</b>	<b>100</b>	<b>46197</b>	<b>100</b>	<b>0.30</b>

**Source** : réalisé par nos soins à partir des statistiques du Ministère des Finance et de la Direction Générale des Douanes

Valeurs en Millions d'USD

A l'exportation	Année 2017		Année 2018		Evolution (%)
	Dollars	Structure (%)	Dollars	Structure (%)	
Union Européenne	20386	57.93	23654	57.46	16.03
OCDE (hors UE)	6465	18.37	6950	16.88	7.50
Autres Pays d'Europe	40	0.11	40	0.10	0.00
Amérique du Sud	2530	7.19	2660	6.46	5.14
Asie	3595	10.22	5351	13.00	48.85
Océanie	-	-	-	-	-
Pays Arabes (hors UMA)	799	2.27	712	1.73	-10.89
Pays du Maghreb Arabe	1273	3.62	1669	4.05	31.11
Pays d'Afrique	103	0.29	132	0.32	28.16
<b>total</b>	<b>35191</b>	<b>100</b>	<b>41168</b>	<b>100</b>	<b>16.98</b>

**Source** : réalisé par nos soins à partir des statistiques du Ministère des Finance et de la Direction Générale des Douanes

**Annexe 06 : Echanges extérieurs de l'Algérie par régions économiques (année 2018/2019)**

IMPORTATION

Valeurs en Millions d'USD

Zone géographiques	04 premiers mois 2018		04 premiers mois 2019		Evolution (%)
	Valeur	Structure (%)	Valeur	Structure (%)	
<b>AFRIQUE dont :</b>	<b>373.33</b>	<b>2.43</b>	<b>433.90</b>	<b>2.86</b>	<b>16.20</b>
Egypte	150.27	0.98	195.56	1.29	30.14
Union Maghreb Arabes	171.19	1.11	173.68	1.14	1.45
<b>AMERIQUE dont :</b>	<b>2253.89</b>	<b>14.66</b>	<b>1874.04</b>	<b>12.35</b>	<b>-16.85</b>
Argentine	901.42	5.86	648.66	4.27	-28.04
Brésil	424.16	2.76	409.24	2.70	-3.52
USA	516.50	3.36	377.68	2.49	-26.88
<b>ASIE dont :</b>	<b>4092</b>	<b>26.62</b>	<b>4559</b>	<b>30.05</b>	<b>11.42</b>
Chine	2321.77	15.10	2963.90	19.53	27.66
Inde	410.45	2.67	338.60	2.23	-17.51
REP DE Corée	446.88	2.91	299.21	1.97	-33.04
Pays Arabes Asiatiques	386.82	2.52	436.15	2.87	12.75
<b>EUROPE dont :</b>	<b>8424.77</b>	<b>54.80</b>	<b>8134.94</b>	<b>53.61</b>	<b>-3.44</b>
Union Européenne	7031.02	45.73	6618.59	43.62	-5.87
<b>OCEANIE dont :</b>	<b>229.75</b>	<b>1.49</b>	<b>172.53</b>	<b>1.14</b>	<b>-24.91</b>
Nouvelle Zélande	203.79	1.33	170.00	1.12	-16.58
<b>Total général</b>	<b>15373.79</b>	<b>100</b>	<b>15174.60</b>	<b>100</b>	<b>-1.30</b>

Source : réalisé par nos soins à partir des statistiques du Ministère des Finance et de la Direction Générale des Douanes

IMPORTATION

Valeurs en Millions d'USD

Zone géographiques	04 premiers mois 2018		04 premiers mois 2019		Evolution (%)
	Valeur	Structure (%)	Valeur	Structure (%)	
<b>AFRIQUE dont :</b>	<b>700.81</b>	<b>5.18</b>	<b>722.50</b>	<b>5.42</b>	<b>3.09</b>
Egypte	132.62	0.98	133.92	1.00	0.99
Union Maghreb Arabes	104.94	0.78	77.21	0.58	-26.42
<b>AMERIQUE dont :</b>	<b>2428.60</b>	<b>17.94</b>	<b>1548.28</b>	<b>11.61</b>	<b>-36.25</b>
Argentine	1459.08	10.78	1017.56	7.63	-30.26
Brésil	697.34	5.15	339.49	2.55	-51.32
USA	204.15	1.51	133.01	1.00	-34.85
<b>ASIE dont :</b>	<b>1558</b>	<b>11.51</b>	<b>2183</b>	<b>16.37</b>	<b>40.08</b>
Chine	335.05	2.48	644.39	4.83	92.33
Inde	349.37	2.58	637.85	4.78	82.58
REP DE Corée	270.48	2.00	428.69	3.22	58.49
Pays Arabes Asiatiques	3.14	0.02	198.37	1.49	6222.20
<b>EUROPE dont :</b>	<b>8659.52</b>	<b>63.98</b>	<b>8636.58</b>	<b>64.78</b>	<b>-0.26</b>

Union Européenne	7836.74	57.90	7695.58	57.72	-1.80
<b>OCEANIE dont :</b>	<b>187.01</b>	<b>1.38</b>	<b>242.01</b>	<b>1.82</b>	<b>29.41</b>
Nouvelle Zélande	186.99	1.38	242.00	1.82	29.42
<b>Total général</b>	<b>13534.15</b>	<b>100</b>	<b>13332.16</b>	<b>100</b>	<b>-1.49</b>

**Source** : réalisé par nos soins à partir des statistiques du Ministère des Finance et de la Direction Générale des Douanes

# *Table de matières*

**Remerciements**

**Dédicaces**

**Liste des abréviations**

**Sommaire**

**Liste des figures Liste des tableaux**

<b>Introduction générale.....</b>	<b>01</b>
<b>Chapitre I : Cadre conceptuel et théorique du commerce extérieur .....</b>	<b>04</b>
<b>Introduction du chapitre .....</b>	<b>04</b>
<b>Section 01 : le commerce extérieur et la domiciliation bancaire .....</b>	<b>05</b>
<b>1. Le commerce extérieur .....</b>	<b>05</b>
1.1. Les contrats du commerce extérieur .....	06
1.1.1 Les forme du contrat.....	06
1.1.1.1 Clauses préliminaires.....	06
1.1.1.2 Clauses commerciales et techniques .....	07
1.1.1.3 Clauses juridiques .....	07
1.1.1.4 Clauses financières .....	07
1.2 Les instruments et moyens de paiements .....	07
1.2.1 Les instruments de paiements .....	07
1.2.1.1 Le chèque .....	07
1.2.1.2 Effets de commerce .....	08
a) La lettre de change .....	08
b) Le billet à ordre .....	08
c) Le warrant.....	09
1.2.2 Les moyens de paiements à l'international.....	09
1.2.2.1 Les virements par TELEX .....	10
1.2.2.2 Le virement par SWIFT .....	10
1.2.3 Les techniques de paiement du commerce extérieur.....	10
1.2.3.1 Les techniques de paiement des importations.....	10
a) Le crédit documentaire .....	10
b) La remise documentaire .....	13
1.2.3.2 Les techniques de paiement des exportations .....	14
a) Crédit fournisseur .....	15
b) Crédit acheteur.....	15

<b>2. La domiciliation bancaire .....</b>	<b>16</b>
2.1. La domiciliation des importations.....	17
2.1.1. Ouverture du dossier de domiciliation .....	17
2.1.2. Gestion et suivi du dossier .....	17
2.1.2.1. Règlement financier (transfert de fonds) .....	18
2.1.2.2. Inventaire et contrôle des dossiers de domiciliation .....	19
2.1.2.3. Apurement.....	20
2.1.2.4. Périodicités des déclarations d’ouverture et d’apurement à l’importation .....	20
2.2. La domiciliation des exportations .....	20
2.2.1. La domiciliation des dossiers.....	21
2.2.2 Ouverture des dossiers de domiciliation à l’export.....	21
2.2.2.1. Attribution d’un numéro d’ordre chronologique de domiciliation .....	22
2.2.2.2. Remise à l’exportateur des exemplaires de la facture dument domicilié .....	22
2.2.2.3 Etablissement d’une fiche interbancaire.....	22
2.2.3. La gestion et le suivi du dossier .....	23
2.2.3.1. Apurement.....	23
<b>Section 02 : le taux de change .....</b>	<b>25</b>
<b>1. Le taux de change en Algérie .....</b>	<b>25</b>
<b>2. Le marché de change en Algérie.....</b>	<b>29</b>
2.1. Le mécanisme du marché des changes .....	30
2.1.1. Les intervenants sur le marché des changes .....	30
2.1.1.1. La clientèle privée .....	30
2.1.1.2. Les banques commerciales .....	30
2.1.1.3. Les courtiers.....	30
2.1.1.4. Les banques centrales .....	30
2.1.1.5. Les institutions financières non bancaires .....	30
2.1.2. Les compartiments du marché des changes.....	31
2.1.2.1 Le marché des changes au comptant (spot) .....	31
2.1.2.2. Le marché des changes à terme (forward).....	31
2.1.3. Les types de marché des changes en Algérie.....	31
2.1.3.1. Le marché officiel .....	31
2.1.3.2. Le marché parallèle .....	32
<b>Section 03 : la croissance économique.....</b>	<b>33</b>
<b>1. politique structurelle et conjoncturelle d’une économie .....</b>	<b>34</b>

<b>2. la croissance économique .....</b>	<b>34</b>
2.1. Définition de la croissance économique .....	34
2.2. Les indicateurs de la croissance économique .....	35
2.2.1. Le taux de croissance .....	35
2.2.2. Le Produit National Brut (PNB) .....	36
2.2.3. Produit Intérieur Brut (PIB) .....	36
2.2.4. La Parité du Pouvoir d'Achat (PPA) .....	36
2.2.5. La balance des paiements .....	37
2.2.6. La balance commerciale .....	37
<b>Conclusion du chapitre .....</b>	<b>38</b>
<b>Chapitre II : Evolution du commerce extérieur en Algérie .....</b>	<b>39</b>
<b>Introduction du chapitre .....</b>	<b>39</b>
<b>Section 01 : La période de socialisme (1963-1988) .....</b>	<b>40</b>
<b>1. Période de la gestion administrée .....</b>	<b>40</b>
1.1. Les mesures protectionnistes adoptées par l'Etat .....	40
1.1.1. Le contrôle de change .....	40
1.1.2. Le contingentement à l'importation .....	41
1.1.3. La politique tarifaire .....	41
1.1.3.1 La classification par produits .....	41
1.1.3.2. La classification par pays .....	42
1.2. Les organes du commerce extérieur .....	43
1.2.1. Le Groupement Professionnel d'Achat (GPA) .....	43
1.2.2. L'office national de la commercialisation (ONACO) .....	44
<b>2. Le monopole des entreprises publiques .....</b>	<b>44</b>
2.1. L'étendue du monopole des entreprises publiques .....	44
2.1.1. La mise en place de la domiciliation bancaire des opérations d'importations .....	45
2.1.2. L'instauration du Programme Général d'Importation .....	45
<b>3.Évolution du commerce extérieur durant la période 1962-1978 .....</b>	<b>46</b>
3.1. Evolution de la balance commerciale (1963-1978) .....	46
3.2. Evolution des exportations des hydrocarbures .....	48
<b>4. La généralisation du monopole de l'Etat .....</b>	<b>49</b>
4.1. La loi 78.02 du 11 février 1978 .....	49
4.1.1. Les importations .....	49
4.1.2. Les exportations .....	50

## Table des matières

4.2. Les insuffisances du monopole l'Etat sur le commerce extérieur .....	50
<b>5. Les changements de 1981 et de 1982 relatives au commerce extérieur .....</b>	<b>51</b>
5.1. Evolution des échanges extérieurs .....	52
5.2. Apparition de difficultés financières .....	54
<b>Section 02 : La transition vers une économie de marché (1988-2014) .....</b>	<b>56</b>
<b>1. La libéralisation du commerce extérieur algérien (1988-1994) .....</b>	<b>56</b>
1.1. La loi sur la monnaie et le crédit de 1990 .....	56
1.2. La libéralisation du commerce extérieur .....	58
<b>2. Suppression du protectionnisme (1994-2014) .....</b>	<b>59</b>
2.1. L'ajustement structurel (1994-1998).....	59
2.2. La recherche d'une maîtrise de l'ouverture (depuis 1999).....	61
2.2.1. L'accord d'association avec l'Union européenne .....	61
2.2.2. Les négociations d'intégration à l'OMC .....	61
<b>Section 03 : La libéralisation de l'économie (à partir de 2014) .....</b>	<b>64</b>
<b>1. Licence et limitation des importations.....</b>	<b>64</b>
1.1. Les licences d'importations / exportation automatiques .....	65
1.2. Les licences d'importation/ exportations non automatiques .....	65
<b>2. L'imposition de la nouvelle licence d'importation .....</b>	<b>66</b>
2.1. Les mesures protectionnistes .....	66
2.1.1. Barrières tarifaires .....	66
2.1.2. Barrières non tarifaires .....	66
<b>3. La mutation du rôle de la banque dans le financement du commerce extérieur .....</b>	<b>66</b>
3.1. Le rôle des banques dans le commerce extérieur avant la crise pétrolière de 2014 .....	67
3.2. Le rôle des banques dans le commerce extérieur après la crise pétrolière de 2014.....	67
3.3. La pré-domiciliation bancaire .....	68
<b>Conclusion du chapitre .....</b>	<b>71</b>
<b>Chapitre III : l'impacte de la libéralisation et des réformes économiques sur les échanges extérieurs.....</b>	<b>72</b>
<b>Introduction du chapitre.....</b>	<b>72</b>
<b>Section 01 : les plans de croissance économique adoptés par l'Algérie .....</b>	<b>73</b>
<b>1. Les plans structurels de l'Algérie .....</b>	<b>73</b>
<b>2. Les plans de croissance économique adoptés .....</b>	<b>74</b>
2.1. Mesures à caractère tarifaire .....	76
2.2. Mesures à caractère quantitatif .....	77

## Table des matières

---

2.3. Autres mesures encadrant les opérations de commerce extérieur .....	78
<b>Section 02 : l'impact des plans de croissance économique sur la balance des paiements et la balance commerciale.....</b>	<b>80</b>
<b>1. L'impact des plans de croissance économique sur la Balance des paiements (2014-huit premiers mois de 2019) .....</b>	<b>80</b>
<b>2. l'impact des plans de croissance économique sur la Balance commerciale (2014- huit premiers mois de 2019) .....</b>	<b>82</b>
2.1. Les principaux partenaires de l'Algérie .....	82
2.1.1. Les principaux clients .....	82
2.1.2. Les principaux fournisseurs .....	84
2.2. L'impact des plans de croissance économique sur les échanges extérieurs .....	88
2.2.1. La balance commerciale (2014-2018) .....	88
2.2.2. Structure des échanges extérieurs (huit premiers mois de 2019).....	89
2.2.2.1. A l'importation.....	89
2.2.2.2. A l'exportation .....	91
<b>Section 03 : l'impact des plans de croissance économique sur le niveau de change .....</b>	<b>93</b>
<b>Conclusion du chapitre .....</b>	<b>95</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>97</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Annexes</b>	
<b>Table des matières</b>	

## **Résumé**

*Les opérations de commerce extérieur sont l'un des éléments majeurs de la croissance économique d'un pays. Ainsi, l'Algérie a adopté un ensemble de réformes économiques dans le but de s'ouvrir aux autres pays et s'imposer sur les marchés internationaux.*

*Le commerce extérieur en Algérie est passé par trois principales étapes au lendemain de l'indépendance. D'abord le protectionnisme (1963-1988), cette période s'est caractérisée par une gestion administrée de l'état et le monopole sur tout le secteur économique. Ensuite la période transitoire vers une économie de marché (1988-2014) marquée par l'ouverture progressive de l'économie et l'application d'un plan structurel en collaboration avec la BM et le FMI. Et enfin la période de la libéralisation de l'économie à laquelle on est témoins (2014 à nos jours).*

*L'économie algérienne est en difficulté depuis l'année 2014, après la baisse des prix de l'or noir, pilier essentiel des exportations du pays, ce qui a conduit les autorités habilitées à prendre des décisions et à adopter des politiques conjoncturelles importantes pour remonter la pente et réduire le plus possible le déficit de la balance commerciale. Malgré les nombreuses tentatives de l'Etat, l'Algérie n'a toujours pas réussi à remédier à ses failles puisqu'elle dépend encore de la rente pétrolière.*

**Mots clés :** Commerce extérieur ; protectionnisme ; économie de marché ; FMI ; Banque Mondiale ; Balance des paiements ; Balance commerciale ; taux de change ; crise pétrolière ; libéralisation.